

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Faculté des Lettres, des Langues et des Arts

Département des langues Latines

Ecole Doctorale de Français

Antenne d'Oran.



Mémoire de Magister

THEME

L'usage d'emprunts arabes au français dans la production écrite

Option : Sciences du langage

Présenté par : Boudjella Yamina

Sous la direction de : Dr Boutaleb Djamila

Membres de Jury : Soutenue le 19 Septembre 2013

- GhEllal Abdelkader	Président	M.C.A	Université d'Oran
- Boutaleb Djamila	Encadreur	M.C.A	Université d'Oran
- Benramdane Farid	Examineur	M.C.A	Université de Mostaganem
- BouhadibaLalloucha	Examinatrice	Professeur	Université d'Oran

Année Universitaire 2012-2013

TABLE DES MATIERES	Page
Avant propos.....	4
Introduction	5
CHAPITRE I : Bilinguisme et diglossie	12
I.1. Définition du bilinguisme.....	12
I.2. De la compétence bilingue à la diglossie	17
I.3. Distinction de l'alternance intra- phrastique de l'emprunt.....	29
I.4. Interférence linguistique et grammaticale	33
I.5. Emprunt de l'arabe au français.....	37
CHAPITRE II : Variation phonétique de l'emprunt.....	38
II.1. Niveau phonologique	38
II.1.1. Archi-phonème	40
II.1.2. Notation de la prononciation	41
II.1.3. Opposition entre [R]grasseyé et [r]r roulé.....	42
II.3. Prononciation arabe.....	47
II.3.1. Tableau de transcription arabe	50
II.4. Phonèmes vocaliques	52
II.4.1. Longueur des voyelles.....	54
II.4.2. Altération vocalique	54
II.5. Double articulation du langage	56
II.5.1. Première articulation du langage.....	57
II.5.2. Seconde articulation du langage.....	57

II.6. Fonction distinctive du phonème	58
II.6. 1. Pertinence du phonème	59
II.6.2. Commutation consonantique	60
II.6.3. Corrélation	64
II.7. Syllabes	65
II.7.1. Séquence progressive de syllabes	66
CHAPITRE III : Variation lexico-sémantique de l’emprunt	68
III.1. Emprunt lexical	68
III.2. Répertoire étymologique d’emprunt lexical	72
III.3. Typologie d’emprunt	84
III. 4. Emprunt sémantique	86
III.5. Composante connotative	90
III.5.1. Polysémie	92
III.5.2. Métonymie	96
III.5.3. Synonymie	97
III.5.4. Champ sémantique	98
III.6. Intégration morpho- syntaxique	99
III.6.1. Nombre	100
III.6.2. Adjonction et changement du genre	101
III.7. Calques syntaxiques	102
III.7.1. Traduction littérale à l’arabe	103
III.7.2. Place de l’adjectif	105

III.8. Doublets par emprunt à l'arabe dialectal	106
III.9. Distinction de la néologie lexicale du néologisme	107
III.9.1. Néologie de forme et néologie de sens	110
III.9.2. Néologie morpho-syntaxique par hybridation	113
III.10. Doublets par formation hybride.....	115
III.10.1. Doublets hybrides par dérivation	115
III.10.2. Doublets hybrides par composition	120
IV. Résultats de la recherche	124
Protocole de recherche	127
Références Bibliographiques.....	147
Annexes	159

Avant propos

Nous avons pu faire des dépouillements de quelques énoncés écrits dans notre enquête dont nous ne retenons qu'une portion de traits les plus pertinents de l'emprunt et les diverses transformations de son adoption.

Notre corpus contient donc des emprunts à partir de l'expression écrite. Notre objectif est de décrire et d'expliquer le cheminement de l'emprunt de l'arabe au français. Sur ce point l'écrit est cependant révélateur comme lieu de confirmation d'un emprunt intégré.

Nous ne nions pas par le biais de notre recherche des emprunts que l'oral dispose d'importantes ressources phonétiques pour modifier les messages. (Changements d'accents, d'intonation, de rythme, de débit...) difficiles à traduire à l'écrit. Par contre, l'écrit a l'avantage de la permanence et de la malléabilité. On peut relire à maintes reprises les productions écrites, mais il est difficile de réécouter une conversation.

Notons que les messages de la langue orale sont efficaces que si nous tenons en considération des circonstances dans lesquelles ils ont été produits (caractéristiques de l'émetteur, du récepteur, de la référence du code, du contact et du message lui-même, selon le schéma de JACKOBSON (1963)).

Nous situons dans ce travail l'emprunt linguistique entre la variation linguistique et le bilinguisme. Pour W.LABOV (1966-1972) « le changement linguistique n'est d'autre que cette variation structurée au niveau de la communauté. Le changement linguistique est observable et explicable dans le présent ».

INTRODUCTION :

Ce qui intéresse tout chercheur en sciences du langage dans l'étude des langues, c'est leur multiplicité, les différences linguistiques qui se présentent dès que nous passons d'un code linguistique à un autre, soit d'une communauté linguistique à une autre communauté linguistique et sociale comme c'est le cas dans cette étude. Nous ne chercherons pas à décrire un système dans sa globalité mais nous nous attacherons à des sous questionnements qui nous paraissent révéler une interaction entre le domaine linguistique et le domaine social, d'autant que l'objet de la sociolinguistique est de mettre en relation les comportements linguistiques et les facteurs sociaux. En général elle se préoccupe des formes multiples de l'usage de la langue en fonction des paramètres tels que : la classe sociale, l'âge, le sexe etc... autrement dit elle repose sur l'étude des fonctions de la langue en société et s'efforce de décrire la façon dont les individus appliquent les règles de paroles différentes. Le social est un moyen pour pouvoir vérifier les créations linguistiques. La sociolinguistique s'intéresse aussi aux phénomènes de bilinguisme et de diglossie, à la façon dont les usagers d'une langue donnée se représentent deux langues qu'ils parlent, les mélangent, les alternent ou les font interférer dans une situation donnée. Ainsi, la sociolinguistique est née pour prendre en compte les aspects sociaux et la variabilité de la langue et le langage.

L'arabe dialectal résulte en même temps de la division de l'arabe du VII^{siècle} et de la somme des parlers provenant de plusieurs conquêtes militaires et le croisement de population constituant la masse des langues sud-arabiques, berbères, africaines.*

Nous jugeons le français, l'arabe algérien et le berbère comme variétés haute et basse et nous nous interrogeons continuellement pour savoir s'il s'agit d'une véritable inter-langue entre l'arabe algérien et le français appréciés comme deux variétés les plus fréquentes dans le parler ordinaire. L'acquisition du français se fait au désavantage de

Nos remerciements vont au docteur Djamil Boutaleb qui a dirigé notre mémoire de magistère.

l'arabe algérien. Entre le français et l'arabe algérien émergent des rapports conflictuels dus à l'influence politique. Ces deux langues sont en contact permanent et continu, dont l'une plus prestigieuse (le français) que l'autre (l'arabe). Ce qui nous pousse à parler de diglossie. Nous voudrions attirer notre attention sur un point précis que le bilinguisme parfait n'existe pas, nous dirons alors que le bilinguisme n'implique pas une maîtrise égale de deux langues dans la mesure où personne n'est capable de maîtriser deux langues parfaitement mais manifeste sa volonté et révèle sa capacité de comprendre et de s'exprimer dans ces deux langues. Il n'y a pas une maîtrise parfaite dans l'une des deux langues sans que se produise le phénomène d'interférence linguistique ainsi une correspondance sémantique exacte d'une langue à l'autre. Sur ce plan, nous allons nous ouvrir à la variation sociolinguistique des pratiques langagières et plus précisément à l'usage d'emprunts à l'écrit chez les lycéens de la deuxième année.

Nous menons notre enquête à travers deux établissements de travail, dans la wilaya de Mostaganem (lycée Mohamed Boumedienne commune Hassi mamèche, là où j'exerçais pendant deux ans et l'établissement actuel lycée Idriss Senouci avec les étudiants de la deuxième année dont l'âge varie entre 17 et 19 ans.

Le volet descriptif se fait sur la base d'un corpus limité mais varié. Ce corpus recueilli regroupe les énoncés écrits en classe d'où le repérage et la sélection de quelques fragments de termes et des expressions les plus pertinents. Nous mettons à contribution notre corpus dans l'élaboration d'un inventaire lexical qui nous permettra de connaître l'émergence et l'évolution de certains emprunts et le mode de leur utilisation dont nous procédons à un type de description permettant de savoir le fonctionnement d'emprunts. Nous étudions le lexique de deux langues en contact sur la base d'une syntaxe et d'une morphologie en vue d'observer des variations linguistiques dans la production écrite.

Notre corpus d'étude réside dans des mots empruntés aux différents niveaux où leur intégration s'effectue au niveau phonologique, sémantique et morpho-syntaxique. Les différents niveaux d'emprunts font l'objet de travaux descriptifs.

Les emprunts français introduits dans la production écrite de nos élèves révèle que l'usage de cette langue seconde (le français) est en contact permanent et continu avec la langue native (l'arabe algérien). Tout en sauvegardant son intégrité, le français contribue avec l'arabe algérien à la création d'un parler hybride et nous considérons l'influence de cette langue empruntée truffée d'emprunts comme un processus dynamique et profond menant à l'enrichissement de notre langue. Bien que le français soit une langue prestigieuse, on le voit souvent s'enrichir par des emprunts arabes, autrement dit, par la reprise d'éléments lexico-syntaxiques de la langue arabe. Ces emprunts transplantés dans la rédaction de nos élèves sont soumis à l'analyse.

Notre question de recherche s'inscrit autour d'une problématique sociolinguistique où nous proposons d'exposer les raisons motivantes qui nous amènent à porter un regard sur l'usage d'emprunts chez les lycéens du secondaire. Notre choix sur ce thème de recherche s'explique par la manifestation et l'abondance d'emprunts, de l'adaptation de ce phénomène de traduction mal faite, c'est à dire de l'interprétation littérale d'une information en arabe dans un code différent français, ce que nous appelons calques d'expressions. Cela se justifie parfois par l'inaptitude pour nos élèves à trouver les mots conformes à exprimer leur message. Notre problématique d'ensemble qui nous préoccupe est de savoir si l'utilisation des mots arabes ne répond pas à dissimuler les insuffisances dans le vocabulaire français. En d'autres termes, nos élèves n'ont-ils pas d'équivalents dans la seconde langue? c'est pourquoi ont-ils recours aux emprunts arabes? Notre principal objectif est d'examiner comment il se crée une nécessité chez nos élèves d'emprunter les mots de leur identité en rédigeant un sujet en français.

Par notre problématique, nous allons montrer si dans le passage de l'arabe algérien au français, un lexème garde de son usage en langue seconde des traces de son idiome d'appartenance. Comment nos étudiants raniment-ils leur rédaction et transposent-ils dans leur propre système les tournures et les expressions françaises ? S'agit-il véritablement d'une intégration involontaire d'emprunts arabes ou simplement l'usage de ces emprunts est dû à un besoin rhétorique menant à des créations néologiques?

Notre hypothèse de base est de savoir si l'apparition d'un emprunt arabe réside dans la production écrite en français lorsque nos élèves ont le sentiment que le stock de mots dont ils disposent à un moment donné ne leur fournit pas le mot adéquat à leurs propos? Quelles seraient les modalités créatives à travers ces emprunts?

Les différentes hypothèses de recherche peuvent s'énoncer comme suit :

- A quel niveau linguistique se fait l'intégration de ces emprunts?
- L'emprunt en classe fonctionne-t-il de la même façon qu'en groupe établissement?
- Le mélange de lexies de l'arabe algérien avec les affixes français mène à quel type de langue?
- Est ce que le mélange des deux codes arabe algérien et français se traduit par une incompétence à s'exprimer convenablement dans l'une des deux langues?
- Peut-on considérer le recours au répertoire arabe comme une entrave dans la réflexion chez nos élèves en rédigeant un sujet en français?
- Par quel procédé sociolinguistique l'emprunt se manifeste-t-il?
- Est-il question de bilinguisme et de diglossie dans cette étude descriptive?

Dans notre parcours de recherche nous menons à la fois deux approches: didactique et sociolinguistique. L'analyse de notre recherche s'attachera

principalement à la communication bilingue, elle s'inscrit dans le cadre général des approches développées à la suite des travaux de J. Dubois et L. Deroy pour l'emprunt linguistique, W. Labov pour la variation Linguistique, J.J. Gumperz et Maya Scotton pour le code switching et Dell Hymes pour l'expression « la compétence communicative » et le modèle « SPEAKING » qui permettra la comparaison du discours dans diverses sociétés. Ce modèle repose sur huit composantes.

1- Setting (cadre physique et psychologique) : lieu, moment et ambiance du discours.

2- Participants : les personnes présentes, pas uniquement les personnes qui parlent dans la situation.

3- Ends (ou finalités) : le but de la rencontre et résultats de l'activité.

4- Acts (ou produits) : les messages eux-mêmes (contenus thème et forme du message).

5- Keys (ou tonalités) : les caractéristiques rythmiques (le son, le ton, etc), des messages.

6- Instrumentalities (ou moyens de la communication « canaux et codes ») : le langage parlé, chanté, écrit, etc. et les dialectes et les niveaux de langue.

7- Noms (ou normes): normes d'interaction qui régulent la parole et l'interprétation ; influence sur les inférences socioculturelles.

8- Genres (ou types de discours) : les catégories par lesquelles les membres d'une communauté classent leurs activités verbales (contes, histoires drôles, épopées, drames, etc...)

Pour Dell HYMES (1967-1972), la langue est très variable. Il y a beaucoup de complexités de discours et des interactions. Pour Labov (1973) la linguistique

variationniste est un cadre théorique et méthodologique pour examiner l'étude scientifique de la variation dans les langues.

Le fonctionnement d'emprunts identitaires est considéré comme la manifestation la plus fréquente et la plus pertinente dans la communication bilingue. Sur ce plan, nous étudions par l'analogie de l'énoncé le lexique de deux langues en contact sur la base d'une syntaxe et d'une morphologie dans l'intérêt d'examiner un possible changement linguistique dans la chaîne écrite.

Tout au long de notre recherche et à travers la sélection de quelques copies que nous avons recueillies, nous constatons que ces lycéens ont recours aux emprunts arabes quand ils ne trouvent pas les termes adéquats dans le répertoire français.

A travers notre corpus, nous allons voir que l'emprunt est employé pour indiquer un élément d'une langue source intégré au système linguistique d'une langue étrangère. Les emprunts de l'arabe algérien se joignent donc aux systèmes morphologique, syntaxique, et selon les cas phonologiques de la langue empruntée (français).

Dans les lignes qui suivent nous voudrions apporter notre attention sur l'emploi des emprunts lexico-sémantiques et plus précisément sur la formation de certains mots et de leur structure syntaxique. Le bilinguisme en milieu étudiant comme en justifie la cohabitation du français et de l'arabe algérien a un effet éminent sur le phénomène d'interférence car ces deux langues se côtoient, nos étudiants les emploient comme si elles font partie du même répertoire linguistique. Ainsi, en s'exprimant en français, nous employons des termes arabes.

Cet état du bilinguisme résidant dans l'interférence linguistique qui se manifeste à travers les emprunts lexico -sémantiques (construction transposée de la langue source à la langue étrangère) est-il le fruit d'une incapacité linguistique dans le français?

Nous remarquons que lorsque nos locuteurs ne peuvent se rappeler les équivalents du français, ils utilisent des emprunts identitaires afin de rendre leur rédaction plus efficace.

Ce qui nous interpelle surtout dans cette recherche purement linguistique, c'est la façon et la capacité de mieux saisir la dynamique de l'emprunt qui est avant tout une problématique de l'intégration au sein d'une communauté linguistique à laquelle il est emprunté. Cette production écrite est centrée sur le troisième objet d'étude intitulé « le reportage touristique et le récit de voyage » où l'usage d'emprunts demeure manifeste. Le premier sujet de la rédaction s'élance comme suit : « Décrivez une ville d'art qui vous a enchantés par ses endroits historiques ». Le second sujet de la rédaction est le suivant : « racontez un voyage que vous avez entrepris au sud algérien ». A travers le processus d'apprentissage et d'intégration sociale, envahie d'une variété d'emprunts identitaires, crée une inter-langue.

Nous avons opté dans ce présent mémoire pour répartir notre travail en trois chapitres.

Dans le premier chapitre, nous nous occupons de donner un aperçu sur le bilinguisme puis d'établir une distinction entre la compétence bilingue et la diglossie. Dans le deuxième chapitre, nous avons à distinguer les particularités de la variation de l'emprunt au niveau phonologique.

Dans le troisième chapitre, nous nous sommes attachés à décrire le fonctionnement des emprunts à travers la variation lexico-sémantique qui repose sur trois angles : le glissement du sens qui fait appel à la connotation et à la recomposition du sens, l'insertion syntaxique, la création néologique y compris la néologie morpho-syntaxique par hybridation affixale dans le but de voir qu'une langue influe une autre sur le plan des structures. L'emprunt qui est un processus de formation de mots, présente un intérêt sémantique et est un problème de fixation et d'intégration et non uniquement un mouvement de transfert.

CHAPITRE I

BILINGUISME ET DIGLOSSIE

I.1. Définition du Bilinguisme

La pluralité linguistique en Algérie se manifeste par la pratique de plusieurs variétés de berbère (Mozabite, Tergui, Kabyle, Chawi, Zénata, Chénawa, Chlouh...) et de l'arabe algérien.¹

La langue est parfaitement un outil de communication, une structure résistant fortement au changement mais aussi un facteur d'intégration sociale et de cohésion car elle crée une instance de solidarité entre les membres d'une même communauté. L'usage du français dans le milieu bilingue paraît attaché à une idée de valorisation sociale, l'arabe algérien fonctionne comme langue de départ alors que le français est caractérisé de langue d'arrivée apparaît profondément ancrée dans le milieu étudiantin.

Le bilinguisme se rapporte à la psycholinguistique, où nous nous posons spécialement comme question l'acquisition de deux langues et de leur effet (positif ou négatif) sur la psychologie de l'individu et sur les diverses opérations qu'il met en œuvre pour communiquer dans l'une ou l'autre des deux langues.

Dans l'inconscient de chaque locuteur réside une dimension culturelle d'une langue, l'idée de culture et de langue est attachée à celle du bilinguisme et de biculturalisme.

Nous signalons qu'il existe plusieurs conceptions au sujet du bilinguisme : Nous qualifions le bilinguisme arabe français de bilinguisme colonial laissant ses traces

1- Nous avons opté de dire parler arabe algérien pour le distinguer des autres variétés de berbère (Mozabite, Tergui, Kabyle, Chawi, Zénata, Chénawa, Chlouh...)

sur la personnalité des algériens et marquant éventuellement, le conflit entre deux cultures distinctes.

Selon A. A.BENSABIA (2005), « *le bilinguisme colonial ne peut être assimilé à n'importe quel dualisme linguistique car la possession de deux outils, c'est la participation à deux royaumes psychiques et culturels, or, ici, les deux univers symbolisés par les deux en conflit* ». Le bilinguisme se situe à l'encontre de deux intentions opposées mais complémentaires et l'acquisition de nouvelles connaissances linguistiques en langue seconde va mener à de nouvelles structures et à organiser sur de nouvelles bases de sa capacité à communiquer en langue première. Nous considérons un locuteur comme étant bilingue s'il arrive à passer d'une langue à l'autre.²

Charles Henri (1978) y voit une équivalence entre une langue maternelle et une seconde langue apprise, pour qui « *Le bilinguisme a été longtemps considéré comme l'aptitude d'un individu à pratiquer une deuxième langue aussi aisément que son idiome maternel* ».³

Nous trouvons la forme parfaite du bilinguisme, c'est quand les deux langues sont parlées indistinctement dans toutes les situations de communications déterminées par l'influence de la vie quotidienne. Nous dirons qu'il y a bilinguisme dès que nous pouvons utiliser deux langues dans une même chaîne parlée, selon la situation dans laquelle nous nous trouvons.

Par le biais de notre recherche, nous sommes curieux de savoir pourquoi nos lycéens utilisent-ils cette deuxième langue ? Est-ce par un besoin d'intégration sociale (motivation intégrante). Pendant combien de temps ont-ils maintenu le contact avec la langue étrangère (le français)?

²- BENSABIA Abdelhak Abderrahmane, Etude des comportements langagiers dans les milieux diglossiques- Cas d'Algérie, université d'Oran- Algérie, 2005.

³- EDMA, Encyclopédie du monde actuel ; collection dirigée par Charles-Henri, 1978, « La linguistique, le livre de poche, Bilinguisme, p. 48.

Selon MACKEY (1968), « *Il est à peu près impossible de déterminer le moment où un individu devient bilingue* ». ⁴

Il est à distinguer que le bilinguisme est un acte même au moment où l'une des deux langues est beaucoup mieux parlée et de manière plus étendue que l'autre, que toutes deux sont utilisées comme un outil de communication dans une même situation discursive.

Le bilinguisme apparaît lorsqu'un locuteur d'une langue peut donner des phrases entières et qui constituent exactement le sens dans une autre langue. HAGEN pour qui « *Le bilinguisme est compris comme commençant au point où le locuteur peut produire des énoncés complets et chargés de sens dans une langue autre que sa langue maternelle.* » ⁵

Le bilinguisme consiste donc en une volonté de penser et de s'exprimer en deux langues.

Charles Henri écrit en 1978, dans « la linguistique du monde actuel » que le bilinguisme est une façon d'agir, de penser et de réfléchir.

C'est- à –dire à la fois parler et comprendre deux langues, avec ce qu'elles englobent au niveau culturel mais pareillement au niveau intellectuel. Le fait que nous soyons bilingues, nous nous ouvrons à deux cultures privilégiées distinctes. Nous jugeons le bilinguisme comme une aptitude linguistique que nous l'obtenons et la développons par la pratique.

BLOOMFIELD (1935) pour qui « *Le bilinguisme est la maîtrise de deux langues comme si elles étaient toutes deux de la langue maternelle.* » ⁶

⁴- Mackey William, Bilinguisme et contact des langues, Klincksiek, Paris, 1968, p.55.

⁵- Hagen, Bilinguisme, 1953, p.7

⁶- Bloomfield Leonard, Bilinguisme, 1935.

Nous pouvons intégrer le bilinguisme de nos locuteurs dans le bilinguisme social qui est un engagement d'être bilingue, imposé par notre société et dont nous le jugeons comme une manifestation de deux systèmes de compétences bilingues juxtaposées, identifiables dans les deux langues quant au bilinguisme individuel est perçu comme acquisition personnelle d'une deuxième langue. Nous considérons un individu bilingue s'il s'identifie et est identifié par la communauté linguistique comme étant bilingue.

HAGEGE (1966), considère « *une personne comme étant bilingue lorsque ses compétences linguistiques sont comparables dans les deux langues* ». ⁷

Nous distinguons deux types de bilinguisme qui se manifestent dans la production écrite de nos étudiants : Le bilinguisme composé, où les structures syntaxiques du français (la langue seconde) se joignent aux emprunts de la langue maternelle, autrement dit, selon le mode d'apprentissage de la seconde langue, nos élèves traduisent en passant, pour l'interprétation de la langue cible (le français), par la grille sémantique et lexicale de la langue (l'arabe algérien).

Dans le cas du bilinguisme coordonné, nos élèves distinguent absolument les deux codes et exerceraient chaque langue selon la logique qui leur paraît propre. ⁸

Nous signalons que le bilinguisme idéal et absolu n'existe pas. Nous nous appuyons sur le fait que le bilinguisme ne repose pas sur une maîtrise équilibrée de deux langues en contact dans la mesure où nulle n'est apte maîtriser deux langues impeccablement mais manifeste son aptitude de s'exprimer dans ces deux langues. Et nous ajoutons aussi qu'il n'y a pas de bilinguisme parfait entre l'arabe algérien et le français puisque ces deux langues ne sont pas similaires et n'ont pas aussi le même pouvoir de communication dans la vie socio-culturelle.

⁷- Hagège Claude, L'enfant aux deux langues, Paris Odile- Jacob, 1996.

⁸- Bilinguisme composé et bilinguisme coordonné « OSGOOD », bilinguisme, p.49. Encyclopédie du monde actuel...la linguistique Charles Henri FAVOR, 1978.

ANDRE MARTINET (1982) pour qui « *Il est nécessaire de redéfinir le terme bilinguisme (utilisation récurrente de deux codes pour un même individu ou à l'intérieur d'une même communauté) ne serait-ce pour exclure l'implication très répandue qu'il n'y a bilinguisme que dans le cas d'une maîtrise parfaite et identique de deux langues en cause* ». ⁹

MC. NAMARA (1967) souligne qu'il n'existe pas de bilingues parfaits, pour lui, un individu est bilingue dès qu'il possède une compétence minimale dans ces trois habilités linguistiques, à savoir comprendre, parler et écrire dans une langue autre que sa langue maternelle. ¹⁰

Nous allons constater tout au long de notre recherche que nos élèves ne transfèrent dans leur chaîne écrite que des monèmes formellement bien déterminés, ils arrivent souvent à maintenir les deux structures linguistiques.

Pour TITONE (1973), a défini le bilinguisme comme l'aptitude d'un individu de s'exprimer dans une deuxième langue en respectant les concepts et les structures de cette langue seconde mieux que de paraphraser à sa langue maternelle. ¹¹

Nous signalons que le phénomène le plus pertinent est le contact persistant et continu entre le français et l'arabe algérien qui se manifeste au niveau des interférences linguistiques et des emprunts identitaires relevant d'un discours bilingue. Ces interférences sont en fait des emprunts lexicaux et des calques de la langue maternelle à la langue cible. Dans tous les cas qui suivent, il s'agit des variations lexico-sémantiques et morpho-syntaxiques sur le plan des structures. Nos élèves

⁹ - Martinet André, Bilinguisme et diglossie, dans la linguistique (revue), vol.18 n°1, 1982, p.5. La conception de Jean Laplance pour le Bilinguisme parfait, il faut que les deux langues aient le même pouvoir de communication sur l'ensemble des rôles sociaux.

¹⁰ - Namara, Bilingual's linguistic performance : a psychological over view journal of social issues, 1967, Vol n° 2, pp. 67-71.

¹¹ - Titone, Le bilinguisme précoce, Bruxelles, DESSART, (comme l'aptitude de s'exprimer correctement dans une langue seconde mieux que de paraphraser à sa langue maternelle, 1973.

parcourent deux lexiques à la recherche des unités lexicales adéquates dans leur communication écrite (le vouloir dire), autrement dit, ils doivent interpréter leur message en passant par la langue cible (le français), en utilisant d'une manière avantageuse, des calques d'expressions identitaires, une façon de développer et d'enrichir leur répertoire communicationnel. Nous signalons qu'il n'y a pas une maîtrise parfaite dans les deux langues sans que s'opèrent le phénomène d'interférence linguistique ainsi qu'une correspondance sémantique exacte d'une langue à une autre.

Nous montrons qu'il existe une vraie pratique de l'interférence bilingue chez nos élèves et nous prouvons aussi que cet état du bilinguisme qui se manifeste à travers le parcours continu des emprunts n'est pas le fruit d'une incompetence dans la langue empruntée (le français), à l'écrit mais tout simplement relève d'une stratégie idéologique et identitaire.

La sociolinguistique s'intéresse également au phénomène du bilinguisme, pour étudier, comparer et analyser par exemple l'état des langues en contact, les situations de communications dont lesquelles nous utilisons l'une ou l'autre des langues.

I.2. De la Compétence bilingue à la diglossie

Notre analyse qui s'inscrit dans la cadre de la sociolinguistique repose sur les facteurs psychiques et sociaux influant sur nos lycéens, par l'intermédiaire de leur production écrite. Ce comportement langagier provient du contenu de la langue, de la structure syntaxique, du modèle d'expression, des représentations sociales et de l'idéologie composant ce parler composite.

La compétence bilingue ne détermine pas habituellement le comportement langagier car nous remarquons que nos lycéens bilingues passent de l'arabe algérien au français sans les confondre (alternance bilingue), tantôt ils confondent les deux systèmes linguistiques quand leur production écrite dans le français comporte des emprunts identitaires résultant de langue source (interférence bilingue). Voici quelques

exemples du corpus : " souk " au lieu de marché, " seguia " au lieu de ruisseau... (voir Annexe).

La compétence bilingue de nos élèves se manifeste à travers l'usage indirect des mots provenant de l'arabe. L'emploi de ces emprunts dépend de l'influence d'ordre social, culturel, économique...

Cet usage permet de pallier un vide culturel et d'admettre de nouvelles réalités à la langue. Ces emprunts identitaires insérés dans la rédaction d'un sujet en français ne constituent pas un comportement individuel mais socialisé. Le recours aux emprunts identitaires n'est pas souvent justifié chez nos élèves par l'inaptitude à trouver les termes adéquats dans leur expression écrite.

La compétence écrite estudiantine ne se limite pas seulement à la conservation de la langue source (maternelle) ou à l'acquisition de la langue cible, mais elle réside sur l'invention d'un moyen de communication qui est l'inter-langue. Nos lycéens conservent ces emprunts identitaires dans un vaste répertoire, à l'intérieur duquel deux langues d'identité distinctes, se côtoient et se combinent de façon à former une langue hybride.¹²

Cette langue composite produite par nos élèves porte les traces de son évolution, montre le changement linguistique et l'annonce parfois.

Nous constatons que le répertoire linguistique de nos lycéens est toujours basé sur deux codes et la mise en œuvre de ce capital linguistique précise souvent une appartenance à une culture, à une idéologie c'est-à-dire communément déterminée par l'ensemble de caractères spécifiques et identitaires. Cette langue composite prend en effet une forme modifiée, simplifiée ou hybride et que les emprunts permettent de

¹²- Nous avons établi une distinction entre l'alternance bilingue et l'interférence bilingue. Notons que la compétence bilingue réside sur l'invention d'un outil langagier qui est l'inter-langue, c'est-à-dire la croisée de deux codes contradictoires mais complémentaires (termes français avec les termes arabes). Mentionnons aussi que ce parler composite permet à la fois de combler un vide culturel et de créer un comportement socialisé.

combler un déficit culturel. L'objet principal de notre recherche est de décrire les emprunts lexico et sémantiques qui sont souvent dus à des interférences qui traduisent la compétence de nos élèves.

Nos élèves introduisent de manière intentionnelle dans leur expression écrite, tantôt des termes nouveaux provenant généralement d'un radical local et des affixes français. Tantôt ils forment des doublets c'est-à-dire caractérisant français accompagné d'une lexie arabe.

Nous remarquons que nos locuteurs se comprennent vite en pratiquant le même mélange car nous dirons tout simplement qu'ils disposent des deux codes linguistiques communs par le biais d'un contact (canal) qui établit et maintient la communication (la parole bilingue).

Comme le signale G.GUMPERZ (1989), « *le sujet bilingue doit connaître son interlocuteur ou du moins sa pratique envers ce parler* ». ¹³

Nous constatons que l'interaction de ces deux systèmes linguistiques en contact n'influence pas seulement le groupe bilingue, mais aussi les langues elles – mêmes puisque ce mélange peut donner émergence à un parler composite caractérisé par des interférences discursives. Nous nommons ainsi ce discours mixte inter-langue.

A la différence de la compétence bilingue, le concept de diglossie est utilisé en sociolinguistique pour la description de situations et les faits qui affectent les communautés linguistiques. Etymologiquement, le terme diglossie (du grec di-gloss veut dire bilinguisme (du latin bi-ling). La première du terme diglossie remonte à 1885 et concerne à tout seigneur, tout honneur.

La diglossie est la dualité de langues chez un sujet et l'ensemble des questions linguistiques, psychologiques idéologiques et sociales qu'elle comporte et donne une

¹³ - Gumperz J.J., la compétence bilingue, 1989, p. 63.

possibilité de créer un lien entre tout ce qui est social et tout ce qui est pratique langagière.

La diglossie est un phénomène social déterminé par le classement fonctionnel des rôles sociaux. Nous affirmons que la diglossie n'est qu'une situation sociolinguistique où le locuteur utilise une langue au désavantage d'une autre, et qui est due généralement à une dominance d'une langue sur l'autre, en relation à certains critères variables : la durée, la stabilité de la situation diglossique.

La diglossie permet de déterminer les situations de communications qui recouvrent à deux codes distincts, elle repose sur deux variétés linguistiques génétiquement apparentées au sein d'une même société, ou de langues distinctes qui assument les fonctions différentes, transmissibles de différentes cultures en même temps.

Nous rappelons que la diglossie est un fait linguistique crée par le phénomène de contact de langues, est fondée à l'époque hellénistique déjà citée par PSYCHARI dans le traité « essais de grammaire néo- grecque » (1886) où il souligne l'étrange diglossie dont souffre la Grèce, il définit des conditions pour qu'il y ait « diglossie », il faut qu'il y ait deux langues génétiquement apparentées, deux codes fonctionnellement différents mais ayant un même tronc commun, c'est à- dire même origine.

PSYCHARI montre que le problème de diglossie est un drame lié à une situation de domination d'une langue sur l'autre, il précise encore que la situation résulte par la pression d'un groupe de locuteurs numériquement minoritaire mais politiquement et culturellement en position de force, autrement dit, nous pouvons dire qu'il y a conflit linguistique lorsque deux langues nettement séparées par leur fonctions sociales (situation diglossique) s'affrontent ; l'une comme politiquement et socialement dominante par le pouvoir du prestige (variété haute) et l'autre comme politiquement et socialement dominée (variété basse).

PSYCHARI compare la communauté grecque à celles des communautés arabophones car nous savons très bien qu'en Grèce, le katharévoussa (plus savant et plus recherché) côtoie la démotiki (idiome plus familier et de moindre prestige) et nous pouvons ainsi remarquer que la mise en place de la domination du français sur notre territoire algérien crée une diglossie coloniale qui vient s'installer une diglossie locale entre l'arabe littéral (dont l'usage est limité aux médias et à l'enseignement) qui côtoie l'arabe algérien (langue d'usage quotidien, dans le milieu familial aussi bien que dans le milieu public).¹⁴

Sur ce plan, nous pouvons ainsi appliquer le concept de diglossie seulement quand il y a deux variétés d'une même langue et que le champ d'utilisation de chacune de ces deux variétés linguistiques est celui de la notion de la répartition fonctionnelle des codes et qu'en univers sémantique de diglossie pénètrent plusieurs phénomènes de nature différentes. Ainsi le fait diglossique rendu par la rencontre de deux codes chez un même sujet est analysable aussi bien au plan linguistique, qu'idéologique et même économique.

Après PSYCHARI, le concept de diglossie est repris par W. MARCAIS. Ce dernier préfère le terme bilinguisme ou diglotisme au concept de diglossie. Le terme de diglossie est étudié dans ses trois articles publiés en (1930-1931), « la langue arabe dans l'Afrique du nord », où le problème étudié est celui de statuts de l'arabe littéral et de l'arabe dialectal ainsi dans le domaine d'usage où le français était de plus en plus dominant avec des conséquences de dévalorisations de dialectes indigènes.¹⁵

¹⁴ - La démotiki, langue populaire issue de la culture orale, devenue langue officielle en 1976. Le Katharévoussa, langue « savante » lancée par les érudits de la diaspora au XVIII^e siècle, utilisée par l'administration mais en forte régression.

¹⁵ - MARCAIS WILLIAM, Opte de dire bilinguisme au concept de diglossie, repris dans ses trois articles publiés en 1930-1931. « La diglossie arabe » revue pédagogique, Paris T.104 n12 (Déc1930), p 401-409-t. 105 journal (janv.1931), p20-39; n2, fév1931, p.121-133.

W. FERGUSON est le premier à avoir développé et défini la diglossie de manière cohérente et systématique, dans son article « diglossia » paru dans la revue *World* en 1959. Pour FERGUSON, une situation est déterminée de diglossie si un certain nombre de signes linguistiques y sont examinés.

Il cite trois niveaux linguistiques : la grammaire, le lexique, la phonologie et énumère six éléments sociolinguistiques : la répartition des fonctions, le prestige, l'acquisition, l'héritage littéraire, la standardisation et la stabilité. FERGUSON n'adopte pas l'idée de PSYCHARI quand il pose que l'usage de deux codes en présence, ayant des fonctions différentes mais complémentaires sont non conflictuelles car totalement acceptées comme culturellement conformes et légitimes. En d'autres termes, W.FERGUSON ne partage pas les mêmes critères que ceux de PSYCHARI en limitant la diglossie à des variétés génétiquement apparentées comme l'a souligné PSYCHARI mais à cette différence, qu'il rejette l'idée de conflit.¹⁶

Nous pouvons situer la diglossie dans la coexistence de deux variétés d'une même langue (proche parente), une dite haute et l'autre dite basse, ces variétés sont fonctionnellement complémentaires au sein de la communauté linguistique.

FERGUSON applique le concept de diglossie à des sociétés ou :

- Il y a deux variétés ou formes linguistiques en usage.
- Ayant des fonctions différentes.
- L'une haute, l'autre basse.

Nous partirons de la définition originale de FERGUSON, la diglossie n'est qu'« *une situation linguistique relativement stable, dans laquelle en plus de dialectes primaires de la langue (qui peuvent comprendre un standard ou des standards régionaux), il existe une variété superposée très différente rigoureusement codifiée*

¹⁶ - Mentionnons que FERGUSON n'adopte pas les mêmes critères que ceux de PSYCHARI en rejetant l'idée de conflit. Nous énumérons trois conditions pour qu'apparaisse la diglossie selon Charles FERGUSON: l'analphabétisme, le taux élevé de locuteurs, l'existence d'une littérature prestigieuse et le maintien de situation durant plusieurs siècles.

*souvent plus complexe de point de vue de la grammaire, qui est le support d'un recueil composant et considérable de textes littéraires provenant d'une époque antérieure ou d'une communauté linguistique étrangère qui est largement apprise par le biais de l'école et qui utilisé pour la plus part des textes écrits et de discours formels mais qu'il n'est jamais utilisé dans quelques segments d'une société pour une conversation ordinaire ».*¹⁷

En Algérie, avons- nous affaire à une répartition équilibrée, où nous trouvons-nous en situation de diglossie? Les critères qui nous incitent de parler de situation de diglossie sont variables : la durée, la stabilité de la situation diglossique... Nous spécialisons ainsi la diglossie dans la coexistence de deux variétés de même langue dans une même communauté de façon relativement stable et plus précisément sur une période de temps donnée et lorsque la variété haute (prestigieuse) fait l'objet d'un enseignement formel et codifié alors que la variété basse est utilisé pour les échanges ordinaires.

Nous tentons d'appliquer la définition que donne FERGUSON sur la diglossie sur la réalité socio-algérienne dans la proportion où elle est déterminée par une stabilité relative des codes en présence (le français, l'arabe, le berbère et l'anglais), ce sont ces quatre codes qui créent la diglossie et sont stables. La langue berbère a plusieurs dialectes régionaux (kabyle, mozabite, tergui, chawi, chlouh...), l'arabe littéral qui comporte des standards régionaux, pas nettement différenciés d'une région à l'autre de notre territoire national mais clairement différenciés d'un pays à l'autre du monde arabe.

L'arabe littéral véhicule actuellement un patrimoine littéral important et relatif aussi bien à la période pré- islamique qu'à la période post-islamique et que la définition

¹⁷- CHARLES FERGUSON, Définition originale de la diglossie, « diglossia », Dans Dell Hymes, Pidginization and Créolization of languages London Cambridge University Press, Chapit. 45; 1971, p. 429-437.

attribue le nom d'époque antérieure. Les discours formels et les textes écrits ne sont rendus que dans la langue littéraire et complémentirement le français. Nous n'utilisons jamais l'arabe littéral dans les conversations ordinaires. L'arabe classique est considéré comme noble car il n'est jamais utilisé dans les conversations ordinaires, mais, il est utilisé dans les situations de communications (écriture, usage formel) et alors appelé variété haute mais non vrai pour le français que dans certains segments de la société continue d'être utilisé dans les conversations ordinaires. Quant à l'arabe dialectal (variété basse) utilisé dans les circonstances plus familières (conversations entre proches, amis...)

Nous pouvons dire que la diglossie apparaît entre l'arabe classique et l'arabe dialectal et que ces deux variétés entretiennent entre elles une relation de complémentarité puis que l'arabe dialectal intervient de plus en plus dans les domaines consacrés spécialement à l'arabe classique (pub, presse, médias...)

Nous jugeons le français, l'arabe classique, l'arabe algérien et le berbère comme variétés langagières haute et basse et nous nous interrogeons continuellement pour savoir s'il s'agit d'une véritable inter-langue entre l'arabe algérien et le français qui sont appréciés comme deux variétés les plus choisies dans les conversations ordinaires. Notons que la diglossie la plus expressive et la plus éloquente réside dans l'arabe dialectal et le français qui se présente comme un cas de communication répandue de plus en plus forte et nous dirons que l'acquisition du français (langue seconde) se fait au détriment de la langue native (arabe algérien) ainsi les rapports entre langue dominante et langue dominée sont des rapports de conflit et l'influence est du genre politique et puis que les deux langues sont en situation de contact linguistique

et entretiennent un rapport d'inégalité « dominé- dominant », dans l'une est plus prestigieuse que l'autre. Dans ce cas, nous parlons de diglossie.¹⁸

Selon F. LAROUSSI, le modèle de FERGUSON sur la diglossie rejette les pratiques langagières réelles et il ne différencie pas entre pratiques langagières et représentations sociales.

Parmi certains sociolinguistes qui différencient entre le bilinguisme horizontal, le bilinguisme vertical et le bilinguisme diagonal, nous citons William Marçais et Foued Laroussi.

Pour le bilinguisme horizontal ou de liaison

Nous mentionnons la présence de deux langues différentes par exemple le français et le flamand en Belgique. Ces deux langues sont prestigieuses et maintiennent un bilinguisme de liaison car elles occupent le même statut dans la vie socioculturelle.

Pour le bilinguisme vertical

Ce bilinguisme de ligne est reconnu en Algérie. Il y a rencontre entre langue officielle et une variété proche parente. Nous trouvons que l'administration fonctionne dans l'arabe classique (variété haute) et la communication ordinaire des ouvriers dans l'arabe algérien (variété basse). Nous pouvons ainsi qualifier cette situation de diglossie.

Pour le bilinguisme diagonal

Nous le trouvons chez les locuteurs qui utilisent une langue officielle en même temps qu'un dialecte, c'est le cas des Emirats arabes- unies.

¹⁸ - FERGUSON CHARLES, Application de la définition sur la réalité socio-algérienne. Ce concept de diglossie nous a été éclairé par le Professeur Bouhadiba Lalloucha et Docteur Abdou Elimam.

Pour A.A.BENSABIA (2005), « *la diglossie comme phénomène linguistique important se définit comme l'expression d'un dysfonctionnement linguistique au sein des communautés linguistiques* ». ¹⁹

Notons que certains considèrent la diglossie comme une situation absolument conflictuelle ; pour d'autres, il y a diglossie même si les deux langues n'occupent pas les mêmes fonctions sociales et donc ne sont pas en conflit.

Nous ne soulignons que cette situation de diglossie conduit à des facteurs sociolinguistiques : des interférences du système linguistique d'une langue sur l'autre. Ces interférences se manifestent à différents niveaux, et indiquent nettement la présence d'un conflit plus intensif sur le niveau des représentations que sur la reproduction langagière.

Nous dirons que le comportement individuel est protégé par les représentations sociales et que la réflexion et le questionnement sur la distinction des variétés linguistiques permettent à la situation de diglossie d'accroître.

FISHMAN adopte les mêmes facteurs que ceux de FERGUSON, à l'exception à celui de parenté et de contiguïté des langues, il établit par un tableau conforme une typologie de situation de diglossie en rapport avec le bilinguisme. ²⁰

¹⁹- BENSABIA A. A., Etude des comportements langagiers dans les milieux diglossiques- cas de l'Algérie, université d'Oran – ALGERIE, 2005.

²⁰ Nous proposons d'établir une distinction des situations de diglossie en rapport avec le bilinguisme suivant la typologie de FISHMAN (fait bilingue et fait diglossique). FISHMAN JOSHUA A., 1971, sociolinguistique, Bruxelles : Nathan.Labor.

DIGLOSSIE		
+	Bilinguisme et diglossie	Bilinguisme sans diglossie
-	Diglossie sans bilinguisme	Ni diglossie, ni bilinguisme

Nous considérons la diglossie comme une donnée appartenant à la collectivité sociale et le bilinguisme comme un dysfonctionnement ou un dérèglement de l'individu par rapport à son entourage.

Pour FERGUSON le concept de diglossie risque d'interférer avec celui du bilinguisme social.

Bilinguisme et diglossie

C'est quand le groupe social utilise d'une façon directe la variété haute comme l'arabe classique et la variété basse (l'arabe dialectal ou le berbère).

Bilinguisme sans diglossie

Nous remarquons que les variétés linguistiques ne sont pas utilisées pour des objectifs exacts et précis par les groupes sociaux algériens qui sont considérés comme des locuteurs bilingues...

Diglossie sans bilinguisme

Le classement fonctionnel des usages entre les langues est l'acte de la société. En Arabie Saoudite par exemple, nous trouvons que certains locuteurs parlent la forme haute cependant que d'autres locuteurs parlent la forme basse. Nous pouvons ainsi signaler que ce phénomène de diglossie sans bilinguisme n'apparaît pas clairement sur notre territoire algérien mais nous observons que le français est utilisé pour la confirmation d'une appartenance à une classe intellectuelle et hautaine.

Ni diglossie ni bilinguisme

Cette situation ne se présente pas dans notre société algérienne, il est rare de trouver dans une communauté où les locuteurs ne communiquent que dans une seule langue. Ce cas de figure existe sauf s'il s'agit d'un groupe social (micro société) isolé des autres communautés linguistiques (macro société).

Nous signalons que la diglossie à empêcher l'arabe dialectal à l'accès au savoir, même s'il y a communication bilingue sans bilinguisme des locuteurs, il y a toujours contact de langues. Nous dirons que le concept du bilinguisme comporte celui de bilingualité qui renvoie à la situation de l'individu mais s'exerce absolument sur un groupe social dans lequel deux langues peuvent être utilisées dans une même interaction verbale.

Nous dressons un tableau des interactions conversationnelles représentant le modèle bilinguiste et le modèle diglossique donné par FISHMAN.²¹

Modèle bilinguiste	Modèle diglossique
Interaction approche micro	Langues Approche macro
Synchronique Dynamique	Diachronique Dynamique
Consensuel	Conflictuel

²¹ - Le tableau donné par FISCHMAN représentant des interactions conversationnelles entre le modèle bilinguiste et le modèle diglossique.

En somme, nous considérons la diglossie comme un conflit entre deux variétés de langues dans une société, que les usagers ont conscience qu'ils sont en position d'un état linguistique de dualité. Nous parlons de bilinguisme s'il y a présence de deux codes pour un même individu à l'intérieur de sa communauté.

I.3. Distinction de l'alternance intra-phrastique de l'emprunt

La distinction conceptuelle entre l'emprunt et l'alternance, en soulignant que le processus d'emprunt ait approche au lexique complet de la langue source. Il arrive aussi que certains emprunts français, largement intégrés et déformés par l'usage de la langue emprunteuse, conservent des caractéristiques formelles propres à l'arabe algérien qui trahissent leur origine. Selon J.J.GUMPERZ, l'alternance codique dans la communication bilingue se traduit par la juxtaposition à l'intérieur d'un même échange verbal de passages où le discours appartient à deux systèmes ou sous-systèmes grammaticaux différents.

L'alternance lexicale concerne des séquences où nos locuteurs emploient des emprunts et ou des expressions du français dans le discours de l'arabe algérien ou vice versa.

POPLACK (1988) note, « *l'étude empirique de données sur le bilinguisme nous démontre qu'il est souvent impossible de distinguer l'alternance...il se peut que l'unité lexicale constitue une alternance, mais elle peut aussi être une manifestation de l'emprunt* ». ²²

L'alternance la plus fréquente, désigne le contact linguistique qui ne concerne qu'un item lexical ou un syntagme substantival, elle affecte surtout des substantifs français insérés dans les énoncés produits en arabe. En outre, cette alternance lexicale n'est pas seulement le résultat d'une carence lexicale dans la langue maternelle, mais

²²- Poplack S., Conséquences linguistiques de contacts de langues : Un modèle d'analyse variationniste langage et société, 1988, 43, pp. 23-46.

elle également due à des motivations discursives ou à une volonté chez nos usagers bilingues, de manifester leur appartenance à un groupe socio-culturel. La maîtrise de l'alternance codique est liée au bilinguisme, elle implique des va et vient très rapides entre le français et l'arabe algérien dont nos élèves prennent en compte des facteurs discursives pertinents se rapportant à des expressions idiomatiques toutes faites et à des pratiques tels que d'accord, sûr, bon, alors...

Il arrive d'ailleurs que, pour des besoins d'efficacité communicationnelle, nos locuteurs bilingues se livrent à l'alternance pour s'assurer qu'ils sont bien compris et ont recours aux emprunts de l'arabe quant ils ne peuvent se rappeler les équivalents de leur langue étrangère dans une conversation rapide.

Le français associé à l'arabe algérien, remplit une fonction identitaire, ainsi les pratiques langagières en milieu étudiantin font appel constant au français et à l'arabe algérien, ces pratiques mixtes permettent à nos étudiants de créer à travers l'alternance de nouvelles formes d'usage, et donc, de nouvelles possibilités de communiquer dans un univers de référence commun; d'exprimer leur identité, d'inclure leurs motivations et d'adhérer aux normes sociolinguistiques.

Ce genre d'alternance manifeste un désir de parler bilingue. L'alternance est un mode spécifique de communication, obéît à une stratégie déterminée et révèle un compromis sociolinguistique ou de la cohabitation pacifique entre le français et l'arabe algérien.

L'alternance n'est pas l'acte d'un choix arbitraire ou d'un choix éventuel d'outils linguistiques.

C'est plutôt un fait systématique dont le fonctionnement interne est régulé par des règles sous jacentes et de contraintes syntaxiques.

Nous nous contenterons, le plus souvent, de montrer la co-présence de deux compétences linguistiques, à la croisée de deux grammaires dans le système linguistique de nos élèves et la variation se trouve réduite à un changement de code sans réelle pertinence linguistique ou grammaticale. L'usage de l'alternance codique comme phénomène durable de communication, constitue chez nos usagers bilingues une forme de communication interculturelle qui implique la compréhension et la valorisation d'une façon coopérative non conflictuelle.

Notons qu'en psychologie sociale et dans le cadre de la communication bilingue, l'alternance est définie comme une permutation se produisant à la frontière plutôt qu'à l'intérieur de tours de parole, il s'agit d'un code linguistique distinct et autonome ayant sa propre signification psychologique et socio-culturelle.

L'alternance était perçue comme une marque de maîtrise dans les deux langues, actuellement, nous sommes davantage amenés à croire qu'il s'agit d'une compétence discursive et conversationnelle liée à la prise en compte de la situation du discours. Ce constat permet de repenser le phénomène de l'alternance codique et de ses fonctions pragma-discursives. M.SCOTTON et J.J GUMPERZ (1986), soulignent que le changement de langue peut assumer les fonctions suivantes : exprimer sa colère, montrer son importance propre, étayer le prestige de la langue, éviter une suspicion, manifester une forme de problèmes, souligner de l'importance de sujets de conversation et imposer son autorité à son interlocuteur. Selon J.J.GUMPERZ « *Pour rendre l'étude de fonctions plus satisfaisantes, il faut postuler les facteurs extra-*

*linguistiques ou des éléments de connaissances sous jacentes qui déterminent l'occurrence de l'alternance».*²³

L'alternance codique se pratique dans l'objectif de communiquer ; elle contribue précisément à s'exprimer de manière plus efficace ; cela permet d'instaurer la communication, de se rapprocher et de faciliter l'intercompréhension entre interlocuteurs. Nous considérons la pratique de l'alternance codique comme un indice de compétence communicative dans chacune des deux langues. J.J GUMPERZ écrit, « *les bilingues n'utilisent pas habituellement le style des alternances codiques lorsqu'ils sont en contact avec d'autres bilingues sans connaître d'abord le contexte de référence et les attitudes de l'auditeur. Se comporter autrement serait risqué une incompréhension grave* ». ²⁴

Nos élèves possèdent une double compétence car le fait de passer d'une langue à une autre à l'intérieur d'une même phrase (alternance intra-phrastique) indique un compromis entre deux attitudes traditionnelles représenté par l'arabe algérien et le français occidental représenté par la langue de prestige de l'ex-colonisateur. Cette alternance intra-phrastique, marque alors une mise en relief et fait appel aux connotations. L'alternance codique est un phénomène pragmatique ou peut être stylistique, le plus souvent, l'alternance prend la forme de deux phrases qui se suivent. Dans cette approche communicationnelle et pragma-discursive, le glissement d'une langue à une autre se fait en fonction de certains facteurs externes qui jouent un rôle déterminant dans l'alternance linguistique : interlocuteurs qui interagissent avec la situation de communication (locuteurs, le référent, thèmes de discussion,...). Nous signalons que toute situation bilingue est marquée par les frontières grammaticales et les frontières ethniques, ces frontières constituent une ressource dans la mesure où

²³ - Gumperz J .J, Sociolinguistique interactionnelle : Une approche interprétative, 1986, p. 82.

²⁴ - Ibidem.

elles permettent aux usagers de faire passer et réitérer des messages réceptifs en se partageant un référent dans le but de se comprendre.

Nous signalons que tout chercheur en sociolinguistique devrait être attentif aux différentes situations du parler bilingue. Nous sommes amenés à considérer que nos usagers bilingues sont aussi biculturels et que derrière la langue se profilent de représentations multiples. Toutes nos constatations révèlent qu'en définitive, il existe dans la production de nos étudiants une adhésion aux deux systèmes grammaticaux distincts définie par une alternance qui apparaît à travers l'insertion de segments d'énoncés verbaux et écrits relevant le fonctionnement des interférences qui se manifestent en emprunts, calques et néologismes et qui ne peuvent être considérées comme des entraves à l'intercompréhension dans la communication.

I.4. Interférence linguistique et grammaticale

Ce qui nous intéresse dans notre recherche est le bilinguisme arabo-français basé sur deux langues de civilisation différente, notre objectif principal est de montrer et comprendre certaines interférences entre la langue maternelle et la langue étrangère. Ces interférences qui déterminent le processus d'acquisition de la langue seconde, sont aussi considérées comme des traces de l'influence du français dans les énoncés de l'arabe algérien. La langue source occupe une place dont l'importance peut varier selon les interlocuteurs, les situations et les activités verbales. Le sujet bilingue a toujours prédisposition à employer des unités, des règles, des structures appartenant à la langue source, c'est-à-dire que l'interférence linguistique se produit dès qu'un usager bilingue utilise une langue étrangère, un trait phonétique, lexical ou syntaxique de la langue maternelle.

Toute situation du bilinguisme implique alors un rapport entre deux langues, parler deux langues, c'est passer d'un système linguistique à un autre, apprendre une langue seconde, c'est s'adapter à de nouvelles règles phonologiques, syntaxiques,

lexicales, morphologiques... que la seconde langue soit en voie d'acquisition ou qu'elle soit déjà bien maîtrisée.

Parmi les nombreuses définitions de l'interférence linguistique, nous citerons celle de BLANC LAPIERRE (1983), pour que l'interférence désigne « *des problèmes d'apprentissage dans lesquels l'apprenant transfère le plus souvent inconsciemment et de façon inappropriée des éléments et les traits d'une langue comme dans la langue cible* ». ²⁵

D'un point de vue linguistique, l'interférence est définie comme un accident du bilinguisme produit par un contact entre deux langues.

W.F MACKEY (1963)²⁶ note à ce propos que l'interférence est l'emploi lorsque l'on parle ou que l'on écrit dans une langue, d'éléments appartenant à une autre langue.

URIEL WEINREICH (1963)²⁷ a proposé de distinguer quatre types d'interférences, selon que le locuteur néglige une forme qui n'existe pas dans sa langue, la réinterprète, l'assimile à une structure similaire ou la généralise.

Dans notre analyse, il convient de prouver que l'interférence linguistique se crée au moment où nos sujets parlants traduisent leurs pensées en langue seconde, nous nous sommes penchés sur la description de l'abondance des interférences entre les deux systèmes linguistiques arabo-français et d'examiner leur fonctionnement afin de voir comment une langue influence une autre sur le plan des structures. Entre le parler algérien et le français cohabite une pratique mixte, mélange des mots français et de l'arabe algérien, il peut s'agir de l'invasion du français par les emprunts et les

²⁵ - Lapierre Blanc, L'interférence et problèmes d'apprentissage, 1983, p. 458.

²⁶ - Pour W.F MACKEY, nous avons utilisé (cf. Glossaire, Terminologie, M.L.A) moderne langage association, New York, 1963.

²⁷ - Pour WEINREICH, nous avons utilisé (cf. Glossaire, Terminologie, M.L.A) moderne langage association, New York, 1963.

calques dus au substrat algérien ou inversement, l'invasion de l'arabe algérien par le français. Les questions sur la nature des interférences dues au contact, qui consistent chez nos usagers bilingues à converger des mots et des expressions algériennes en français demeure au centre de notre problématique. Le français fait l'objet de diverses formes d'appropriation déterminées par des interférences dues au substrat linguistique en dépit d'une impressionnante créativité lexico-sémantique (des mots, des expressions ne sont en réalité que des traductions pures et simples), et stylistique des locuteurs qui l'emploient.

Lorsque le français s'impose comme langue seconde à l'arabe algérien, le français s'enrichit inévitablement du substrat de la langue d'origine (maternelle), sur ce plan la langue seconde constituera des faits d'interférences lexématiques. L'interférence avec l'arabe algérien se fait bien sentir au niveau de la combinaison des phonèmes, c'est à dire au niveau de la segmentation des groupes consonantiques et vocaliques. L'interférence peut atteindre les articulations du langage : au niveau de la première articulation, nous distinguerons, au niveau du mot, les interférences du français en arabe algérien et inversement les interférences de l'arabe algérien en français.

Au niveau de la seconde articulation, nous présenterons une comparaison des systèmes phonologiques, les règles d'adaptation phonique, des emprunts (d'origine arabe) en français et enfin les manifestations des interférences phoniques. Les emprunts sont appréhendés comme des interférences provenant du système linguistique de la langue maternelle mais la notion d'emprunt au sens large est utilement précisée par la distinction entre emprunt proprement parler et interférence lacune communicationnelle.

Nous imposons dès le départ une limite à notre recherche, que l'interférence reste individuelle et volontaire, elle résulte dans une direction qui réclame une analyse préalable des structures des deux langues, alors que l'emprunt et le calque sont en

cours d'intégration ou intégrés dans le parler étudiantin. Nous dirons qu'une communauté linguistique cesse de transmettre sa langue et en adopte une autre, mais en lui adjoignant des traits issus de sa langue d'origine.

L'influence d'une langue sur l'autre peut aussi atteindre la structure syntaxique ; quand à l'assimilation grammaticale, elle suit la règle qui annonce que tout mot emprunté soit déterminé par la grammaire de sa nouvelle langue. Nous ne pouvons donc plus nier l'influence du substrat linguistique de l'arabe algérien sur les structures de français ; car une fois de plus, nous noterons une différence des structures morpho-syntaxiques entre l'arabe algérien et le français.

L'interférence grammaticale suppose que nos usagers bilingues utilisent dans le français certaines structures de l'arabe, l'interférence existe pour tous les aspects de la syntaxe : l'ordre- l'accord (genre et nombre)- l'usage des déterminants.

Selon W.WEINRICH (1968), « *une interférence grammaticale a lieu lorsque les modalités d'ordre, d'accord, de sélection et de modification automatique appartenant au système de la langue source sont appliquées à des segments à peu près équivalents de la langue cible, sans en respecter les normes ou quand les modalités grammaticales obligatoires de la langue cible sont omises* ». ²⁸

Au niveau monématique, les interférences sont surtout syntaxiques (ordre des éléments dans l'énoncé minimum, la marque du genre et du nombre...

Dans cette partie d'analyse, notre intérêt est de décrire les interférences purement syntaxiques.

Généralement, l'élément emprunté est intégré et admet les marques de la langue qui emprunte, c'est à dire qu'il garde la marque du genre qu'il avait à l'origine.

²⁸ - Uriel Weinrich, Unilinguisme et plurilinguisme, le langage, Gallimard, 1968, pp. 658- 659.

Un certain nombre de lexies empruntées à l'arabe et intégrées au français marquent une intensité ou une énergie dans l'expression.

I.5. Emprunt de l'arabe au français

L'emprunt considérable de l'arabe au lexique français se manifeste en trois périodes :

❖ Moyen âge : le lexique français est émaillé par des lexies d'origine arabo-persane, comme safran, jasmin. Les emprunts à l'arabe s'intègrent en français nécessairement aux XIII^e et XIV^e par le biais du latin médiéval, de l'espagnol et de l'Italien. Le français s'inspira de l'arabe des mots renvoyant à la science, la technologie et le commerce. : cumin, coton, zellige, toubib ...

❖ Renaissance : le champ des mathématiques, de la chimie et de la botanique est orné par de nouvelles lexies. Par l'intermédiaire de l'italien le français s'est enrichi des termes d'origine arabe comme aubergine, algèbre, alcool...

❖ XIX et XX siècles : les emprunts sont attachés aux événements historiques et l'invasion coloniale de la France en Afrique du nord. Le français s'est enrichi par des dialectes régionaux d'arabe, surtout à l'arabe maghrébin (Algérien, Marocain et Tunisien), des termes qui seront véhiculés par les soldats français et trouveront leur place dans le langage familier comme macache, kif kif, chouia...

D'autres termes renvoient à des réalités locales comme " méchoui, burnous, souk, casbah, bled, tajine, oued, baroud, djebel, djellaba..."

CHAPITRE II

VARIATION PHONETIQUE DE L'EMPRUNT A L'ECRIT

Pour cerner l'intégration linguistique des emprunts et la recomposition du sens, nous avons fait une analyse qui nous a conduits à les observer sous trois angles. L'opposition entre langue empruntée et langue emprunteuse permet de classer l'emprunt comme un procédé linguistique analysable au niveau phonologique, syntaxique et sémantique. L. GUILBERT (1975) définit l'emprunt comme l'introduction à l'intérieur d'un système donné des segments linguistiques d'une structure phonologique, syntaxique et sémantique. Par l'intermédiaire de ces emprunts, l'arabe comble t-il un vide constaté dans le français ou vice versa?²⁹

II.1. Niveau phonologique

La phonologie s'occupe des unités de la deuxième articulation. Elle s'occupe de la fonction des sons dans la communication, elle étudie les éléments phoniques du point de vue de leur fonction linguistique dans la transmission d'un message, des phonèmes en relation avec un signifié, c'est à dire que la phonologie cherche les différentes prononciations qui correspondent à des différents sens, ce que nous appelons des oppositions distinctives. L'effet phonique qui nous passionne dans notre description de l'emprunt phonologique est le phénomène de la prononciation, certains sons qui fonctionnent dans le français s'opposent et contrastent avec d'autres sons de l'arabe algérien.

La langue d'accueil transpose les mots qu'elle emprunte du français en les appliquant à son propre système phonologique et nous trouvons dans l'emprunt

²⁹- Guilbert Louis, l'emprunt peut être analysable sous trois angles : Niveau phonologique, syntaxique et sémantique, 1975.

phonologique, une certaine assimilation du système arabe au système français. En passant d'une langue à une autre, les mots sont susceptibles d'être adaptés phonétiquement.

En somme, les systèmes phonologiques de la l'arabe algérien et du français ne coïncident pas souvent dans la majorité des cas. Nous prenons les emprunts arabes en rédigeant un sujet en français dans la production écrite de nos lycéens, nous observons que certains termes conservent dans le français local leur prononciation, adaptée aux sons arabes, ce sont les vocables qui adaptent une double prononciation, l'une francisée, l'autre conforme à la phonie arabe comme le [R] et le [r].³⁰

La commutation permet l'identification des phonèmes voisins, et nous observons tout au long de notre corpus que certains phonèmes français cèdent la place aux phonèmes voisins de la langue d'accueil comme la substitution du phonème [e] français par le phonème [i] en arabe.

H.WALTER (1982) souligne, « *les difficultés que l'on rencontre dans la description pour donner le statut de phonème à des éléments sujets à variations ont poussé certains linguistes à remettre en question le caractère discret des phonèmes, qui, pour eux, seraient des unités passant progressivement de la variation, à l'opposition* ». ³¹

Nos usagers entendent et articulent les sons du français sur la base du système de l'arabe algérien. En effet, celui-ci joue véritablement le rôle d'un filtre qui ne laisse passer que les sons déjà intégrés (effectivement ceux de la langue maternelle) ; c'est que les habitudes de perception auditive sont installées et agissent comme un crible phonologique, autrement dit, un filtre qui ne retient que les sons déjà mémorisés. Sur

³⁰- Nous distinguons entre la phonologie s'occupant des unités de la deuxième articulation par opposition à la grammaire s'occupant des unités de la première articulation.

³¹- Walter Henriette, Enquête phonologique et variétés régionales de français, Edit Presses universitaires de France, 1982, p. 29.

le plan de la prononciation, leur appareil phonatoire est habitué à certains mouvements d'articulation en arabe et non pas d'incapacité à articuler les sons propres au système français.

Nous soulignons que la substitution d'une suite sonore à une autre n'entraîne pas systématiquement un changement de sens. Dans ce cas, nous dirons que [R] et [r] sont deux variantes d'une même vibrante apicale qui est le phonème [r].

Un même phonème [R] est susceptible de se prononcer de façon assez différente selon le contexte où il se trouve.

H.WALTER (1982), « *la diversité phonologique peut être mise en relation avec différents facteurs, dont l'âge (et quelques fois le sexe), la catégorie professionnelle, le niveau culturel, la localisation géographique, la situation de communication* »³².

II.1.1. Archiphonème

L'arabe algérien possède deux phonèmes [r] et [R], c'est à dire deux articulations opposables, là où le français n'a qu'un seul phonème généralement réalisé et dans certaines situations de communication, le français vise à rejeter les sons de l'arabe étrangers à son système phonique tels que le [h] aspiré et le [r] roulé, et il s'instaure communément une convention entre ces deux modes de prononciation certains emprunts de l'expression écrite témoignent de ce fait : minaret [minaRe]- gandouras [ganduRa]- amirale[amiRal]- matrak [matRak]- derb [dɛRb] – jarre [ʒaR] – medersa[medɛRsa]- tarbouch [taRbuʃ] – baraka [baRaka]-hoggar [ogaR] burnous-[buRnus]- sahara [sa'aRa]- chergui [ʃɛRgi]- mehri [meRi]- erg [ɛRg]- reg [Rɛg]- toureg [tuaRɛg] - douar- [duaR]- gourbis [guRbi]- ksar [ksaR]- ksours [ksuR]- caravane[kaRavan]-hasard-[azaR]- saoura [sauRa]- guerba [gɛRba]- vizir [viziR]-

³²- Walter Henriette, Enquête phonologique et variétés régionales de français, Edit Presses universitaires de France, 1982, p. 52,

tarbouch [taRbuŜ]-rif [Rif]- bordj [boRz]- kandjar [kanzaR] safran [safRã] – girafe [ziRaf]- hégire [eziR]- azur [azyR]- ba'arda [baRda]...

II.1.2. Notation de la prononciation

Voyelles	Consonnes
[a] crabe, papa, nappe, tache.	[b] bien, abbaye, abri.
[ɑ] âne, pâle, tâche.	[d] demi, édifice.
[e] fermer, nagerai, blé.	[f] frein, photo, affreux.
[ɛ] allégresse, riais, guet, merci.	[g] gamin, dogue, seconde.
[ɔ] le, monsieur, demain.	[k] cou, que, képi, sacoche.
[i] ami, bille, cygne.	[l] lire, alto, malle.
[o] gauche, rose, dôme.	[m] maman, femme.
[ɔ̃] pomme, donner, corps.	[n] bonbonne, âne, navet.
[ø] deux, vœu, peu, œufs.	[p] poire, appartement, apéritif.
[œ] meuble, heure, œuf.	[r] renard, finir, barre.
[u] doux, genou, roue.	[s] silence, cela, hameçon, attention, passer.
[y] mue, connu, ils eurent.	[t] torchon, serviette, tram, mite.
	[v] vin, ravin.
[ɑ̃] vent, sans, paon, temps.	[z] rose, zébu, maison.
[ɛ̃] plein, lin, pain.	[ʃ] choix, tache, shérif.
[ɔ̃] nom, ombre, bon, pont.	[ʒ] âge, jus, geôle, gendarme.
[œ̃] lundi, brun, opportun, parfum.	[ɲ] ignoble, digne, bague.

Semi-voyelles

- [j] pied, œil, yeux, paille, bille.
- [w] oui, loin, alouette, ouest.
- [ʋ] huile, nuit, lui, situé.

Nous avons opté pour la notation de l'association phonétique internationale qui, nous aide à préciser le timbre des voyelles et l'articulation des consonnes.

Presque tous les emprunts relevés de notre corpus sont transcrits phonétiquement. Les variations individuelles et l'appauvrissement du système phonétique (« e » ouvert et « e » fermé ; « o » ouvert et « o » fermé; « a » postérieur et « a » antérieur, etc) font qu'il est toujours indispensable de donner une norme.

II.1.3. Opposition entre le [R] grasseyé et le [r] roulé

le [r]roulé en arabe	le [R] grasseyé en français
manara[manara]	minaret[mina Re]
barnous[barnus]	burnous [by R nus]
gandoura[gãdura]	gandouras[gãdu Ra]
amir [amir]	amirale[ami Ral]
matraq[matraq]	matrak [mat Rak]
derb[dɛrb]	derb[dɛ Rb]
Jarra [ʒara]	jarre[ʒa R]
madarsa[madarsa]	medersa[medɛ Rsa]
tarbouch[tarbu ^h]	tarbouch[ta R bu ^h]
barraka[baraka]	barraka[ba Raka]
hoggar [hogar]	hoggar [oga R]
sahra[sahra]	sahara[sa'a Ra]
che R gui[^h Sargi]	chergui[^h ɛ R gi]
tergui [targi]	tergui [tɛ R gi]
douar [duwar]	douar [duwa R]

gourbis[g urbi]	gourbis[gu R bi]
qsar [q s ar]	ksar [ksa R]
qsours [q s ur]	ksours [ksu R]
caravane[kar a van]	caravane [ka R avan]
hasard[az a r]	hasard [aza R]
saoura [saw r a]	saoura [saw R a]
guerba[gar a]	guerba[g a Rba]
wazir [waz i r]	vizir [vizi R]
rif [r if]	rif [R if]
Bordj [b a r ǧ]	bordj [b a R ǧ]
khandjar [xan ǧ ar]	kandjar[kan ǧ a R]
safran[zaʔ ʿ afran]	safran[saf R ã]
zarafa [zar a fa]	girafe[ǧ i R af]
higri [hi ǧ ri]	hegire [e ǧ i R]
azur [azy r]	azur [azy R]
mahri[mah h ri]	mehri[me R i]
barda'a [bardaʔ ʿ a]	barda[ba R da]

Les deux oppositions représentent deux réalités physiques ou (deux variantes syntagmatiques) assurant deux fonctions linguistiques différentes.

Le[r] roulé est à l'origine d'un calque d'articulation en arabe algérien. Nous n'oublions pas de signaler que le [R] ne se réalise pas toujours différemment, mais, sauf dans certaines situations de communications.

Le crible phonologique de l'arabe algérien est comme ce crible qui ne convient pas pour le français, il se produit parfois des différences de prononciation.

R. ELUARD (1991) note, « *la phonologie introduit dans son étude les critères linguistiques de choix, de pertinence, de signification. Au sens large, la phonologie se propose d'étudier toutes les manifestations sonores significatives du langage humain. A ce titre elle aborde non seulement les sons mais les tons, les modulations, les accentuations, etc.* »³³

Ainsi le [R] français roulé en arabe et grasseyé en français sont deux prononciations d'un même phonème [R]. Le [R] soit qu'il est prononcé roulé ou grasseyé, ce même phonème [R] est prononcé différemment sans altérer le sens de l'emprunt.

Le [R] grasseyé et le [r] roulé sont deux réalités physiques différentes mais elles n'alternent pas le sens de mot dans lesquelles, elles sont employées, nous dirons que ces deux réalités, ont la même fonction linguistique, en revanche ces mêmes phonèmes en arabe algérien, ont deux fonctions linguistiques différentes.³⁴

Devant un public arabophone, le « R » grasseyé équivaut au son de la lettre, « غ », alors que le « r » roulé correspond à la lettre « ر » Si nous Prenons l'emprunt « Maghreb » de notre corpus d'étude, nous remarquons qu'en arabe ce même emprunt peut avoir deux fonctions linguistiques différentes (مغرب) [ma**R**rib]. Nous signalons

³³ - Eluard Roland, Pour aborder la linguistique – initiation - recyclage, 6^e édition, Tome1, 1991, p. 68.

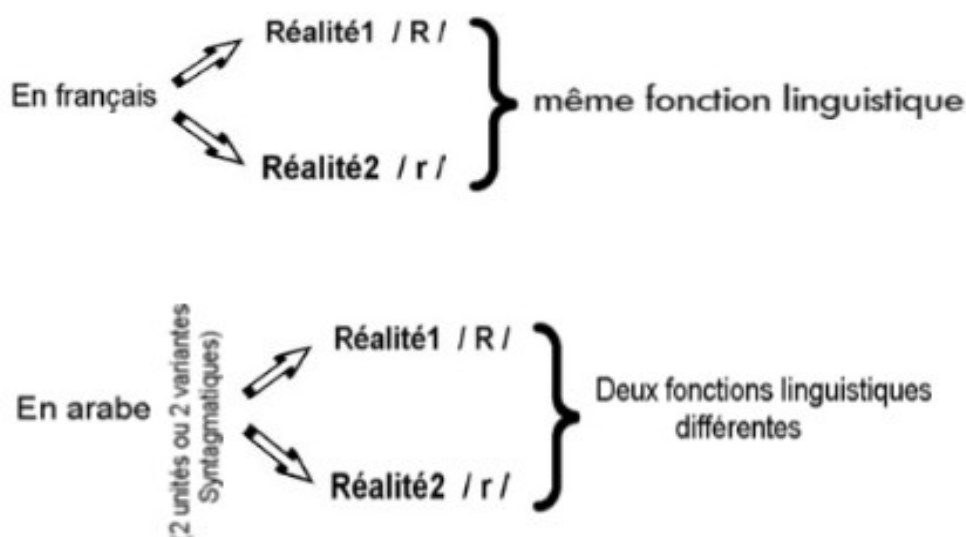
³⁴ - Sur ce plan nous inventons un schéma conforme aux deux réalités physiques où nous précisons que l'arabe algérien possède deux articulations opposables le / r / roulé et le / R / grasseyé c'est-à-dire qu'il s'agit de deux variantes syntagmatiques qui renvoient à deux fonctions linguistiques différentes. Cependant le français n'a qu'un seul phonème généralement réalisé qui renvoie à une même fonction linguistique.

qu'ici résident deux variantes syntagmatiques le [r] (ر) roulé et le [R] grasseyé (ع) par contre en français les phonèmes [r] roulé et [R] (grasseyé) ne forment qu'un seul phonème [R], car ils ne permettent pas d'opposer les unités significatives. Nous dirons que ce [R] grasseyé assure une seule fonction linguistique [magRɛb].

Le « r » apical, communément appelé « r » roulé (consonne roulée alvéolaire voisée), résulte d'un battement du bout de la langue contre les alvéoles (la partie antérieure du palais).

Le « R » grasseyé résulte quant à lui d'un battement de l'uvule (la luette).

Nous tentons de réaliser ces deux réalités physiques du [R] et [r] par un schéma conforme:



Il est nécessaire qu'un locuteur bilingue réalise un phonème au bon point d'articulation, parce que deux sons peuvent être en distribution complémentaire et distinctive.

Puis qu'il existe deux variantes [R] et [r] en arabe et un seul [R] en français, nous signalons alors que le [r] roulé en français algérien est un cas particulièrement

intéressant de la variation socio-dialectale. Ces deux prononciations différentes d'un même son ne sont que des variations révélatrices de l'origine géographique et socio-culturelle de nos usagers.

La phonétique s'intéresse aux sons en tant qu'unités physiologiques, la phonologie aux sons en tant que parties d'une structure. Nous dirons alors que les sons[r] et [R] sont des variantes libres du phonème [r], autrement dit diverses possibilités de réalisations qui ne contrastent pas en français alors que[r] et[R] s'opposent dans la prononciation de l'arabe et constituent deux phonèmes distincts.

BORREL (1983) explique, « *si un apprenant réalise mal un son d'une langue étrangère et/ ou seconde, c'est parce qu'il a mal perçu et non pas à cause d'une incapacité articulatoire (relation entre les aspects articulatoires et les aspects acoustiques en phonétique)* ». ³⁵

Certains traits phoniques n'apparaissent pas à l'écrit mais à l'oral sont révélateurs de la distinction de la prononciation, comme la substitution au [R] dit « grasseyé » chez les filles du [r] apical roulé chez les garçons, de façon à expliquer ce fait linguistique de ces deux variantes de [R] en arabe algérien, il est nécessaire de l'observer dans les exemples qui suivent :

« Nous avons rencontré des femmes kabyles dans une source portant des jarres au dos... ». Dans ce passage l'emprunt « jarre » veut dire récipient en argile pour consommer de l'eau mais peut aussi signifier « voisin » en arabe [ʒaR].

Nous constatons que ces deux sons sont en distribution complémentaire et nous les considérons comme deux unités combinatoires d'un même phonème. L'analyse phonologique unit les faits qui exercent la même fonction car le même trait phonique [R] assume une même signification ou plus exactement une même valeur

³⁵ - Borrel, Revue de phonétique appliquée, Université de Toulouse, 1983.

expressive et nous dirons aussi qu'il s'agit de variantes individuelles d'un conditionnement combinatoire.

F. DE SAUSSURE note, « ...il y a dans la langue non seulement des sons, mais des étendus de sons parlés... »³⁶

II.2. Prononciation arabe

L'arabe est une langue assez difficile à prononcer, il comprend une variété de sons inexistants en français.

L'arabe ne comprend que trois voyelles : [a], [i] et [u] qui se prononce (ou). Pour les mots d'origine française transcrits en arabe, le[e] et ses variantes / é/, / è/ deviennent un [i] ; le [o] et le [u] deviennent [u] (ou).

Un [u] bref se prononce entre le son (ou) et (o).

L'arabe distingue les voyelles longues des voyelles brèves : un [i] bref est à peine articulé : il se prononce entre le [i] et le [e]. L'arabe est une langue à consonantisme riche.

- 26 consonnes.
- Deux semi-consonnes (ou semi- voyelles), le « waw » et le « ya ».

Au contraire, le français est moins riche en consonnes et plus riche en voyelles.

- 16 phonèmes consonantiques.
- Deux semi consonnes (ou semi-voyelles).

Quand elles sont courtes, elles sont représentées par des signes diacritiques (fatha pour [a], kasra pour [i] et damma pour [ou]), qui ne se notent presque jamais à l'écrit.

³⁶- De Saussure F., Chapitre : Le phonème dans la chaîne parlée. Cours de linguistique générale, édition n° TANANTIKIT, Béjaia, 2002, p. 63.

- Quand elles sont longues, elles s'écrivent pour noter le rythme du mot ([a] long est indiqué par un « alif », [i] long par un « ya » et [u] « ou » long par un « waw ».

Voyelles et semi- voyelles

Français	Arabe standard	Exemples
[a]	fatha	Guerba
[a] long	fatha +alif	salt'an سلطان
[i]	kasra	wilaya
[i] long	kasra +ya	chachi+ya
[u] (ou)	damma	fandouk
[u] long	damma+ waw	gandou+[w]ra
[w]	و , waw	swika
[y]	ي , ya	bey

D'autre part, certaines consonnes n'existent pas en français le [x] en arabe [خ] devient des vélaires [k] [r], compte tenu du point d'articulation : le dos de la langue contre le voile du palais. Voici un passage du corpus qui témoigne de ce fait : « je cite les arts de Mostaganem : djebel el turck était un maghzen... »

Magasin [magasé] par opposition à l'arabe makhzen [maxzen] "مخزن"

L'uvulaire fricative sourde [خ] en arabe, absente du système phonologique français représentée par [x] se transforme le plus souvent en [k] dans "calife" : خليفة [kalif]. Il est à noter que le phonème "خ" ou [x] en transcription phonétique) se réalise aussi par la vélaire occlusive sonore [g] dans magasin et accepte parallèlement en

français deux graphies différentes « c » comme dans calife [kalif], « kh » comme dans khaima [xaɪma], cheikh....

L'uvulaire fricative sonore [ġ] en arabe se réalise soit par [R] soit par [g] dans gazelle.

L'uvulaire fricative sonore [ġ] en arabe se réalise par [a] dans barda'a.

La semi-voyelle labio-vélaire [و] se réalise parfois [w] dans « zaouia » : زاوية et d'autre parfois [v] dans vizir : وزير.

La semi-voyelle pré-palatale [ي] se réalise par [i] dans " caid " [Kaïd], " rais " [Rais]...

La consonne dentale occlusive sourde emphatique [ط] se réalise généralement par [t] dans coton: " qten ", " tajine "...

L'uvulaire occlusive sourde [ق] en arabe se réalise par la vélaire occlusive sonore française [g] dans " gandoura " [gāduRa] ou [gānduRa] (la transcription phonétique en arabe dialectal algérien est [gāduRa] et en arabe classique [qāduRa]) ou correspond souvent à l'occlusive palatale sourde [k] dans cafetan, couffin...

D'autres emprunts adoptent une double prononciation : l'une francisée, l'autre conforme au phonétisme de l'arabe. Les exemples suivants illustrent la diversité des domaines d'emprunts. Le phonème [q] de l'arabe, absent du système phonologique du français, a été intégré sous la forme de [k]. comme cadi [kadi] ou [qadi], café [kafê] ou [qahwa], soit casbah ou qasbah est prononcé donc soit [kasba], soit [qasba] (de l'arabe dialectal qasbah, arabe classique qasaba)... Signalons que la forme communément maintenue et celle qui reflète la prononciation dialectale avec chute de la voyelle dans la seconde syllabe. Nous remarquons que les phonèmes arabes cèdent leurs places aux phonèmes du français. Du point de vue du mode d'articulation, la consonne post palatale uvulaire sourde ق [q] de (قصر) [qsar] en arabe commence à être remplacée par sa voisine post palatale [k] de [ksar] en français.

Les phonèmes communs aux deux langues

Consonnes			
Français	arabe	Français	arabe
B	ب	l	ل
ch /ê	ش	m	م
d	د	n	ن
f	ق	s	س
j	ج	t	ت
k	ك	z	ز

II.2.1. Tableau de transcription arabe

Pour nous conformer aux normes internationales pour la translittération des phonèmes arabes, nous avons consulté l'article de wikipédia, l'encyclopédie libre. (http://en.wikipedia.org/wiki/Arabic_alphabet).

Lettre	nom	fin	milieu	début	phonétique
ا	alif	ـا	ـا	ا	a:
ب	ba	ـب	ـب	ب	b
ت	ta	ـت	ـت	ت	t
ث	tha	ـث	ـث	ث	θ

.../...

ج	jim	-ج	جـ	جـ	dʒ , ʒ , g
ح	Ḥa	-ح	حـ	حـ	ħ
خ	kha	-خ	خـ	خـ	x
د	dal	-د	دـ	دـ	d
ذ	dhal	-ذ	ذـ	ذـ	ð
ر	ra	-ر	رـ	رـ	r
ز	zay	-ز	زـ	زـ	z
س	sin	-س	سـ	سـ	s
ش	shin	-ش	شـ	شـ	ʃ
ص	Ṣad	-ص	صـ	صـ	sˤ
ض	Ḍad	-ض	ضـ	ضـ	dˤ , ðˤ
ط	Ṭa	-ط	طـ	طـ	tˤ
ظ	Ẓa	-ظ	ظـ	ظـ	zˤ , ðˤ
ع	ʿayn	-ع	عـ	عـ	ʔˤ
غ	ghayn	-غ	غـ	غـ	ɣ
ف	fa	-ف	فـ	فـ	f

.../...

ق	qaf	ق-	قـ	قَ	q
ك	kaf	كـ	كـ	كَ	k
ل	lam	لـ	لـ	لَ	l
م	mim	مـ	مـ	مَ	m
ن	nun	نـ	نـ	نَ	n
هـ	ha	هـ	هـ	هَ	h
و	waw	و-	وـ	وَ	w , uː
ي	ya	ي-	يـ	يَ	j, iː
ء	hamza	أ ؤ إ ئ			ʔ

II.3. Phonèmes vocaliques

Dans le cas des voyelles en position médiane, nous avons tendance à opposer les phonèmes en syllabes ouvertes et en syllabes fermées.

Ainsi en syllabe ouverte, nous pouvons opposer :

[a] et [y] dans une paire minimale [saltan] en arabe (سلطان) par opposition à [sultã] en français.

[a] et [e] dans une paire minimale madina en arabe [madina] et médine ou médina en français [medin] ou [medina] (ici pour le singulier).

[u] et [e] dans une paire minimale moudoun en arabe (مدن) [mudun] et médines en français [medine] (ici pour e pluriel).

[a], [u] et [i], [u] dans une paire minimale mawlid en arabe [mawlid] (مولد) et mouloud [mulud] en français.

Barnos (برنوس) [baRnəs] en arabe et burnous [byRnus] en français.

Ici nous avons en présence des commutations substitutions intervocaliques

La voyelle orale ouverte [a] en arabe se substitue avec la voyelle orale fermée [y] en français.

La voyelle orale semi fermée [o] en arabe se substitue avec la voyelle orale fermée [u] en français.

Dans un même emprunt, nous pouvons opposer [a], [e] et [e] voyelle nasale et [i] voyelle orale.

Badawi [badawi] en arabe à Bédouin [bedwē] en français.

A travers ces exemples, nous remarquons que la substitution figure non à l'initial mais en position intervocalique.

Tableau 01 : Phonèmes vocaliques

Phonèmes	Paires minimales
a/y	[saltan] [sylvā]
a/e	[madina] [medin] (singulier)
u/e	[mudun] [medin] (pluriel)
a/u et i/u	[mawlid] [mulud]
a/y e to/u	[baRnəs] [byRnus]
a/e et i/ě	[badawi] [bedwě]

II.3.1. Longueur des voyelles

L'allongement des voyelles en français ne sert pas distinguer les mots exception pour [ɛ] dans quelques cas: erg [eRg] ; bled [bled] ; oued [we:d]...

Il nous suffira de montrer qu'en français contemporain, les voyelles s'allongent dans certains cas et selon les règles précises. Voyelles nasales [ã, õ, é, œ] et les voyelles orale [a, o, ø] suivies d'une consonne prononcée, exemple " fandouk " [Fãduk] chance [šās] ; chott [šəʔ] ...

Voyelles accentuées suivies des consonnes [R, z, v] et du groupe consonantique [v R].

II.3.2. Altération vocalique

Un autre contexte de réalisation de phonèmes est celui des voyelles où l'emprunt subit de transformations phonétiques en français :

Exemples pris du corpus : " biled " (C.V.C.V.C) [*biled*] en arabe devient bled (C. C .V. C) [*bled*] en français. Nous assistons en français à l'effacement de la première voyelle.

" Mafti " (C.V.C.C.V) [*mafti*] en arabe devient mufti (C.V.C.C.V) [*myfti*] en français.

" Biled " (le « i » voyelle brève). " Mefti " (le « i » voyelle allongée).

" Bédouin " [*bedwé*] en français et " badaoui " [*badawi*] en arabe.

" Médine " [*medin*] en français et " madina " [*madina*] en arabe.

" Tergui " [*teRgi*] en français et " targui " [*taRgi*] en arabe.

Nous allons nous tenir compte de la manière dont la voyelle [e] est articulée. La réalisation du phonème [a] en arabe dans « badaoui-madina-targui... » diffère de la réalisation [e] en français « bédouin-medine--tergui... ». Cette opposition dans la prononciation est très nette et ne se maintient pas.

Tableau 02 : Altération vocalique

Emprunts	système vocalique suivi des consonnes prononcées
mafti [mafti]	CVCCV
mufti [myfti]	CVCCV
biled [bilɛd]	CVCVC
bled [blɛd]	CCVC
badaoui[badaui]	CVCVCV
Bédouin [bedwɛ]	CVCCV ou CVCVV
[madina][madina]	CVCVCV
médine [medin]	CVCVC
targui [taRgi]	CVCCV
tergui [tɛRgi]	CVCCV

La voyelle orale sonore ouverte [a] en arabe et la voyelle orale sonore fermée [e] en français sont considérées comme des sons musicaux.

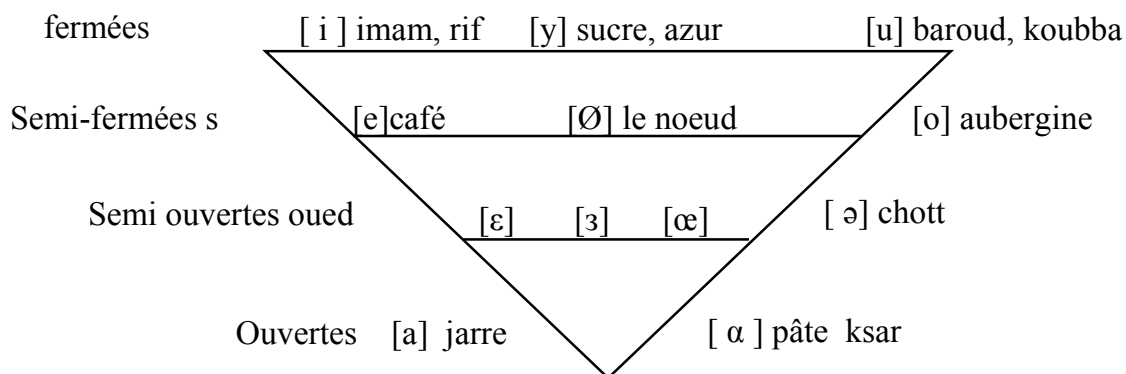
Le phonème [e] dans « médine-tergui- bédouin ...» a une valeur démarcative.

L'interférence entre les deux systèmes phonologiques (français-arabe) à travers certains emprunts relevés du corpus réside dans la réalisation des voyelles [e]; [a] et [i]; [i] car nous savons très bien que le système de l'arabe est très réduit, il comporte trois voyelles qui peuvent être brèves ou allongées [a] [i], [u].

Comment nos élèves identifient-t-ils une même suite de sons prononcés différemment?

Cette opposition dans la prononciation de ces phonèmes distinctifs [e]; [a] et [e] ; [i] est un fait conditionné par l'environnement phonique et ne dépendant pas d'un choix de nos élèves mais qui reflète un comportement phonologique caractéristique du groupe identitaire.

Le système des oppositions voyelles orales/ voyelles nasales nous permet d'obtenir le triangle vocalique ci-dessous:³⁷



Ce qui distingue les voyelles ouvertes des voyelles fermées, c'est la position de la langue par rapport au palais pendant l'émission du son qui détermine le degré d'ouverture ou de fermeture de la voyelle. C'est ainsi une voyelle est dite fermée ou ouverte.

Si nous allons des plus fermées vers les plus ouvertes, nous obtiendrons le classement suivant :

1. [i], [e], [ε], [a]
2. [y], [φ], [ɜ], [œ]
3. [u], [o], [ə], [α]

II.4. Double articulation du langage et la commutation

Le langage humain s'attache à ses trois traits fondamentaux : la syntaxe, la créativité et la double articulation du langage. Le langage humain est articulé, l'homme qui parle peut bâtir avec un nombre strictement limité d'unités de niveau inférieur (les sons, au nombre de 36 en français) un nombre pratiquement illimité

³⁷ - Belkhirat. A « Précis de phonétique et de phonologie –pour une meilleure connaissance de la réalité orale de la langue.P.29.Editions « Dar El Hadith lil –Kiteb. 2003.

d'unités de niveau supérieur (les mots), autrement dit les diverses unités qui servent à élaborer ce langage se composent d'unités plus petites et servent elles-mêmes à composer des unités plus importantes.

II.4.1. Première articulation du langage

Ce niveau supérieur concerne le plan du signifié et le plan du signifiant. Etant formé d'unités signifiantes (morphèmes ou monèmes), elles mêmes analysables en unités de la seconde articulation (phonèmes) qui sont les unités douées de sens.

On peut isoler par commutation les unités réelles qui constituent l'emprunt.

On peut isoler l'unité « tergui » [tɛRgi] par commutation avec l'unité « chergui » [ʃɛRgi].

On peut isoler l'unité « bey » [bɛy] par commutation avec l'unité « dey » [dɛy].

II. 4. 2. Seconde articulation du langage

Ce niveau inférieur concerne des unités non signifiantes et distinctives, les phonèmes, qui relèvent d'une analyse phonologique équivalents aux sons et permettent de constituer les monèmes. Ces unités de la seconde articulation, se situent sur le plan du signifiant (să), ce ne sont pas des signes linguistiques, ce ne sont pas des unités signifiantes car ils n'associent pas un signifiant (să) à un signifié (sé). Ces unités de la seconde articulation ont uniquement une fonction distinctive.

Les unités de la première articulation, les monèmes, sont construites à leur tour avec des unités plus petites que l'on peut dégager aussi par commutation.

Le monème « bey » contient trois de ces unités [bɛy]

En commutant la première de ses petites unités, on peut obtenir « dey » [dɛy].

Les unités qui sont ainsi dégagées ont une forme phonique mais pas de signifié :

[b] [ε] [y] par opposition à[d][ε] [y]. Ce sont les unités de la deuxième articulation qui ont une fonction à l'intérieur du système de la langue permettant par le jeu de leurs oppositions le fonctionnement de la communication qu'on appelle phonème.

Le phonème est une unité de description phonologique, distinctive et oppositive. Le phonème est l'élément fondamental du système phonologique d'une langue. La plus petite unité linguistique non porteuse de signification mais de son capable de produire un changement de sens par simple commutation sans avoir de sens lui même.

En résumé, les monèmes sont unités de la première articulation ayant un signifiant et un signifié. Les phonèmes sont des unités minimales pertinentes d'une langue donnée (ayant un signifiant mais pas de signifié) appartenant à la deuxième articulation.

II.5. Fonction distinctive du phonème

La phonétique étudie les sons de la parole. La phonologie étudie des sons à valeur linguistique, phonèmes en relation avec un signifié. Les traits phoniques sont appréhendés par rapport à leur valeur sémantique. Quant à la phonématique, elle étudie des unités distinctives de la langue : les phonèmes que l'on peut commuter sur l'axe paradigmatique et sur l'axe syntagmatique sont constitués d'un ensemble de traits distinctifs.

L'individu pour communiquer sélectionne des termes enregistrés de la langue ayant entre eux des rapports associatifs, paradigmatiques, combine et réalise un énoncé sur l'axe syntagmatique.

Sur l'axe paradigmatique (vertical) : les rapports sont des combinaisons et la modification de la combinaison, s'appelle une permutation.

Commuter sur l'axe vertical : voici quelques emprunts tirés de notre corpus

" Bey " [bɛy]

" Dey " [dɛy]

" Chergui " [ʃɛRgi]

" Tergui " [tɛRgi]

Ces oppositions sont pertinentes puisqu'il y a changement du contenu notionnel. Le phonème a alors une fonction distinctive. C'est le système des oppositions qui permet à la langue de fonctionner.

Sur l'axe syntagmatique (horizontal) : le remplacement de l'unité de la phrase par l'une des unités du paradigme s'appelle une substitution ou une commutation.

Commuter sur l'axe horizontal: voici des passages pris de notre corpus :

[Une caravane de méharis qui avançaitqu'on appelle erg...]

[Nous découvrons un sol formé de cailloux d'ou le nom de reg...]

" Erg " [ɛRg]

" Reg " [Rɛg]

Le phonème a alors une fonction démarcative.

II.5.1. Pertinence d'un phonème (méthode des paires minimales)

Pour identifier les phonèmes d'une langue, on emploie une méthode des paires minimales. Que nous entendons par une paire minimale?

Une paire minimale désigne, en phonologie, une opposition de deux mots qui ne se distinguent que par un seul phonème. C'est la recherche des paires minimales qui nous aide à distinguer les phonèmes arabes aux phonèmes français.

Dans notre recherche de paire minimale, il nous convient de prendre en compte les faits de position et de comparer les phonèmes différents en position

identique (finale, initiale ou intervocalique) et les phonèmes identiques à des positions différentes.

Nous identifions les phonèmes arabes et les phonèmes français par la construction des paires minimales, c'est à dire des paires de mots de sens différents et qui ne diffèrent dans leur forme sonore que par un seul son (ce son peut alors être considéré comme un phonème).

II.5.2. Commutation consonantique

Le français comporte six (06) consonnes sourdes qui ont leur correspondance sonore.³⁸

Sourde	Sonore
[p] de pacha [paŜa]	[b] de bacha [baŜa]
[t] de tergui [tɛRgi]	[d] de derb [dɛRb]
[k] de caïd [kaid]	[g] de gourbi [guRbi]
[f] de fellouke [feluk]	[v] de visir [viziR]
[s] de souk [suk]	[z] de zellig [zellig]
[Ŝ] de chèche [ŜɛŜ]	[z] de jarre [zaR]

Le passage de certains emprunts arabes par le crible phonologique du français, sont susceptibles d'être adaptés phonétiquement dans la langue d'accueil. Ainsi l'opposition entre le [p] et le [b] est pertinente puisqu'elle nous permet de distinguer le [p] qui est une consonne bilabiale sourde qui a sa correspondance une consonne bilabiale sonore. [b]. Dans l'exemple suivant : [Pacha] de [bacha]

³⁸ - Nous soulignons que seule l'opposition sourde / sonore distingue / p / de / b / et nous nommons Cette opposition, un trait distinctif de sonorité.

Il paraît clairement que [p] et [b] accumulent de traits pertinents que seule l'opposition sourde / sonore distingue [p] de [b]. Cette opposition est un trait distinctif de sonorité.

Nous apprenons par la phonétique articulatoire que / p / et / b / sont ainsi articulés :

[p] : Occlusive, orale, bilabiale, non accompagnée de vibrations des cordes vocales.

[b] : Occlusive, orale, bilabiale, accompagnée de la voix de vibrations des cordes vocales.

Dans notre analyse, nous dressons le tableau suivant représentant ces deux traits distinctifs :

	Phonème consonantique	Occlusif	Oral	Bilabiale	Voisé (Sonore)	Non voisé (Sourd)
P	+	+	+	+	-	+
B	+	+	+	+	+	-

Nous appellerons « bilabiales », les productions phoniques qui font intervenir les deux lèvres.³⁹

Les deux lèvres se ferment pour bloquer le passage de l'air et le libérer ensuite subitement, il s'agit là des bilabiales occlusives ou explosives [p] et [b].

La prononciation de [b] au lieu de [p] n'oppose ici aucun problème car elle n'alterne pas le sens du monème dans la chaîne parlée.

³⁹ - Nous soulignons que seule l'opposition sourde / sonore distingue / p / de / b / et nous nommons. Cette opposition, un trait distinctif de sonorité.

Les oppositions consonantiques entre [p] et [b] s'effectuent comme suit :

[p]: est une consonne, sourde ou (non voisée) parce qu'il n'y a pas de vibrations des cordes vocales.

[b]: est une consonne sonore parce qu'elle est voisée par la présence des vibrations des cordes vocales.

Les deux phonèmes [p] et [b] commutés sur l'axe paradigmatique ont une fonction distinctive mais n'alternent pas le sens de l'emprunt : [pacha] [bacha].

F. DE SAUSSURE, « *la question acoustique du phonème ne fait pas question ; elle est fixée par l'oreille ; quant à l'articulation, on a toute liberté de la produire à son gré...* »⁴⁰

Ce contexte phonologique possède un rôle fonctionnel et explique les modifications et l'influence du français sur l'arabe, nous sommes en présence d'un calque parfait du français où le son [b] est remplacé par [p]. Le fait de remplacer le son [p] par [b] dans une paire minimale s'appelle la commutation et le changement de prononciation n'altère pas le sens.

[p] et [b] se distinguent par le sens et diffèrent entre eux par le voisement.

Nous devons naturellement prévoir des interférences en combinant une occlusive dentale par une fricative chuintante entre : « tajine- tadjine, « jebel- djebel ,jellaba- djallaba- jemaâ-djemaâ, jîn- djîn... »

Le phonème [dʒ] est une variante combinatoire d'un même phonème [d] en français, il se distingue du phonème [d] mais les deux sons doivent avoir la même signification.

⁴⁰ - De Saussure Ferdinand, chapitre : Le phonème dans la chaîne parlée, Cours de linguistique générale, Edition TALANTIKIT Bejaia, 2002, p. 64.

Le son [dz] est une production phonique à interpréter comme un phénomène unique, [dz] et [d] sont deux phonèmes consonantiques.

[dz] : ton grave.

[d] : ton aigu.

Nous dressons un tableau qui illustre cette différence:

Notation	Caractéristiques					
	Occlusive	Constrictive fricative	Inter-dentale	Sifflante	Sonore	Alvéo- palatale
d	+		+		+	
dʒ		+		+	+	+

A travers notre analyse sur les emprunts, nous constatons que les oppositions distinctives entre les phonèmes arabes et les phonèmes français forment la structure qui possède ses propres principes d'organisation. Ainsi l'opposition sourde-sonore figure à l'initial entre [p] qui est une occlusive labiale sourde et [b] qui est une occlusive labiale sonore se retrouve dans pacha [paša] et [baša].

Nous percevons la différence phonique qui repose sur des consonnes post-palatales fonctionnant dans deux systèmes différents : Nous avons une consonne post palatale uvulaire arabe [q] qui fonctionne par opposition à une consonne occlusive post palatale sourde française [k] dans [qsar] / [ksar] et [qadi] / cadi [kadi] ; [qasba] / casbah [kasbah] [qaftan] / caftan [kaftan], souq [suq] / [suk] ...

Nous dirons que ces deux consonnes post palatales remplissent une fonction distinctive mais n'alternent pas le sens de l'emprunt.

Le système des consonnes en français est stable c'est pourquoi leur prononciation ne provoque aucun problème.

Nous ferons attention à la graphie de la « double consonne » étant donné que les doubles consonnes se prononcent comme la simple correspondance : barraka [baRaka] ; immam [imam]... Toutefois la double consonne doit être prononcée dans le cas de préfixation.

II.6 3.Corrélation

Lorsque le même trait distinctif permet d'opposer une série de phonèmes, nous parlons ici de corrélation phonologique. Et nous appelons le trait distinctif en question la marque de corrélation, exemple le trait de sonorité est une marque de corrélation, puisqu'il permet d'opposer les phonèmes sourds aux phonèmes sonores de la manière suivante :

/ - sonorité = /p/, /t/, /k/, /f/, /s/...

/ + sonorité = /b/, /d/, /g/, /v/, /z/...

Si nous prenons d'autres emprunts du corpus :

Pacha [paša] par opposition à bacha [baša]

Bey [bɛy] par opposition à dey [dɛy], nous avons ici [b] qui est une consonne occlusive bilabiale sonore qui fonctionne par opposition à [p] qui est une consonne occlusive labiale sourde.

Tergui [tɛrgi] par opposition à chergui [ʃɛrgi], nous avons ici [t] qui est une consonne occlusive apico-dentale sourde qui fonctionne par opposition du point d'articulation à [ʃ] qui est une consonne fricative chuintante sourde.

Nous signalons que ces deux entités fonctionnelles de la langue (phonèmes) [t]et[š] comme responsables de variation de sens.

Si nous considérons maintenant [t] et [š] en dehors de leur fonction dans le système, en étudiant leurs caractéristiques sonores, nous n'analysons plus des phonèmes mais plutôt des sons. Nous pouvons ainsi dire qu'il s'agit d'entités concrètes et que cette étude des sons fait l'objet de la phonétique.

II.6. Syllabes

Rappelons que les phonèmes sont des unités de la seconde articulation du langage qui se combinent afin de former le signifiant des mots. Or les mots eux-mêmes, sur le niveau d'articulation possèdent des unités intermédiaires.

La syllabe est considérée comme une unité phonique directement supérieure au phonème et ayant une certaine cohésion acoustique et articulatoire.

La syllabe est composée d'une voyelle et éventuellement des consonnes (et/ou des semi-voyelles) qui se joignent à elle dans la même émission de voix. Observons ces lexies empruntées prises de notre corpus.

Une syllabe peut émerger à partir d'un seul phonème.

Hoggar [ogaR]: o / gaR → [o] [gaR] = deux (02) syllabes formées à l'aide de quatre phonèmes.

Hazard [azaR] : a / zaR → [a] [azaR] = deux (02) syllabes formées à l'aide de quatre phonèmes.

Azur [azuR] : a / zuR → [a] [azuR] = deux (02) syllabes formées à l'aide de quatre phonèmes.

Une syllabe peut à elle seule former un mot: rif [Rif] ; kif [kif]...

Il nous suffira d'indiquer que la répartition des mots en syllabes n'offre pas d'intérêt suprême, comme elle alourdit et complique la transcription phonétique. Il suffira de noter ici que deux consonnes différentes se séparent : maghzen [maR- zen] ; tergui [tɛR-gi]... Mais deux consonnes différentes dont la seconde est une liquide [l .R] forment un groupe explosif avec lequel se fait la division : maghreb ou magreb [ma-gRɛb].

II.6.1. Séquence progressive de syllabes

Nous avons pris un échantillon d'une soixantaine de lexies empruntées de notre corpus d'étude.

❖ CVC → Souk : [suk]- Reg:[Rɛg]-Erg : [ɛRg]- Doum : [dum] - Jarre: [ʒaR]-
[Kif : [kif]- Rif [Rif]-tell [tɛl] – chèche [ʃɛʃ]-chott [ʃot]...

❖ CVV → bey [bɛy]-dey [dɛy]-oued [wed].

Remarque: le [j] (yod) de « bey » et « dey » et le [w] de « oued » sont des semi-voyelles ou de semi- consonnes. Ce sont des diphtongues, double sons groupés en une seule émission de voix. Elles sont au nombre de trois.

❖ CCVC → ksar : [ksaR]- djbel : [ʒbɛl]-bled :[blɛd]...

❖ CVCV → kouba : [kuba]-coufin :[kufɔ́]-coton :[kotõ]-sahara :[sa'ra]-fellah :[fɛla]-
mehri :[mɛ'ri]-bédouin : [bɛdwé]-café [kafe]...

❖ VCVC → Hazard : [azaR]- hammam: [‘amam]- hadit: [‘adit]-hoggar: [‘ogaR]...

❖ CVVC → Cheikh :[ʃɛik] - chahid : [ʃa'id]-sahel :[sa'ɛl]- douar :[duaR]-caïd :
[kaid]-rais : [rais]...

❖ VCCV → Halfa : [alfa]...

- ❖ CVCC → derb [dɛRb]...
- ❖ CVCVC → felouk : [feluk]-mechta [mešta]-tadjine : [tazɪn]-carafe : [kaRaf]-fanduk :
[fɔduk]-calife : [kalif]-mouloud [mulud] ...
- ❖ VCVCV → hamada : [amada]...
- ❖ CVCCV → mechta : [mešta]-casbah : [kasba]-caftan : [kaftá]-gourbi : [guRbi]-
sultan : [syltá]-chergui : [ʃɛRgi] mufti : [myfti]-guerba : [gɛRba]
- ❖ CVCCVC → tarbouch : [taRbuš]-burnous : [buRnus] -matraque : [matRak]
- ❖ CVCVCV → gandoura : [gãduRa]-djellaba : [ʒlaba]
- ❖ CVCVCV → caravane : [kaRavan]...
- ❖ CVCVCCV → medersa : [mɛdɛRsa]...

CHAPITRE III

VARIATION LEXICO-SEMANTIQUE DE L'EMPRUNT

III.1. Emprunt lexical

En sociolinguistique, l'emprunt est appelé transfert linguistique et est défini comme le processus par lequel un élément d'une langue est intégré au système linguistique d'une autre langue. Nous nommons ainsi emprunt lexical, le processus consistant, pour une langue à traduire dans son lexique un terme venu d'une autre langue.

Selon JEAN. DUBOIS (1994), « *il y a emprunt linguistique quand un parler A utilise et finit par intégrer une unité ou un trait linguistique qui existait précédemment dans un parler B et que A ne possédait pas ; l'unité ou le trait emprunté sont eux-mêmes appelés emprunt* ». ⁴¹ DUBOIS et ALL. Il est certain que l'emprunt est une création de masse qui s'oppose à la création individuelle, une langue, que ce soit le français vis à vis de l'arabe algérien n'importe jamais un mot de façon durable. Il est à distinguer que l'emprunt du français à l'Arabe n'est pas seulement un mouvement de transfert, c'est absolument un problème de fixation, d'intégration et d'assimilation et plus précisément, nous dirons qu'il s'agit le plus souvent d'un acte linguistique qu'il n'est que le résultat d'une soumission culturelle ou idéologique. Rappelons que la proportion d'emprunts s'explique parfois par un rapport de force, ainsi l'arabe algérien qui est dominé sur le plan politique et culturel fait davantage appel au répertoire lexical du français et vice versa.

LOUIS DERROY (1980) nous offre une définition plus pertinente de l'emprunt que celle de DUBOIS en précisant que l'emprunt serait ainsi « *Une forme d'expression qu'une communauté ou sous- communauté linguistique reçoit d'une autre*

⁴¹ - Définition de J. DUBOIS, dictionnaire de la linguistique et des sciences du langage, Paris, LAROUSSE 1994.

*communauté ou sous-communauté, mais le processus par lequel se fait cet échange ».*⁴²

Si nous étudions le processus de l'emprunt dans le français, cela consiste à établir la provenance immédiate d'unité lexicale ou de traits linguistiques reçus par l'intermédiaire de l'arabe. Selon REY DEBOV, « *L'emprunt lexical au sens du terme est le processus par lequel une langue L1, dans le lexique est fini et déterminé dans l'instant T, acquiert un mot M2 (expression et contenu) qu'elle n'avait pas et qui appartient au lexique d'une langue L2* ». ⁴³

Si nous commentons cette citation de REY DEBOV ; dans cette optique, nous constatons le plus souvent que le français reçoit des unités lexicales ou des traits linguistiques qui ne sont pas propre à l'arabe et que l'arabe lui même les emprunte de turc par exemple, nous dirons alors que le passage direct du turc à l'arabe ou de l'arabe algérien au français constitue un véritable emprunt, mais le passage indirect du turc au français ressort du domaine étymologique. Il faut que nous attirions l'attention sur le fait qu'un terme soit emprunté de l'arabe algérien au français, il est nécessaire qu'il soit suffisamment connu dans la langue française (la langue réceptrice), que les usagers de celui –ci l'admettent, soit tel, soit en lui faisant subir quelques modifications (par rapport à la langue d'origine), d'ordre phonique, surtout, afin de mieux l'adapter à la langue emprunteuse.

MEILLET (1924) écrit, « *L'emprunt est particulièrement visible là où il fait à une langue de type tout différent* ». ⁴⁴

⁴²- Deroy Louis, l'emprunt linguistique de la faculté de philosophie et lettres de l'université de Liège. Fascicule CXLI, 1956 et 1980. Société d'édition. Les belles lettres, Paris 6^{ème}, B.U, Sorbonne.

⁴³- Définition de l'emprunt par REY DEBOV, cité par HUMBLEY, « Vers une typologie de l'emprunt linguistique », in cahiers de lexicologie, numéro 25, II 1974 DIDIER –LAROUSSE, Paris ,1952.

⁴⁴- Meillet Antoine et Cohen M., Les langues du monde, recueil de travaux d'un groupe de linguistes, sous la direction d'A. Meillet et M. Cohen, Paris, librairie ancienne. Edouard Champion, 1924. collect Linguistique publiée par la société linguistique de Paris, XVI.

Selon LOUIS DEROY (1956), « *On entend souvent par emprunt le seul emprunt du mot ou emprunt lexical. Il est en effet le plus fréquent, le plus apparent, le plus largement connu* ». ⁴⁵

L'emprunt fait appel au bilinguisme sur un point précis, il se produit par attraction d'une langue à l'égard d'une autre, et résulte soit d'un contact humain, volontaire ou spontané. Le français n'est pas pur, au sens où il est totalement paré d'emprunts arabes mais parfois il n'emprunte pas un mot de façon durable. L'emprunt lexical demeure pour nous le procédé linguistique le plus pertinent et le plus conforme d'une véritable adaptation de la langue française en Algérie mais même intégré dans la langue française, il peut demeurer un certain moment isolé.

F. CHERIGUEN (2002) écrit, « *il ne suffit pas d'étudier l'emprunt lexical comme un processus achevé, c'est à dire comme unité lexicale de la langue emprunteuse ; car, même intégré il peut rester un certain temps isolé* ». ⁴⁶

Quand est ce que l'emprunt se confond-t-il avec l'interférence? Notons lorsque l'emprunt est inconscient, il se confond sans aucun doute avec l'interférence.

Précisons le plus souvent que les emprunts sont appréhendés comme des interférences provenant du système linguistique de la langue maternelle, l'usage de l'emprunt et de ses composés peut être perçu comme marqueur d'appartenance idéologique, le lexique du français est influencé par l'arabe dont il s'est trouvé en contact permanent et continu, le lexique français émaillé d'emprunts arabes en rapport avec la vie moderne mais moulés dans le système d'accueil de la langue maternelle, nous ajoutons que ces emprunts arabes subissent souvent le changement de sens par rapport à la langue d'origine.

⁴⁵ - Deroys Louis, L'emprunt linguistique, 1956, (référence à revoir 66).

⁴⁶ - Cheriguen F., Les mots des uns les mots des autres, Le français au Contact de l'arabe et du berbère, dans l'introduction, Editions « Casbah », Alger 2002, villa n°6 Said Hamdine Hidra, 16012, Alger, p. 5.

Sur le marché linguistique algérien, la langue française occupe une place privilégiée. Elle est caractérisée par ses deux aspects distincts langue emprunteuse et langue receveuse.

D'un point de vue lexical et inter-linguistique, l'emprunt est envisagé essentiellement sur le transfert d'une partie ou de la totalité d'une unité lexicale de l'arabe algérien vers le français. En outre, l'opposition entre la langue prêteuse et la langue emprunteuse permet de classer l'emprunt comme un fait linguistique analysable au niveau phonétique, morphologique, syntaxique et sémantique. En plus, lorsque les emprunts arabes s'intègrent au lexique du français, ils subissent le plus souvent des transformations. Dans la morphologie, le problème réside surtout dans les noms et les adjectifs, comment former leur féminin et leur pluriel ? Selon les règles de la langue source ou selon les règles du français?

Notons que les emprunts lexicaux sont essentiellement des formes venues d'une autre langue et ne véhiculant qu'un sens à la fois, ils présentent un intérêt sémantique puisqu'ils ajoutent chaque fois une unité au stock des signifiés de la langue, ce qui veut dire, l'emprunt est le passage d'une langue à une autre, d'une forme linguistique ou d'une structure morphologique ou syntaxique, ou l'adjonction à un tel signifiant dans une langue d'un signifié rapproché à une autre langue.

Nos étudiants empruntent non pas une forme, mais un sens existant en arabe qu'ils le font accorder à une forme sémantiquement équivalente de la langue française (langue emprunteuse). Souvent les emprunts de l'arabe algérien intégrés dans le français comblent un vide lexical et épousent donc le système morpho-syntaxique correspondant aux cas phonologiques de la langue seconde, l'emploi de l'arabe peut toutefois être un choix conscient et voulu et que ces emprunts font subir aux mots des modifications sémantiques. Sur ce plan, nous procédons à une comparaison grammaticale de deux codes distincts dont nos étudiants intègrent dans leur production écrite des éléments empruntés à la langue arabe et les emploient fréquemment par

paresse ou par difficulté de trouver l'expression adéquate. Cette expression écrite se caractérise alors par l'insertion des emprunts lexicaux arabes dont la syntaxe reste du français. La compétence linguistique de nos étudiants se manifeste aussi à travers l'usage détourné des mots provenant du français, l'emprunt fait partie des moyens dont disposent nos lycéens pour accroître et enrichir leur lexique, au même titre que le néologisme et la dérivation, il est la reprise d'une unité lexicale à une autre et comme nous empruntons généralement la forme et le sens, l'emprunt est saisi comme une création lexicale différente du néologisme. Le français emprunte de l'arabe algérien des termes appartenant aux classes lexicales « ouvertes », ce qui signifie exactement celles qui contiennent un stock variable : de noms, et d'adjectifs...

III.2. Répertoire étymologique d'emprunt lexical à l'arabe

Pour l'étymologie de l'emprunt lexical et son évolution sémantique, nous avons consulté les ouvrages suivants : " Dictionnaire du français d'Algérie- français colonial, pataouète, français des pieds noirs de Jeanne Duclos", "dictionnaire le petit Robert 1 " , " le Larousse encyclopédique " ainsi ce que nous savons de notre culture générale.

Voici quelques mots arabes utilisés dans la langue francisée et leur traduction

Azur : [azyR]. Venu du persan, par l'arabe, il désignait à l'origine le « tapis Lazulu », pierre d'un bleu dure d'un bleu intense qu'on utilisait surtout dans la mosaïque. Au IX^{ème}, n trouve la forme azur, ultérieurement emprunté par l'anglais (azure) et l'allemand (azur).

Baraka : [baRaka], nom féminin (1820 ; mot arabe «bénédiction»).Chance (français du maroc.

Baroud : [baRud]. Nom masculin. (1924 ; De l'arabe baroud «poudre à canon ». Combat, opération militaire. Dérivés barouder (v.1915) et baroudeur (1925).

Bédouin (e) : [bedwé, in]. Nom masculin (1546 de l'arabe bédoui « habitant du désert» (arabe nomade du désert. Le mot arabe est bédouï ou bédoui (i long dans les deux cas), qui demeure dans le désert de bédou, désert, lieu sans habitations.

Bey : [bey]. Nom masculin arabo-turc .Seigneur, titre porté par les souverains vassaux du sultan u par certains hauts fonctionnaires turcs.

Bled : [bléd].nom masculin. Arabe blad, pays région. Intérieur des terres, campagne en Afrique du nord. Village, localité isolés.

Burnous : [byrnu] ou [byrnus]. Nom masculin (arabe.burnus).

* Manteau d'homme en laine, à capuchon, porté par les arabes.

* Manteau ou cape à capuchon pour enfants en bas âge.

Café : [kafe] .Nom masculin. (1665 ; cahouin, 1575, caha, 1611 ; arabe gahwa, turc kahvé. Graine de caféier, qui, en infusion, fournit une boisson excitante et tonique.

Cafetan ou **caftan** : nom masculin (arabe qaftân). Robe d'aparat longue, avec ou sans manches, souvent richement brodée, dans les pays musulmans.

Cadi : [kadi]. Nom masculin (1315) désigne un juge musulman.

Caid : [kaid]. Nom masculin. (1568 ; arabe qâid). En Afrique du nord, fonctionnaire musulman qui cumule les attributions de juge, d'administrateur, de chef de police. Caid algérien.

Calife : [kalif]. Nom masculin. (XIIè ; algalife, en 1080; arabe khalifa « lieutenant ».Souverain musulman, successeur de mohamed. Le calife de Bagdad. Les califes abbassides, almoravides.

Califat : [kalifa]. Nom masculin. (1560 ; de calife. Dignité de calife. Territoire soumis au calife. Durée du règne d'un calife u d'une dynastie. Califat d'orient (632-1258), de Cordoue (929-1031), d'Egypte (909-1171).

Carafe : [caRaf]. Nom féminin (1558 vient de l’Italien caraffa (même sens), espagnol. garaffa qui vient lui même de l’arabe غرفة, gharaf. (« coupe, servir à la bouche »). Récipient de verre ou de cristal de forme pansue, à col étroit plus large par le bas que par le haut, qui sert principalement à contenir l’eau et quelquefois les liqueurs que l’on sert à table.

Casbah : [Kazba]. Nom féminin. (1830 ; casouba, 1813 ; arabe qaçaba, quçba “citadelle”. Citadelle d’un souverain dans les pays arabes.

Chèche : nom masculin (de l’arabe « châchiya). Au Sahara longue écharpe que l’on roule autour de la tête.

Chéchia : [šešia]. Nom féminin. (arabe châchiya). Coiffure cylindrique ou tronconique de certaines populations de l’Afrique musulmane.

Calotte rouge portée par les arabes. Le mot est passé dans la langue dite générale. De l’arabe châchiya « calotte ». Variante chachia.

Cheikh : [šek] ou [šejk]. Nom masculin de personne arabe très répandu, variante de cheikh (shaykh qui veut dire vieux, vénérable, chef de tribu, dignitaire, religieux, prêtre de la religion.

La première datation de ce terme remonté à 1309 sus cette forme « seic » au sens de « chef de tribu ».

Chergui : [šɛRgi]. Nom masculin. Vent brûlant du sud-est. De l’arabe cherq « est ». Quasi-synonymes : guebli. Au (xxè; mot arabe (chargî arabe « Vent d’ouest, vent chaud et sec qui souffle du sud. v. sirocco.

Chott : [šot]. Nom masculin. (1860; mot arabe). Lac salé en Afrique du nord. v. Sebkha.

Chouia : [šwiya]. Le terme « chouia » signifie « mieux ». Dans le dialecte maghrébin diminutif de sàÿ’ (chose), expression « chouia » vient de l’arabe maghrébin

où « chouiya » signifie un peu, une petite quantité. Cette expression est citée à la fin du XIX^e, entre autres par GASTON ASNAULT.

Coton : [kotō]. Nom masculin de l'arabe qoton, fin XII^e, it.cottne. Filaments soyeux qui entourent les graines du cotonnier.

Couffe : [kuf]. Nom féminin ou couffin [kufé]. Nom masculin (1666, -1841 ; prov. mod. Coufo. bas lat.cophinus « panier ; » par l'arabe. Grand cabas-le contenu d'une couffe. Couffin, corbeille à anses servant de berceau.

Couscous : [kuskus]. Nom masculin. (arabe kiscus). Plat d'Afrique du nord préparé avec de la semoule du blé dur cuite à la vapeur et servi avec un bouillon de légumes, de la viande ou du poisson ; la semoule elle même.

Cumin : [kumé]. Nom masculin (comin, 1260, lat. cuminum, gr. kuminon, d'orientale). Plante (ombelliféracées) originaire du levant, à graines aromatiques.

Darbouka ou **Derbouka :** [deRbuka] . Nom féminin de l'instrument à percussion formé d'une sorte de vase de terre sur lequel est tendue une peau de chèvre. (1859; derbouka, 1847; de l'arabe algérien. derbuka). Tambour arabe fait d'une peau tendue sur l'extrémité pansue d'un tuyau de terre cuite, plus rarement de métal.

Derviche : [deRviš]. Nom masculin. (1653; derviz, derviss, 1546; persan-arabe dervich, « pauvre »). Religieux musulman appartenant à une confrérie. Derviche persan, syrien.

Dey : [dɛ]. Nom masculin (dey 1628, turco-arabe dâi « oncle, titre honorifique aux changements du gouvernement d'Alger (1671-1830). Homonyme. dais, dés.

Djebel : [dʒɛbɛl]. Nom masculin. (arabe djabal). En Afrique du nord montagne.

Djellaba : [dʒɛlaba]. Nom féminin. (arabe. djallaba). Robe longue à capuchon portée par les hommes et les femmes en Afrique du nord.

Djemaa ou **djamaa** : Nom féminin invariable. (arabe djamaa, assemblée). Assemblée des notables locaux, en Afrique du nord.

Djinn : [dʒin]. Nom masculin (mot arabe). Dans les croyances musulmanes, esprit bienfaisant ou malin.

Djihad : [dʒiad]. Nom masculin. (arabe djihād, effort, combat sur le chemin de dieu). Combat intérieur que tout musulman doit mener contre ses passions (considéré par le prophète Muhammad comme le djihad majeur).

Douar : [dwaR]. Nom masculin (douars, 1628 ; a douar, XVIII^e ; arabe maghrébin (dôuâr). Agglomération de tentes disposées en cercle que les arabes nomades installent temporairement. Village arabe ; division administrative rurale de l'Afrique du nord. Le mot a été retenu bien qu'il soit attesté avant 1830, parce qu'il recouvrait une réalité sensiblement différente à l'époque coloniale. De l'arabe douwâr « assemblage de tentes » littéralement. « rond de tentes ». Le douar constitue un groupe social distinct qui possède ses biens et ses intérêts.

Doum : [dum]. Nom masculin. Palmier nain à tronc ramifié et aux feuilles persistantes palmées et en éventail. Plante nommée en arabe doum utilisée dans la confection artisanale est extrêmement utile pour la fabrication d'objets domestiques divers (balais, paniers éventails, etc. » Elle remplace presque le chanvre et le lin. Le mot doum attesté dans les dictionnaires de la langue française ne désigne pas le même référent.

Erg : [ɛRg]. Nom masculin. (pluriel. Areg, 1856; erg, 1890; mot arabe). Géographiquement : région du Sahara couvertes de dunes (opposé à hamada). Les dunes du grand Erg.

Fellah : [fe(ɛ) la]. Nom masculin. (1662; arabe fallâh). « cultivateur ». Paysan; petit propriétaire agricole. (Egypte, Afrique du nord.

Fellag (h) a : [fe(ɛl) laga].Nom masculin. (1915, répandu v.1954; coupeur de route .De l'arabe felleq « fendre du bois » il s'agit d'une allusion au « casseur ».

Partisan algérien soulevé contre l'autorité française. Les français appelaient ce combattant algérien le « rebelle » pendant les événements de (1954-1962).

Felouque : [fɛluk]. Nom féminin. (1611 ; felouque, 1606 ; pelouque, 1595 ; esp .faluca de l'arabe foulk. « navire » petit bâtiment de la méditerranée, long, léger et étroit, qui marche à la voile ou à l'avion.

Fonduk : [fɔduk]. Nom masculin. Sortes d'hôtelleries où les voyageurs se logent avec leurs bestiaux .Le mot est attesté dès 1830.Il désigne à l'origine « lieu où l'on vend », « emplacement du marché en Afrique du nord, il désigne aussi une sorte d'entrepôt donnant sur une cour. De l'arabe fendek « caravansé-rail, « auberge ».

Fouta : [futa]. Nom féminin. Pièce de coton aux couleurs vives souvent utilisée comme sortie de bain.

De l'arabe fouta « voile en coton », « serviette », « pagne ». Le mot arabe aurait été emprunté au portugais fota-1553. Il est attesté dès 1858-1859 dans le grand Larousse de la langue française et le trésor de la langue française.

Gandoura : [gãduRa]. Nom féminin (1852 ; mot arabe du Maghreb), sorte de tunique sans manches, que les arabes portent sous le burnous.

Guebli ou guébli : [gɛbli]. Nom masculin; vent du sud. Le vent de sable qui vient de la guebla, le sud. Quasi synonymes : chergui, simoun. Nomade du sud. Un guebli. Dans la région des hauts plateaux algériens (sersu), n'appelait gueblis que les nomades employés à des tâches saisonnières.

Guerba : [gɛRba]. Nom féminin ; outre en peau de chèvre.

Gourbi : [guRbi]. Nom masculin. (1841; mot arabe algérien, de l'arabe gourbi « chaumière »). Pauvre maison arabe en terre recouverte de diss c'est devenu un mot

du français dit familier, on le trouve dans les dictionnaires. Nom donné aux habitations sommaires des arabes .v. cabane, hutte. De 1914-1918), abri de tranchée (v. cagna). habitation misérable et sale.

Hadith : [‘adit]. Nom masculin. (XXè) en français ; mot arabe signifiant « conversation » ou récit didactique et recueil des actes et des paroles de Muhammad. Les hadiths complètent le coran.

Haïck : [‘aik]. Nom masculin. (arabe. Hā’ik); grand voile (longue pièce d’étoffe) rectangulaire, dans lequel les femmes musulmanes se drapent comme dans un manteau, par dessus les autres vêtements. Haïcks et burnous.

Hamada : [‘amada]. Nom féminin (1890 ; mot arabe). Plateaux pierreux des déserts sahariens (opposé à Erg).

Hammam : [‘amam]. Nom masculin. (1859 mot arabe turc. Hammām). Etablissement où l’on prend des bains de vapeur. Bain chaud.

Hasard : [azaR]. Nom masculin. Si nous fouillons dans l’origine du mot « hasard », ce mot entré en français dès le XIIème siècle, transmis par l’espagnol (azar), venu du persan, par l’arabe, il désignait à l’origine « le tapis lazule » (pierre dure bleue). Il s’agit d’un article défini arabe « al »-auquel, vient s’ajouter « zahr », d’où az-zahr, mot arabe désignant « le dé » ou « le jeu de dés » cet emprunt qui relève de l’arabe « az-zahr »,subit quelques modifications car le phonème « h » ne se prononce pas en français et le /r / roulé en arabe de « az-zahr » est remplacé par un phonème presque identique, celui du /R / grasseyé en français dans « hasard ».

Imam : [imam] ou iman [imā]. Nom masculin. (1559 ; arabo- turc (imam : titre donné au successeur du prophète Mohamed et à ceux d’Ali.

Jarre : [ʒaR]. Nom féminin. (1449; prov. Jarra arabe djarra). Grand récipient de forme ovoïde, en grès de terre cuite, destiné à conserver l’eau, l’huile etc...

Jasmin : [ʒasmé]. Nom masculin. Arbuste aux fleurs tubuleuses blanches ou jaunes très odorantes réunies en cyme des régions de la méditerranée et de l'extrême Orient.

Khaïma ou **raïma** : [Rayma]. Nom féminin; de l'arabe kheima « Tente en laine ou en poils de chameau. Synonymes mechta, bordj...

Koubba : [kub(b)a]. Nom féminin. (1846; de l'arabe qôbba « dôme », « marabout », « coupole ». Sanctuaire musulman à coupole blanche. Monument élevé sur la tombe d'un marabout (souvenir d'un personnage vénéré).

Kif Kif : [kif kif]. Nom masculin arabe ; l'expression « kif kif » date de 1867 et qui a été emprunté à l'arabe maghrébin, signifie c'est pareil, c'est la même chose, cela revient au même, cette expression semble avoir été importée en France au XIX siècle par les soldats armés qui avaient été en Afrique du nord.

« **Kif kif** » : C'est un des mots les plus connus du français surtout chez les juifs d'Algérie.

Ksar : [ksaR]. Nom féminin. 1857; mot arabo-berbère. Lieu fortifié, en Afrique du nord. Pluriel des ksours [ksuR].

Maccache : [makaš]. Le mot « maccache » exprimant la négation, le refus. Signifie rien du tout, rien à Faire. Cet emprunt est devenu assez courant en français dit populaire de l'arabe « ma kânc » (il n'y a pas). Cette ancienne interjection provenant de l'arabe peut être une simple phrase « ma keyn chi » (il n'y a rien). Elle s'utilise encore dans l'énoncé en présence pour ainsi dire « il n'y en a pas ». L'opposé de « maccache » (refus, négation est « kèyen » (y'a) signifiant l'accord. Le synonyme de « maccache » est « ouèlou » (rien), nous l'utilisons pour affirmer aussi « pas question » et dans ce cas, nous pouvons confirmer, après une courte pause, « ouèlou! ».

Maghzen ou **makhzen** : [maxzen]. Nom masculin. (maghzen « cavaliers arabes », 1849, mot arabe « dépôt. bureau »; cf. magasins. Vocabulaire des institutions sociales et coloniales), de l'arabe makhzen « gouvernement » ; « autorité » et « administration ». Par extension une tribu arabe relevant de l'autorité en place ralliée au gouvernement turc et jouissant de certains privilèges.

Mokhzani : nom masculin, agent de l'autorité, cavalier supplétif. De l'arabe mohkâzni, makhzeni « serviteur de l'autorité », serviteur du makhzen « administratif ». Variantes moghzni, moghrazen.

Matraque : [matRak] de l'arabe arme contondante, faite le plus souvent d'un cylindre de bois ou de caoutchouc durci.

Méchoui : [mešwi]. Nom masculin (1922; arabe. machwi). Mouton, agneau ou chevreau cuit en entier à la broche sur les braises d'un feu de bois ; repas où l'on sert cet animal, rôti.

Mechta : [mešta]. Nom féminin (épandu v. 1950 ; mot arabe d'Algérie). Maison d'hiver arabe, en briques. Ensemble de maisons arabes, sortes de hameau. Il semble que ce mot se soit répandu au cours de la guerre d'Algérie (par exemple dans les journaux). Il est attesté beaucoup plus tôt en Algérie: 1869). Il figure dans les dictionnaires de français. De l'arabe mechta « habitation d'hiver.

Medersa : [medeRsa]. Nom féminin arabe. Collège inventé dépendant des autorités musulmanes. Ecole supérieure coranique. Les tolbas sortaient de medersa.

Méhari : [meaRi]. Nom masculin (mecherry, 1822; el mehari, 1637 ; arabe d'Algérie mehri. de la tribu des mahara). Dromadaire d'arabie, domestiqué en Afrique du nord, et dressé pour les courses rapides. Des méharis, ou des méharas [meaRa] (plur.arabe). Méharée [meaRi]. Nom féminin. (av.1945 ; de méhari, cf. chevanchée). Expédition, voyage fait avec des méharis. Méhariste [meaRist]. Nom masculin. (déb.

XXè ; de méhari). Personne qui monte un méhari. Caravane de méharistes (soldats des compagnies sahariennes).

Minaret : [minaRɛ]. Nom féminin (1606, turc menâret, arabe mandra « phare ». Tour d'une mosquée du haut de la quelle le muezzin invite les fidèles musulmans à la prière.

Minbar : [minbaR]. Nom masculin. (1931; mot arabe) did. Arts , etc. Chaire d'une mosquée, d'un prédicateur. Minbar sculpté. Mokadem, Mokaddem. Mokhadème : [mokadem]. Nom masculin arabe, chef d'une confrérie religieuse ; chef de quartier. Fonctionnaire d'autorité. Un mokaddem est un mandataire du Cadi (juge) (...) ou administrateur d'un bien habous. Dans les villes, les chefs de quartiers sont des « moqadems ». De l'arabe moqaddem « responsable » (littéralement « celui qui est devant »).

Moudjahidine : [muza'idin]. Nom masculin. Combattant islamique. Ce mot n'est pas spécifique du français d'Algérie puisqu'on le retrouve sur tous les terrains du combat islamique mais il a sa place dans notre étude sociolinguistique comme vestige de la guerre d'Algérie. De l'arabe mdjâhdin (pluriel .de mjâhed) « guerrier de la foi.

Mouloud : [mulud]. Nom masculin. Fête commémorant la naissance du prophète Mohamed, célébré le 12 Rabi el Awal. De l'arabe mouloud « nativité ».

Mufti ou **muphti** : [myfti]. Nom masculin ([mofty] 1546-1732; turco-arabe moufti « juge »). Théoricien et interprète de droit canonique musulman, qui remplit à la fois des fonctions religieuses, judiciaires et civiles.

Oud : [ud]. Nom masculin. (arabe. morceau de bois). Luth composé d'une caisse en forme de demi -poire d'un manche court sans frettes et de cordes doubles, utilisé en Afrique du nord, au proche Orient et dans la péninsule arabique.

Oued : [wɛd]. Nom masculin (1874 ; mot arabe. cour d'eau temporaire dans les régions arides ; plur. Arabe ouadi). Rivière d'Afrique du nord.

Alem : [alɛm]. Nom masculin. Ce dit d'une personne qui connaît, « théologien » Oulamâ, passé en français sous la forme ouléma [ulema], qui sert aussi de singulier « un ouléma ».

Ottoman, ane : [otoman]. Nom masculin arabo-turc. (1654 ; de Othman, fondateur d'une dynastie qui régna sur la Turquie. Adjectif qui a rapport à la dynastie d'othman. Empire Ottomane, l'empire turc de 1299 à 1918). Armée Ottomane. Membre de la dynastie fondée par Othman.

Reg : [Rɛg]. Nom masculin. (1933 ; mot arabe). Géographiquement. forme particulière du désert rocheux.

Rif : [Rɪf]. Nom masculin. Montagne du nord maghrébin .Synonyme de campagne. Le rif signifie aussi le massif montagneux.

Safran : [safRɑ̃]. Nom masculin. (XII^e ; lat. médiéval .safranum, (1606 ; saffryn, v.1382 de l'arabo- persan za'farân). Plante monocotylédone (iridacées), appelée couramment crocus, dont les fleurs portent des stigmates orangés utilisés comme aromate et colorant.

Seguia ou seghia : [segia]. Nom féminin –1897 ; mot arabe), canal en Afrique du nord, ruisseau.

Sahara : [Sa'aRa]. Nom masculin. (1845 ; de l'arabe. Hamada, oasis... Saharien (ne) [SaaRjé] ; habitant du Sahara ; membres des troupes Sahariennes. Nom féminin. (av.1949).Veste de toile à manches courtes.

Sahel : [sael]. Nom masculin. (XIX^e ; nom propre géographiquement arabe ; arabe sahel « rivage ». Géographiquement. Région de collines littorales en Afrique du nord (se dit spécialement du Sahel algérien, absolument le Sahel). Sahélien, Sahélienne [saeljé, jén]. Nom masculin et adjectif. (1858, géol. ; de Sahel). Vent du désert (Sud marocain).cf. Chergui, sirocco.

Saoura : [sawRa]. Nom féminin .Une région désertique du sud Ouest algérien. Son nom vient de la vallée de la saoura qui est l'union de l'oued Guir et de l'oued Zouzfana. Elle est limitée au nord par les monts des ksours et le haut par Atlas marocain, à l'ouest par le Hamada du Draa, à l'est par les oasis de Tidikelt et du sud par le plateau du Tanezrouft. La saoura est une région berbérophone son dialecte est proche du Zénète et de Chlouh.

Sebile : [sebil]. Nom féminin. (1417 ; de l'arabe sabîl « aumône »).

Sebkha : [sɛpka]. Nom féminin. (1874 ; arabe sabbah). Géographiquement au Sahara. Lac d'eau salée .v. Chott.

Souk : [suk]. Nom masculin (1848 ; mot arabe « marché »). En pays d'Islam marché couvert réunissant, dans un dédale de ruelles, es boutiques et ateliers. v. Bazar .Lieu où règne le désordre, le bruit.v.souika.

Sucre : [sykR]. Nom masculin, emprunt à l'arabe sukkar, naît d'origine indienne, en sanscrit çârkara. L'espagnol azúcar qui conserve l'article du mot arabe (as, pour al sukkar).

Sultan : [syltâ]. Nom masculin. (1540 ; soltan, 1298 ; var .soudan, xvè-xvIIIè ; arabo-turc sotân). Souverain de l'empire ottoman. V .padischach. Princes de certains pays musulmans tels que le Maroc.

Tajine : [tazin]. Nom masculin.(v.1960 ; mot arabe).Ragoût de mouton, de poulet, d'origine nord- africaine. Plat en terre dans lequel cuit ce ragoût. (v.dict de français. d'Algérie

Taleb : [taleb]. Nom masculin. De l'arabe t'aleb, t'olba, « étudiant », « maître d'école coranique. Le maître de la connaissance des versets du coran.

Tarbouch : [taRbuš]. Nom masculin. Coiffure arabe, de forme tronconique, ornée d'un gland, fez. Le mot fez (fès) n'est pas retenu car c'est un emprunt antérieur à 1830.

Targui, ie : [taRgi]. Nom et adjectif. (1857 ; mot arabe. Forme masculin singulier de Touareg, en arabe. V. toureg.

Tell : [tɛl]. Nom masculin. (1890 ; mot arabe « colline ».

Vizir : [viziR]. Nom masculin. (1433 ; mot turc, du persan, d'où vient aussi de l'arabe alwazir, if. Algwazil). Hist. Membre du conseil des califes ; ministre siégeant au Divan, sus l'empire ottoman. Grand vizir, 1^{er} ministre.

Wilaya : [wilaya]. Nom féminin. Région militaire algérienne. Ce mot figure par les mots les plus connus du vocabulaire de la guerre d'Algérie. Il vient d'entrer dans le grand Robert. De l'arabe willaya « département ».

Zaouia : [zauja]. Nom féminin. (1872 ; mot arabe). De l'arabe « zawiya » ; établissement religieux musulman sous l'autorité d'une confrérie musulmane, spécialement affectée à l'enseignement. Pluriel des zaouias. La zaouia appartient à une famille de marabout qui jouit d'une noblesse héréditaire religieuse. La zaouia est lieu de prière et d'institution.

III.3. Typologie d'emprunt

Les lexies employées dans la production écrite de nos élèves désignent l'univers référentiel identitaire. Quelques exemples de l'emprunt du français à l'arabe montrent une intégration qui semble être réussie. Ces emprunts expriment et dénotent une réalité spécifique à notre identité algérienne.

Nous nous inspirons de la typologie de DALILA MORSLY (1988) et de JEANNE DUCLOS (1830-1962) (dictionnaire du français d'Algérie) dans notre classification spécifique à la réalité algérienne en relation avec divers champs sémantiques tels que le vestimentaire, la gastronomie culinaire, la religion musulmane, la civilisation arabo-islamique, la politique etc...

Ces particularités lexicales se regroupent en catégories :

1- Emprunt vestimentaire (vestige de la période coloniale) : ce sont des emprunts de nécessité dans le domaine de la vie quotidienne: haïck, fouta, chèche chachiya, gandoura, cafetan, tarbouch, burnous, djellaba, seroual...

2- Emprunt d'administration et d'institution: agha, chaouch, calife, maghzen, rais, calife, amiral, dey, bey, wilaya, दौरا...

3- Emprunt désignant l'éducation, l'enseignement et la religion musulmane : medersa, hadith, zaouia, muphti, koubba, minbar, mouloud, ramadan, fetwa , cheikh...

4- Des mots adoptés par le français dit populaire :kif kif, chouia, maccache...

5- Des mots liés à la guerre d'Algérie : fellaga, mechta, moudjahid, bordj, djebel, harki goud...

6- Des mots appartenant au français courant ou familier : hammam, oued, bled...

7- Emprunt relevant du domaine culinaire (la gastronomie) : méchoui, couscous, tajine...

8- Des mots d'argot classique : Caid, bled, gourbi, barda...

9- Des termes d'espace géographique : erg, reg, hamada, Sahara, tell, Sahel, chott, sebkha.

10- Des mots désignant l'espace et les lieux : médina, bled, douar gourbi, souk, casbah, derb, mechta, dachra, fondouk, souika...

11- Des mots qui dénotent la justice : Cadi, Caid...

12- Des mots désignant des objets locaux : jarre, guerba, couffin, meida, gharef...

III.4. Emprunt sémantique

Nous emploierons le terme emprunt pour désigner les emprunts lexicaux directs et le terme calque lorsqu'il s'agit d'une structure qui est importée. Les emprunts et les calques constituent des apports qui traduisent souvent la compétence du locuteur bilingue, l'usage des emprunts et des calques vient combler un déficit lexical et culturel, mais il manifeste aussi une volonté délibérée du locuteur à marquer un effet de style. Le calque et l'emprunt implique le bilinguisme et lorsque la forme de l'emprunt est traduite, dans ce cas l'emprunt peut-être un signifié et nous parlons alors du calque qui est le plus souvent un emprunt de structure syntagmatique et quelques fois syntaxique, il est généralement né de la traduction mal faite, autrement dit, le calque est une variété d'emprunt obtenu par traduction littérale ou intériorisé par l'usager suite au contact avec une ou d'autre langue. Nous noterons à cet effet l'une des formes précises de l'emprunt est le calque lequel implique un processus de traduction. Les calques désignent des constructions transposées, des expressions de l'arabe algérien traduites littéralement en français et vice versa et peuvent aussi être utilisés par snobisme. Selon JEAN DUBOIS (1973), « *il y a calque linguistique quand, pour dénommer une notion ou un objet nouveaux, une langue A traduit un mot simple ou composé, appartenant à une langue B, en un mot simple et existant déjà dans la langue ou un terme composé formé de mots existants aussi dans la langue* ».⁴⁷

La confusion entre calque et emprunt sémantique est parfois difficile à saisir, le calque se distingue de l'emprunt proprement dit, où le terme étranger est intégré tel quel à la langue qui l'emprunte, Le calque d'expression ou calque sémantique est un procédé de création lexicale, il se définit, en linguistique et dans le domaine de la traduction, comme étant un procédé qui permet d'ajouter à un mot déjà existant dans la

⁴⁷ - DUBOIS JEAN, Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage « La rousse », Emprunt linguistique, 1973, p. 188.

langue d'arrivée une signification qui ne s'y trouve pas d'ordinaire mais qui existe dans la langue de départ dans le mot qui lui correspond.

Selon F. CHERIGUEN (2002), « *le calque peut-être défini comme la reproduction mot à mot d'une expression (groupe de monèmes) en usage de la langue A par une expression de même structure signifiante de la langue B* ». ⁴⁸

En somme, le calque est une traduction mot à mot, il suppose toujours la composition et la traduction d'un seul terme qui est une lexie simple n'est pas considéré comme un calque.

F. CHERIGUEN écrit, « *Celui –ci est à distinguer de l'emprunt sémantique dont la structure du signifiant peut être une lexie simple* ». ⁴⁹

Il est question de traduire lorsque l'utilisateur veut donner une équivalence à une unité lexicale simple, les unités lexicales sont avant tout des unités de sens, admises et retenues par les membres d'une même communauté linguistique qui les met en œuvre en respectant les règles syntaxiques. Le calque linguistique et emprunt sémantique relèvent tous les deux de la commutation et portent des traces d'importation et de substitution. Le calque sémantique qui est un procédé de création lexicale, revient à se combiner sur un modèle étranger pour l'appliquer sur l'unité lexicale correspondante dans la langue réceptrice. L'emprunt sémantique qui est une forme linguistique causée par une interférence résulte d'un transfert d'une unité lexicale étrangère et dont la forme est remplacée complètement par une forme préexistante ou nouvelle de la langue d'arrivée (source). Certains mots de l'arabe algérien changent de sens en contact avec le français et recouvrent un champ sémantique vaste auquel ils ne renvoyaient pas à l'origine. En outre, il risque d'y avoir calque chaque fois que

⁴⁸ - A travers cette citation de CHERIGUEN Foudil, nous parlons du calque lorsque la forme de l'emprunt est traduite. Cet emprunt est souvent de structure syntagmatique. CHERIGUEN Foudil, Définition du calque, éditions Casbah, villa numéro 6, Said Hamdine, Hydra, 16012, Alger, les mots des uns, les mots des autres? p. 293-2002.

⁴⁹ - Ibidem.

l'utilisateur, traduit mot à mot, sans tenir compte des affinités qui regroupent les mots dans les discours.

Dans l'analyse de notre corpus, nous sommes amenés à décrire deux attitudes contradictoires mais complémentaires (l'arabe algérien et le français), à l'endroit du calque et de l'emprunt, nous observons et décrivons que nos lycéens introduisent de façon parfois intentionnelle dans leur rédaction, des termes nouveaux provenant généralement de leur langue maternelle et produisent parallèlement un transfert pragma-linguistique calqué sur leur langue d'origine, c'est à dire qu'ils manient souvent des expressions transposées de l'arabe au français, ils adoptent ces termes et les acceptent pour enrichir les capacités stylistiques de l'expression écrite.. Ce transfert pragma-linguistique est une forme particulière du calque, ce phénomène porte en général sur une unité plus large que le mot, une expression ou une tournure de phrase, dans ce cas, nous dirons que le transfert pragma-linguistique se produit au niveau du décodage (traduction).

L'emprunt sémantique et les transferts chez nos élèves offrent une voix qui représente seulement la manière de s'exprimer. Des emprunts identitaires ne sont, en réalité, que des productions pures et simples de l'arabe algérien. Avec ces emprunts lexico-sémantiques, nous constatons qu'un signifiant arabe attribué à un signifié correspondant à celui du mot dans la langue française, par suppression ou adjonction de quelques sèmes. D'un point de vue linguistique, l'expression écrite de nos lycéens est ornée d'emprunts arabes calqués dans le moule de la langue seconde.

L'emprunt lexical se manifeste généralement dans les néologismes puisqu'on fait recours à ceux-ci pour dénoter les concepts nouveaux. En outre, ces néologismes sont souvent créés par dérivation, par composition ou par calque sémantique, cependant dans la majorité des cas l'emprunt sémantique est omniprésent.

L'emprunt mérite d'être discuté au niveau sémantique dans la mesure où il contribue d'une manière ou d'une autre au changement sémantique. L'emprunt

sémantique provient d'un transfert de sens par traduction d'une unité lexicale étrangère et dont la forme est remplacée complètement par une forme préexistante ou nouvelle de la langue emprunteuse. La compétence et le contact de l'arabe algérien avec le français ne manquent pas de donner aux emprunts une richesse sémantique. Ainsi, les emprunts de l'arabe dans le français conservent une partie au moins de la polysémie qu'ils possèdent en arabe. En effet, certains mots arabes changent de sens au contact avec le français et perçoivent un champ sémantique auquel ils ne renvoyaient pas à l'origine, mais, d'autres emprunts français conservent une trace assez visible de leur sémantisme dans leur langue d'origine.

La langue emprunteuse peut créer son objet (sa lexie), nous assistons à ce niveau d'élargissement du système lexical de l'arabe et nous signalons qu'un emprunt n'est un procédé de traduction que dans la mesure où un mot n'a pas d'équivalent dans la langue d'arrivée.

L'emprunt peut être intégral lorsque nos étudiants utilisent des mots arabes et les font intégrés dans leur production écrite en français .sans que l'emprunt ne subisse aucune modification par sa forme originale.

Les lexies peuvent être classées suivant leur aspect formel cependant elles peuvent aussi être analysées en fonction de leur sens. En plus, les relations sémantiques structurent le lexique sur le plan paradigmatique parmi les cas proposés de la langue.

Selon B. MALMBERG, « *les emprunts ne changent pas beaucoup à la langue qui les accepte, sauf parfois dans le domaine sémantique* ». ⁵⁰

Sur le plan du lexique, l'emprunt se limite généralement à certains domaines sémantiques tel que : la polysémie ainsi l'emprunt à l'arabe inséré dans la production

⁵⁰ - MALMBERG B., Analyse du langage au XX^e, 1983 , p. 229.

écrite en français dépend de l'environnement et de la cognition sociaux, en outre, nos élèves possèdent une mémoire sémantique douée des multiples acceptions d'emprunts à leur langue source.

F. LAROUSSI (1988) écrit à ce propos, « *au niveau sémantique, les emprunts conservent dans les français régionaux d'Afrique une trace assez nette de leur sémantisme dans leur langue d'origine. Ce fort pouvoir de réminiscence tient au fait que les locuteurs de ces variétés sont dans leurs majorités bilingues. La connaissance de la langue source ne manque pas de donner aux emprunts une richesse sémantique qu'ils n'auraient pas chez des locuteurs monolingues. Ainsi, les emprunts à l'arabe dans les français d'Afrique du nord conservent une part au moins de la polysémie* ». ⁵¹

III.5. Composante connotative

Les concepts de dénotation et connotation reposent sur la question du sens des mots et des expressions. La connotation déborde de la stylistique, de la pragmatique et de la sociolinguistique. Elle comporte une double articulation du langage, sens intellectuel / sens affectif. La connotation est le sens particulier d'un mot, d'un énoncé qui vient s'ajouter au sens ordinaire selon la situation ou le contexte. La dénotation apparaît comme langage premier de signification. Elle concerne le champ de la définition, du dictionnaire. La composante dénotative est considérée comme l'élément, stable, manifeste du sens, non subjectif et analysable hors discours de la signification d'une unité lexicale, cependant la composante Connotative, instable et latente du sens.

Elle est constituée par ses éléments subjectifs ou variables selon les contextes.

Dès qu'un mot est trop chargé de connotations, il passe souvent dans l'entre langue et justifie l'emploi des emprunts. On désigne par la connotation tout ce qu'un

⁵¹ - LAROUSSI FOUED, Les emprunts à l'arabe dans le Français d'Afrique du nord, 1988, p. 253.

mot peut suggérer, impliquer, clairement ou confusément, en dehors de sa signification proprement dite (ou dénotation).

Par exemple le mot « erg » définissable de façon stable comme opposé à « Hamada ». Les deux lexies « erg » et « Hamada » connotent le Sahara, le désert...

Les rapports associatifs, ce sont des éléments de l'énoncé en rapport avec d'autres éléments, absents de l'énoncé, chaque élément linguistique suscitant chez l'utilisateur l'image d'autres éléments, exemple : le mot « zaouia » éveille des associations avec Imam- alem- cheikh- muphti- taleb, et avec des termes de signification voisine Comme « medersa ».

Selon F.ZOHRA LALAOUI –CHIALI (2008), « *le syntagme assure la stabilité du paradigme en lui conférant une certaine homogénéité car si le paradigme se définit comme un ensemble cohérent, son homogénéité n'existe pas en soi ; les classes ne sont pas données une fois pour toutes, et chaque unité peut entrer dans plusieurs classes à la fois.*⁵²

Les paradigmes n'existent donc qu'en rapport avec des syntagmes donnés.»

Le paradigme est donc un ensemble d'unités entretenant entre elles un rapport de substituabilité. Par exemple au syntagme nominal « cheikh de medersa » peut se substituer à :

- Imam de medersa
- Alem de medersa
- Taleb de medersa
- Muphti de medersa

⁵² - LALAOUI- CHIALI F.Z., Guide de sémiotique appliquée, Laboratoire création d'outils pédagogiques en langues étrangères- université d'Oran - ES –Sénia, Office des publications universitaires, Chapitre la description sémiotique, 2008, p .104-105.

D'après F. ZOHRA LALAOUI –CHIALI (2008), « *un paradigme est une classe d'éléments susceptibles d'occuper une même place dans la chaîne syntagmatique, c'est un ensemble d'éléments substituables les uns aux autres dans un même contexte.* »⁵³

Les mots « cheikh », « imam », « muphti », « alem », « taleb » appartiennent au même paradigme parce qu'ils sont susceptibles de se substituer les uns aux autres dans le même syntagme.

III.5.1. Polysémie

Au cours de l'occupation française pour l'Algérie ; le lexique du français a été influencé par l'arabe et ses diverses variations avec laquelle il s'est trouvé en contact permanent au travers les échanges culturels .Plusieurs emprunts ont subi de changement de sens par rapport à leur langue d'origine et recouvraient un champ sémantique auquel ils ne renvoyaient pas à l'origine.

Pour F.ZOHRA LALAOUI –CHIALI (2008), « *le sens n'est pas un (mono), il se définit comme une notion plurielle (poly). A chaque type de discours son propre degré de polysémie ; évalué par rapport à un autre type de discours.* (dans guide de sémiotique appliquée. »⁵⁴

L'emprunt sémantique est un procédé par lequel un mot en l'occurrence française emprunte un sens nouveau à un mot d'une autre langue, dont la forme est identique ou très semblable, il peut être porteur de connotations qui en modifient le sens selon la situation dans laquelle il est employé.

⁵³ - LALAOUI- CHIALI F.Z., Guide de sémiotique appliquée. Laboratoire création d'outils pédagogiques en langues étrangères- université d'Oran, ES –Sénia, Office des publications universitaires, 2008, p. 104-105.

⁵⁴ - Ibidem, p. 115.

Sur ce plan de la connotation, le signifié communique avec la situation socio-culturelle et la connotation prend alors en charge la dimension rhétorique du signifiant et le niveau idéologique du signifié.

L'intégration des doublons par emprunt sémantique sont chargés de connotation par exemple le vocable « makhzen », emprunté à l'arabe, fonctionne en parallèle avec le mot de français « autorité » ; il dénote « l'autorité » mais signifie, de plus, un agent d'autorité armé, il connote l'angoisse de l'autorité, la terreur etc...

Beaucoup de lexies arabes francisées conservent leur sens original. La connotation algérienne est la plupart du temps péjorative ou familière diffère en quelque sorte à celle du français.

La lexie arabe « makhzen » a conservé sa signification originelle d'entrepôt, dock, en revanche « magasin » en français véhicule une connotation de civilisation et de modernité. L'émergence de ce terme avec la colonisation.

Il y a une variation phonétique du phonème français [g] qui cède sa place à la fricative uvulaire sonore arabe [ġ].

La polysémie, caractère d'un signe qui possède plusieurs contenus, plusieurs valeurs.

Selon CHARLES BAILLY (1987) ; « *il y a polysémie lorsque dans la mémoire, un signifiant a plusieurs significations...ou q'une idée est rendue par plusieurs signifiants* »⁵⁵ (déf. petit Robert, édition 1987). Le sens d'un mot est composé de plusieurs unités de sens qu'on appellera sèmes.

L'emprunt à l'arabe « Ksar » génère plusieurs sens :

- Village fortifié des oasis sahariennes.

⁵⁵ - BAILLY Charles, Définition Petit Robert, édition 1987.

- Demeure magnifique d'un riche particulier.
- Vaste et somptueuse résidence d'un chef d'état.
- Salle d'audience d'une demeure royale ou de seigneur.

L'emprunt « hasard » est polysémique car dans d'autres situations de communications, « hasard » connote concours de circonstances inattendu et inexplicable, coïncidence, chance, accident, occasion, malchance, destin, sort etc...

L'emprunt « hasard » peut avoir une dérivation suffixale à base verbale : « hasarder » qui signifie essayer, tenter, risquer, avancer, aventurer...

Et aussi, il peut avoir une base adjectivale : « hasardeux » qui veut dire aventureux, imprudent, dangereux, risqué. En arabe « az-zahr », peut avoir une base verbale « y' azhar » (avoir la chance) et une base adjectivale « m'zahr » (chanceux).

En arabe, l'expression « kif kif », signifie c'est pareil, c'est la même chose, cela revient au même, cette expression semble avoir prendre de connotations diverses dans d'autres situations de communications. « Le kif » est une drogue à base chanvre indien. De l'arabe kif « chanvre indien ».

Le « kif » est un nom désignant une poudre de hashich (résine de cannabis) mêlée de tabac provoquant la jouissance et le plaisir, cultivé en quantité énorme au Maroc, par la satisfaction des paysans qui en tirent des revenus avec des bénéfices considérables avec d'autres cultures. Disons le dédoublement du mot « kif » signifie comme, de même, pareil à... « kif ? » signifie (comment ?) a pour fonction d'adverbe.

Dans l'est algérien « kif » veut dire c'est génial ; c'est parfait.

Quoique les deux mots « kif » soient liés par l'étymologie (kif « hashish, plaisir causé par le hashich) leur usage diffère. Ce sont désormais des homophones car leurs sens diffèrent mais la prononciation reste identique.

Le terme « chouia » signifie « mieux ». A la fin du XIX siècle et au début du XX siècle, « chouia » signifie tout seul, ou parfois dédoublé (chouia- chouia), était une interjection qui signifie doucement ou un état progressif.

Nous appelons « Bled » campagne, village perdu « patelin » ou « l'intérieur » par opposition à la zone littorale.

Le terme « bled », emprunté au français, génère divers sens tels que pays, campagne, intérieur, région, village, patelin, territoire... Chez nos élèves « bled » a pour connotation spécifique « campagne, village ».

Selon L. DEROY, si nous empruntons un objet ou un procédé à une langue étrangère, il est entendu plus d'emprunter le nom avec l'objet que de chercher à traduire, d'autant plus que la langue d'arrivée ne dispose pas utilement du terme adéquat.

Nos locuteurs bilingues sont rattachés au raffinement de style, l'emprunt repose sur les différences lexicales et sémantiques, il peut aussi ; quand il est lexical de mesurer à quel degré le lexique de deux langues sont différents. La connaissance de la langue source (arabe algérien) ne manque pas de donner aux emprunts français une richesse sémantique. Ainsi certains emprunts à l'arabe dans le français conservent un caractère de la polysémie qu'ils possèdent en arabe.

Le vocable « Souk » en arabe dénote un sens connu en français celui de « marché » mais dans d'autres contextes, il prend place, de ce fait dans le paradigme des désignations.

Il peut connoter les signifiés suivants : endroit dans une ville, aménagé par l'écoulement de marchandises, couvert ou «le bruit » ou « le drame », le terme « Souk » véhicule les différentes acceptions qu'il possède en arabe, il accumule les divers sens de marché couvert réunissant, dans un dédale, un ensemble des boutiques, des ateliers. Le mot est devenu courant en français dans le sens moderne de

bazar ou lieu où règne le désordre, le bruit de l'arabe souq « marché » (dans la ville ou au-dehors) « foire ». A Ghardaia (ville d'Algérie) par exemple, Souk « box dans lequel les petits marchands exposent leurs marchandises le long des rues ou sur les marchés. Le terme « souk » a donné naissance à une évolution sémantique après avoir subi les transformations nécessaires à son adoption. Le mot « Erg » renvoie aux sèmes suivants :

- Région du Sahara couvertes de dunes (opposé à Hamada).
- Unité de mesure qui correspond au travail produit par une dyne dont le point d'application se déplace d'un centimètre dans la direction de la force.

L'emprunt « sebile » a deux sens à la fois aumône et petite coupe en bois.

Le mot « rif » renvoie à campagne ; à une montagne au Maghreb ou à arme à feu (pistolet, revolver...

III.5.2. Métonymie

La métonymie est devenue un terme de linguistique avec les analyses de R. Jakobson. La métonymie est une figure de rhétorique ; un procédé du langage par lequel on désigne un objet ou on exprime un concept au moyen d'un terme désignant un autre concept qui lui est uni par une relation nécessaire (la cause pour l'effet, le contenant pour le contenu, le signe pour la chose signifiée). La métonymie manifeste un rapport de contiguïté, par opposition à la métaphore qui manifeste un rapport d'ambiguïté.

Par métonymie « chercher du rif », chercher la bagarre, la lutte violente.

L'emprunt « méchoui » qui est un mouton grillé à la broche. Par métonymie, repas, réunion où on mange du méchoui. Devenu très familier. Cet emprunt a une attestation plus ancienne en français d'Algérie (1904), il figure dans tous les dictionnaires de la langue française (1912 ; 1922).

III.5.3. Synonymie

Des emprunts en apparence synonymes n'apparaissent pas toujours dans le même contexte. L'explication de ce mécanisme est à chercher dans les connotations qu'ils véhiculent.

Deux termes sont dit synonymes lorsqu'ils ont la possibilité de se substituer l'un à l'autre dans un seul énoncé isolé.

On parlera de synonymie quand un signifié peut être pris en charge par deux signifiants différents. Voici deux formes lexicales différentes qui désignent la même Chose. En arabe « sebkha » et « chott » ont le même signifié en français « marécage salé ».

Les trois emprunts à l'arabe « guebli », « chergui » et « simoun » (de l'arabe samoûm) renvoient à un seul signifié en français « sirocco » (vent violent extrêmement chaud et sec qui souffle au Sahara).

Le sens d'un mot peut s'élargir, se restreindre ou, au contraire, changer complètement.

Un mot dès qu'il est employé dans un contexte donné, il est doté de connotations. Le contexte joue un rôle déterminant dans la composante connotative. Nous signalons qu'il n'y a pas de synonymie absolue mais il y a de synonymie conceptuelle.

Le sens d'un mot est composé de plusieurs unités de sens que nous appellerons sèmes. Nous parlerons dans ce cas de sémantique componentielle. Prenant l'exemple des mots qui signifient « bédouin », par exemple. Outre le terme bédouin, nous trouverons, entre autres, les substantifs suivants : nomade, ambulant, bohémien, errant, vagabond, voyageur, tzigane, gitan, targui, glob, pasteur, éleveur des moutons... Ces lexies ne sont pas tout à fait synonymes à « bédouin », nous parlerons dans ce cas de degré de synonymie.

Ces termes emportent avec eux des connotations différentes en relation avec le langage employé. Nous dirons alors que par ces connotations que ces différentes lexies du même signifié (contenu) se différencient.

III.5.4. Champ sémantique

Le champ sémantique est un ensemble de mots de même catégorie syntaxique qui ont entre eux des relations sémantiques particulières parce qu'ils réfèrent à des choses relevant d'un même domaine. Un exemple démonstratif de notre corpus dans les mots « mechta », « douar », « gourbi », « khaima », comportent tous le sème « abri ».

Entre eux se distinguent par leur combinaison des sèmes suivants. Le sème commun à l'ensemble des mots est un sème générique « abri ».

Demeure	pour une Personne	Habitation désertique	Habitation confortable
Mechta	+		
Douar	+		
Khaima	+	+	
Gourbi	+	+	

Il en est de même pour « sebkha », « oued », « chott », « seguia » qui comporte tous le sème générique commun « contenu d'eau ».

Pour « sebkha » et « chott » ont une signification identique : lac d'eau salé.

Pour « oued » : cour d'eau, rivière.

Pour « seguia » : canal d'irrigation, ruisseau.

En résumé nous dirons que l'emprunt sémantique peut être porteur de connotations qui en modifient le sens selon la situation dans laquelle il est employé. Nous signalons aussi que l'extension d'un concept ne peut être identique entre les deux langues et peut créer sans aucun doute des décalages lexicaux.

III.6. INTEGRATION MORPHO-SYNTAXIQUE

Les emprunts se manifestent les mieux intégrés aussi au niveau morpho-syntaxique puisqu'ils adoptent les règles d'accord de la langue maternelle. Selon QUEFFELEC, « *c'est sans doute dans le domaine syntaxique que les emprunts se révèlent les mieux intégrés* »⁵⁶. Ce qui distingue la morphologie de la grammaire, la morphologie est une activité de description, elle étudie la structure des mots et leur classement et les appréhende dans leur composition et leur dérivation alors que la syntaxe ne décrit, ni classe car en cours de la communication, les agencements syntaxiques se créent. Les emprunts morpho-syntaxiques sont des structures d'une variété de contact issues d'un transfert d'une langue à l'autre, ainsi l'unité grammaticale réside dans le morphème désignant l'élément grammatical le plus petit qui donne le sens au mot et qui obéit aux structures morphologiques, successivement dans sa langue d'origine puis en français. Le blocage chez nos élèves dans la production écrite est compensé par une prédominance d'intégration de mots arabes et nous remarquons que la très grande majorité d'emprunts relevés dans notre corpus, sont des substantifs, des adjectifs. En plus, les emprunts à l'arabe conservent leur genre d'origine et soulignent que les déterminants français varient en fonction de leur classe masculin / féminin à laquelle appartient le lexème en arabe.

⁵⁶ - QUEFFELEC Amboise, Le domaine syntaxique des emprunts, 1988, p. 252.

Notre corpus, nous offre quelques exemples illustratifs de cette structure syntaxique où l'emprunt adopte une forme hybride :

- « Un moudjahid » (un combattant).
- « La daïra » (préfecture).

Nous constatons que le genre d'emprunts relevés ci- dessus est conforme, souvent à celui de la langue d'emprunt.

III.6.1. Nombre

Certains emprunts à l'arabe conservent les marques morphologiques du pluriel (le genre se caractérise par différents schèmes du pluriel).

Nous signalons que la marque graphique « s » se joint à ces lexies empruntées. Dans califa / califates (en arabe), calife / califes (en français).

Une wilaya / wilayates (en arabe) des wilayas (en français).

Un cheikh/ des chouyoukhs (en arabe), des cheikhs (en français).

Les mots « moudjahid », « Daïra » peuvent disposer les possibilités suivantes du marquage du pluriel. Un pluriel doublement déterminé par les traits des deux systèmes :⁵⁷

	Les + plur. ar	Les + plur. fr	Les + plur. ar + plur.fr
Daïra	Daïr-ate	Daïra-s	Daïr-ate-s
Moudjahid	Moudjahid-ine	Moudjahid-s	Moudjahid-ine -s

⁵⁷ - Notons qu'un pluriel est doublement déterminé par les traits de deux systèmes et qu'au niveau syntagmatique, les calques d'expressions sont des processus de transfert, de traits grammaticaux de l'arabe ou du français. Ces calques syntagmatiques provenant de la traduction mal faite.

Il arrive que l'emprunt « Moudjahid » ait deux formes de pluriel. (Moudjahids - moudjahid - ines). « Moudjahdine », « moudjahdin » (combattant islamique). Ce mot n'est pas spécifique au français d'Algérie, vu que nous le retrouvons sur tous les terrains du combat islamique mais il se place dans notre étude comme vestige du passé de la guerre d'Algérie. De l'arabe mjâhdin (plur. De mjâheds « guerrier de la fois »).

Les adjectifs d'origine arabe empruntés par le français s'accordent en genre et en nombre conformément au système français.

Cette conservation de traits morpho-syntaxiques du français distingue ces emprunts, qui occupe une place considérable dans l'inventaire lexical du français en Algérie.

Ces termes arabes sont assimilés dans le système morpho-syntaxique du français; l'élément emprunté admet les marques de la langue d'accueil, autrement dit, ces termes se sont implantés dans le moule du français, ont juste reçu les marques du genre et du nombre. Nous signalons alors que ces variations dans les emprunts n'alternent ni le sens, ni la compréhension.

III.6.2. Adjonction et Changement du genre

Généralement, l'élément emprunté est intégré et admet les marques de la langue qui emprunte, c'est à dire qu'il garde la marque du genre qu'il avait à l'origine. Un certain nombre de lexies empruntées à l'arabe et intégrées au français marquent une intensité ou une énergie dans l'expression.

Ici, nous assistons à l'association de la marque du genre déterminant l'emprunt à l'arabe approprié au système du français, le genre du substantif est plus adapté aux règles de l'accord de la langue d'accueil. Généralement l'emprunt conserve son genre dans sa langue d'origine tels que : le vizir, le tergui, la wilaya...

U. WEINRICH (1968) souligne que les interférences grammaticales peuvent se produire au niveau de l'accord, c'est que l'usager aura disposition à correspondre les règles d'accord de la langue source dans la langue cible ou inversement.⁵⁸

Les marques du genre et du nombre sont appliquées intégralement aux lexies intégrées. En arabe le genre féminin singulier est marqué par la finale « a » et le pluriel est marqué par « at ». En arabe, « at » marque en même temps le masculin et le féminin. Nous découvrons la marque du féminin pour le collectif dans : « wilaya » « दौरا » en arabe, « wilayates », « dairates ».

En français « wilayas », « dairas ».

Nous remarquons que certains emprunts à l'arabe, pour être intégrés, s'adaptent au système morpho-syntaxique du français en changeant le genre. Ainsi les emprunts suivants qui sont féminin en arabe deviennent masculins lors de leur passage en français ; le mot « couffin » féminin en arabe « el qoffa » (القفة) se transforme masculin en français « le couffin ».

III.7. Calques syntaxiques

L'emprunt syntaxique est facile à reconnaître, il est question en fait d'une forme syntaxique propre à une langue étrangère. Ces emprunts syntaxiques et structuraux sont nommés parfois des calques dus à des interférences.

Nous appelons un calque syntaxique de structure syntagmatique, une interférence qui met en œuvre les éléments lexicaux existant dans la langue seconde avec la construction de la langue d'origine. Dans ces calques de structures syntagmatiques, il s'agit de mots, de syntagmes qui sous une apparence française, doivent en fait leur existence à un mot ou à une construction lexico-sémantique de l'arabe ayant servi de modèle.

⁵⁸ - URIELWEINRICH, Unilinguisme et plurilinguisme, le langage, Gallimard, 1968, pp.658-659.

Les termes empruntés à l'arabe attestés dans l'usage du français font l'objet des calques syntaxiques de structure syntagmatique. Certains emprunts sont pris pour des néologismes créés par calque ou changement de sens.

III.7.1. Traduction littérale à l'arabe

« Chef de la ville » est considéré pour un calque d'expression, obtenu par traduction littérale à l'arabe « rais el bled ».

Sous une apparence française, doivent en fait leur existence à un mot ou à une construction lexico-sémantique de l'arabe ayant servi de modèle.

L'interférence se crée du moment où nos usagers traduisent des expressions de l'arabe en français ; ce qui produit au niveau syntagmatique des calques d'expressions identitaires et il nous convient d'annoncer qu'il s'agit en premier lieu de l'adaptation et de l'intégration de l'emprunt.

Les calques syntagmatiques sont communément nés de la traduction mal faite et il risque d'y avoir calque ; chaque fois qu'il y a traduction mot à mot, sans tenir compte des affinités qui unissent le mot dans le discours et dès qu'une structure ou un mot manque à nos usagers ; ces derniers vont puiser dans le moule de l'arabe par intérêt de combler le manque. Voici un exemple tiré de notre corpus qui témoigne de ce fait : « le ksar vole les yeux des visiteurs ». Ici, il y a traduction mot à mot à l'arabe (القصر يجلب أنظار الزائرين) au lieu du français « le ksar attire les visiteurs ».

Ce calque syntaxique se traduit par l'emprunt d'incompétence produit par l'apprenant de langue seconde qui fait appel à sa langue maternelle chaque fois que le mot lui manque dans la langue cible.

Le calque est une forme linguistique provoquée par une situation de contact des langues. Selon la conception de certains linguistes, le calque étant un mode d'emprunt du genre spécifique, il existe emprunt de syntagme ou de la langue étrangère par la traduction littérale de ses éléments.

Les calques syntaxiques dans lesquels interfère la structure arabe, ce sont des emprunts de structure syntagmatique. Au niveau syntaxique, le calque présente une nouvelle construction des éléments lexicaux qui existent dans l'arabe avec la construction qu'ils ont dans la langue seconde. Nous noterons que ces éléments lexicaux sont révélateurs de clichés. Sur le plan syntaxique, il peut subvenir parfois certaines confusions des rapports syntagmatiques entre les éléments de la phrase auxquels s'associent les emprunts.⁵⁹

Ces calques syntagmatiques constituent une transposition littérale d'une expression ou d'une structure de l'arabe algérien ; c'est à dire que cette transposition littérale consiste à remplacer un mot ou une expression par d'autres termes équivalents en ayant soin de ne pas altérer le sens. Ce remplacement touche les espèces grammaticales.

Dans la structure syntagmatique, les calques d'expressions sont des processus de transfert, des traits grammaticaux de l'arabe ou du français et nous pouvons dire que le sens est la résultante déterminante de transfert de la langue maternelle à la langue cible c'est à dire que nos élèves tendent sur le plan sémantique à prêter aux unités lexicales le sens d'un terme plus au moins équivalent dans leur langue maternelle et dès que nos usagers veulent donner une équivalence à une unité (expression ou une tournure de phrase) plus vaste que le mot. Dans un premier cas, nos usagers produisent un transfert pragma-linguistique calqué sur le moule de l'arabe algérien car celui-ci traduit sa culture, ses émotions et ses valeurs. Dans un deuxième cas, l'arabe conteste de recevoir que ce transfert soit inadéquat dans le nouveau contexte.⁶⁰

⁵⁹ - Signalons que le transfert pragma- linguistique est une forme spécifique au calque résultant au niveau du décodage et reposant sur une expression ou une tournure de phrase plus large que le mot.

⁶⁰ - Nous proposons d'expliquer le processus de néologie et plus Particulièrement des mouvements d'intégration des termes de la langue écrite. En effet, le terme nouveau marqué par sa nouveauté et de la trace de son origine arabe perd ce marquage à mesure qu'il entre dans le stock lexical de français.

Tout au long de notre recherche purement linguistique, nous allons constater ensemble que ces calques syntagmatiques dans le procédé de transfert assurent le fait que le lexique n'est pas un système clos mais une structure ouverte et mouvante, il affecte la syntaxe et la grammaire car sans lui le sens du discours disparaît.

Parmi les obstacles de la communication écrite dans la structure syntagmatique que nous trouvons chez nos élèves, nous signalons des problèmes d'incompréhension attachés aux processus référentiels car si la compétence linguistique est tout à fait insuffisante, elle peut mener sans aucun doute à la traduction sur le sens littéral de la chaîne écrite.

III.7.2. Place de l'adjectif

Nous relevons à travers notre corpus un certain nombre de calques syntagmatiques se réalisant au niveau de l'agencement syntaxique de plusieurs unités et qui consistent à calquer le français sur le plan syntaxique de la langue maternelle. Le mot emprunté suit l'assimilation grammaticale de sa nouvelle langue comme c'est le cas pour la caractérisation : « l'erg grand » au lieu du «le grand erg » « De multicolores couffins » (مختلف ألوان القفف) au lieu de « des couffins multicolores ».

Ici réside un calque parfait de l'arabe en respectant les règles du français genre masculin pour couffin contrairement à l'arabe où couffin est du genre féminin ; antéposition de l'adjectif, contrairement à l'arabe où l'adjectif est toujours postposé au nom et est précédé de l'article « el » (invariable si le nom est déterminé par cet article).

Dans l'énoncé « derb sinueux », nous sommes en présence d'un nom arabe qui veut dire (ruelle) associé à un adjectif français post posé (sinueux).

L'énoncé français calqué sur le moule arabe peut être réalisé sur l'axe paradigmatique.

Dans l'ordre, la structure de l'arabe est différente à celle du français, l'ordre n'est pas le même.

Le calque repose aussi dans la production mot à mot de l'expression (groupes de monèmes) en usage de l'arabe par l'expression de même structure significative en français, il est un acte d'invention lexicale, sur le plan de discours, une application des formes d'expressions existant dans le discours arabe s'exécute en français ; cela peut prendre en formes de calques d'expressions.

Ce phénomène de glissement d'une langue à une autre est marqué par une donnée essentielle créée à la fois pour un besoin rhétorique. Ces calques d'expressions idiomatiques résident dans la mémoire collective de nos lycéens.

Dans ce genre de calque syntagmatique ; nous assistons à l'application des règles syntaxiques par l'appui de l'arabe sur certaines tendances du français.

Le calque est considéré comme un acte involontaire, lorsqu'il se produit spontanément, où le locuteur bilingue insère un énoncé entier de l'arabe dans son discours en français par traduction en provoquant des interférences syntagmatiques. Nous pouvons dire que les calques sont considérés comme les faux amis et le mélange de deux structures syntaxiques comme des interférences, dans la perspective où elles sont produites inconsciemment.

III.8. Doublets par emprunt à l'arabe dialectal

L'arabe algérien possède un stock considérable de doublets qui sont en rapport avec le vécu.

Espace rural : mechta / douar. Ces deux lexies signifient hameau /campagne.

Espace urbain : casbah / citadelle.

Croyances, superstitions, fêtes : ramadan / mois du jeûn.

Trône : vizir / ministre, sultan / roi.

Enseignement religieux : medersa / établissement d'enseignement coranique.

Gastronomie : méchoui / grillé.

Autorité : maghzen / autorité.

Guerre : moudjahid / combattant.

III.9. Distinction de la néologie lexicale du néologisme

Visons à relever les néologismes lexicaux de deux genres, d'unités lexicales simples ou composés et des expressions lexicales idiomatiques.

Le néologisme, est à discerner de la néologie dont il est un produit ; il constitue le signe du changement linguistique et de mutation sociale d'une communauté donnée. Le néologisme est une création lexico-sémantique, veut dire véritablement un mot nouveau intégré dans le lexique d'une langue. En effet, tant qu'une langue dispose de locuteurs pour la faire vivre, elle est susceptible à former de nouvelles entités lexicales qui répondent aux exigences à un besoin et sont utiles pour exprimer un vocabulaire nuancé et plus riche. La néologie est l'ensemble des néologismes présents dans un état de langue donnée et la description de leur intégration dans les vocabulaires des différents locuteurs ; elle est un processus par lequel le lexique d'une langue s'enrichit inévitablement, soit par la reproductivité morphologique, soit par emprunt. La néologie crée de nouvelles unités lexicales et sémantiques à partir de mots ou racines déjà existantes, en vue de dénoter ou nommer des réalités nouvelles.⁶¹

Chaque jour, émergent des mots nouveaux et des expressions inconnues; la création des mots est un acte sociolinguistique et le changement lexical, morpho-syntaxique ou phonétique est intrinsèque à l'usage. L'expression lexicale, le mot

⁶¹ - DUBOIS et Al, Le dictionnaire de linguistique offre du néologisme la définition suivante : « On appelle néologisme tout mot de création récente ou emprunté depuis peu à une autre langue, ou toute acception nouvelle d'un mot déjà ancien, 1984, p. 335.

nouveau ou le néologisme localise un référent, justifie et révèle une appartenance culturelle et impose une vision du monde.⁶²

Pour les besoins de la communication, la néologie individuelle crée de nouveaux termes à l'usage. Selon CHOMSKY, tout acte de créativité néologique exige et suppose une compétence linguistique (lexicale) et une connaissance morphologique de la langue de création.

Travaillant sur les néologismes, nous étions amenés à collecter un ensemble de données de lexies considérées comme néologiques ; nous n'avons pas relevé toutes les lexies mais celles que nous trouvons les plus pertinentes. Au plan linguistique, l'arabe algérien et le français permettent le recours à un éventail de procédés : morpho-syntaxiques et morpho-sémantiques afin de créer de nouvelles dénominations. Les néologismes de notre corpus obéissent aux règles du code lexical des deux langues. Pourquoi Y a-t-il concurrence lexicale, affixale et sémantique dans les deux langues ? Quel mode de formation et quelles dérivations et structures morphologiques et sémantiques subissent les néologismes ? Le néologisme serait-il traité comme une nouvelle base, une nouvelle forme ou de simples affixations et composition ? La néologie réclame une parfaite maîtrise de ressources créatrices de la langue en question, elle est généralement spontanée et se conforme aux besoins des locuteurs. Elle peut produire la multiplication rapide des synonymes pour le même terme nouveau, d'où un processus à l'efficacité de la communication. Le français est en perpétuel mouvement, il est ni figé, ni fixé une fois pour toutes, et c'est ce mouvement permanent qui transforme progressivement son lexique et ses structures. En vue de désigner des réalités nouvelles, le français incorpore de nouveaux mots créés à partir d'emprunts arabes.

⁶² - Notons que de nouvelles dénominations se créent à partir d'un éventail de procédés : morpho-syntaxiques et morpho- sémantiques.

Selon l'avis de certains linguistes, le néologisme de la langue générale naît de façon spontanée, souvent sans motivation de fait qu'il ne réponde pas toujours à un besoin lexical.

La néologie désignera le processus de la création et de la formation de nouvelles unités lexicales et sémantiques à partir des mots ou racines déjà existants pour dénoter et dénommer des réalités nouvelles. L.GUILBERT (1975) donne de la néologie lexicale comme possibilité de création de nouvelles entités lexicales, en vertu de règles de production incluses dans le système lexical ⁶³. F. DE SAUSSURE (2002), « *la valeur de n'importe quel terme déterminée par ce qui l'entoure* ». ⁶⁴

Lorsqu'une langue ne jouit pas d'un terme pour une notion, nous n'avons que choisir entre l'emprunt et la néologie. L'emprunt contribue au développement lexical qui est la néologie dont le mot emprunté est en effet un néologisme, c'est à dire, une acception nouvelle introduite dans le vocabulaire de la langue d'accueil. Plus le nombre d'emprunts s'accroît, plus nous nous trouvons devant un phénomène d'aliénation, mais nous n'oublions pas que l'emprunt constitue le moyen le plus efficace et le plus simple pour combler le déficit lexical d'une langue donnée. Nos usagers favorisent la création et l'expansion des néologismes au moment où la preuve est faite qu'ils sont en présence d'un vide dans le vocabulaire, chaque élève apporte sa compétence linguistique, pour proposer des néologismes qui aient les meilleures possibilités de s'intégrer dans la production écrite.

Le néologisme lexical naît d'une manière spontanée, il ne craint pas la synonymie est fréquemment il est attribué à un groupe social. Nos locuteurs empruntent souvent des termes de l'arabe par paresse et parfois par un besoin rhétorique. L'emprunt de l'arabe algérien au français consiste l'un des processus le

⁶³ - GUILBERT LOUIS, La créativité lexicale, langue et langage, librairie, 1975.

⁶⁴ - DE SAUSSURE F., Cours de linguistique générale, Ed°. TALANTIKIT, Bejaia, 2002.

plus important d'enrichissement du répertoire lexical chez nos étudiants. Le processus de fabrication de nouvelles unités lexicales se déroule suivant le procédé morphologique, parmi les procédés morphologiques les plus fréquents à vigueur que nous avons relevés est l'affixation, (adjonction de suffixe et de préfixe à un radical substantival arabe).

La néologie morpho-syntaxique innove conjointement sur la forme et le sens, celle-ci met en œuvre le processus de construction lexicale soit par composition, soit par affixation. Dans la créativité néologique qui est la formation de nouvelles unités lexicales, nous constatons la néologie de forme et la néologie de sens, dans l'une comme dans l'autre, il est question de dénoter une réalité nouvelle.

Selon J. DUBOIS (1994), « *la néologie de forme consiste à employer un signifiant existant déjà dans la langue considérée en lui conférant un contenu qui n'avait pas jusqu'alors que ce contenu soit conceptuellement nouveau ou qu'il ait été jusque là exprimé par un autre signifiant* ». ⁶⁵

III.9.1. Néologie de forme et néologie de sens.

La néologie de forme est un processus qui réside dans l'introduction d'un nouveau terme dans la langue, soit par emprunt à une autre langue, soit par un processus de fabrication de nouvelles unités lexicales. Pour des néologismes de forme comme procédés de néologie à produire des néologies de sens, c'est à dire, sur la base des mots déjà existants sans que la forme ne varie. Les néologies de forme résident d'un côté dans la rhétorique, et de l'autre côté dans les procédés sémantiques d'extension de restriction de sens. La néologie de forme recourt à la composition et la dérivation, autrement dit, elle s'enrichit, soit par la reproductivité morphologique (déformation, dérivation, composition), soit par emprunt pur et simple. Nous entendons par le néologisme, le résultat de la néologie (processus de formation de

⁶⁵ - DUBOIS JEAN, La créativité néologique, 1994, p. 322.

nouvelles unités lexicales) et nous ne considérons pas seulement les néologismes comme des mots nouveaux, mais comme des unités supérieures aux mots. J. DUBOIS et AL (1994), « *On entend par néologie le processus de formation de nouvelles unités lexicales.* »⁶⁶

Dans notre corpus, nous constatons une implantation progressive des néologismes résultant de la néologie qui s'enrichit d'un côté par la reproductivité morphologique et de l'autre côté par emprunt pur et simple.

Dans la néologie de forme, nous assistons aux hybrides de dérivation (des mots composés des radicaux de la langue maternelle et des morphèmes liés à la langue seconde). Le processus de fabrication de nouvelles unités fonctionne selon les procédés morphologiques à vigueur en arabe algérien, nous citerons par exemple la suffixation à base nominale (radical arabe+ morphème grammatical français autrement dit, par néologie morphologique, nous créons de nouveaux mots obtenus par dérivation (par l'emploi des préfixes et des suffixes.

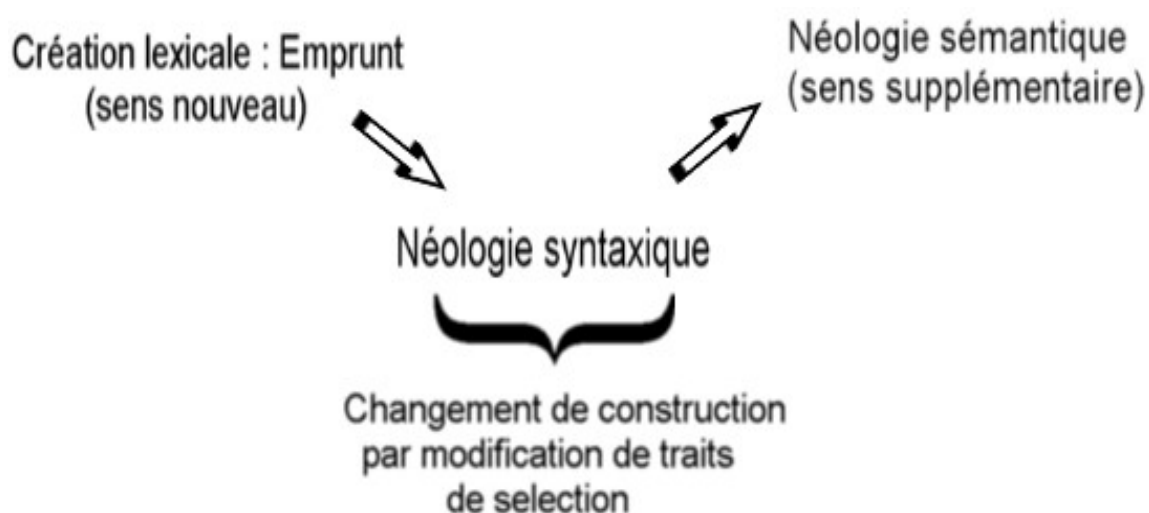
Nous n'empruntons jamais une forme, mais un sens d'une langue que nous le faisons correspondre à une forme sémantiquement équivalente de la langue emprunteuse de façon à être acceptée par l'usage social.

La néologie de forme est l'apparition d'une forme nouvelle dans une langue, et donc d'un sens nouveau mais la néologie de sens est l'apparition d'un sens nouveau pour un mot déjà existant dans la langue, elle consiste aussi à fonder un nouveau rapport signifiant, en d'autres termes, il s'agit de la création d'un nouveau sens, inconnu, par rapport au sens recensé d'un terme donné. En somme, tout terme apportant quelque chose de nouveau est un néologisme. Le français est considéré comme un idiome composite plus qu'identitaire qui est en effet enrichi de néologismes de tous ordres. A partir des inventions néologiques, nos usagers créent de nouveaux

⁶⁶ - DUBOIS JEAN et AL, Dictionnaire des sciences du langage.

mots pour représenter des réalités à des extensions sémantiques, l'emprunt à l'arabe se distingue sémantiquement par deux stades : d'une part, le terme se réalise dans la langue d'accueil pour un signifié monosémique et, de l'autre part, le terme retrouve son autonomie sémantique et permet alors d'assurer le rôle des signifiants de plusieurs signifiés. La néologie apporte toujours du sens en plus, même si la forme est inchangée et nous dirons qu'un mot dérivé d'un autre mot lorsqu'il change progressivement de sens pour finalement devenir un autre mot à part entière. La néologie sémantique réside dans l'intégration d'un sens nouveau pour une lexie dont le signifiant existait déjà avec un autre signifié.

La conversion syntaxique par changement de classe grammaticale d'un terme est l'une des marques de la néologie sémantique qui attribue pour une lexie la création d'un sens nouveau au premier ensemble et l'adjoind d'un sens supplémentaire ou second.⁶⁷



⁶⁷ - Nous avons inventé ce schéma pour établir la distinction entre emprunt (sens nouveau) et la néologie sémantique (sens supplémentaire).

La dérivation est considérée comme une procédure lexicale grâce à laquelle l'utilisateur peut former de nouvelles unités à partir des morphèmes de base (lexèmes radicaux) auxquels s'ajoutent des affixes; elle est un mode de formation de mots et elle a pour mission d'accroître le stock lexical. Elle est au même titre que le néologisme ou l'emprunt.

Une fois l'emprunt adopté par la langue qui emprunte, peut donner lieu à des dérivation. L'emprunt n'est pas l'unique mécanisme de l'émergence des formes du lexique d'une langue car d'autres processus se combinent avec l'emprunt que sont : la dérivation, la composition et la néologie. Cependant, la dérivation demeure le procédé le plus profondément intégré. Ce procédé dérivationnel fonctionne avec des suffixes et des préfixes qui sont en nombre restreint et infini de telle manière qu'une dérivation néologique que nos usagers intériorisent se distingue comme pouvant relever de leur vocabulaire passif. Lorsque l'emprunt touche la phase de dérivation, il parvient à un niveau définitif de son intégration et fonctionne comme productif de lexies sur deux catégories : emprunt-dérivation ou emprunt-composition. La morphologie dérivationnelle s'occupe, quant à elle, de la formation et de la forme des mots. La forme des mots s'appuie principalement sur deux types de construction : la dérivation dont le mécanisme peut-être résumé par l'adjonction d'un ou plusieurs affixes à une base ; soit par l'adjonction d'un suffixe ou d'un préfixe radical (un substantif, un adjectif peuvent devenir des noms ou inversement). Nos lycéens ont recours à la dérivation pour construire des mots nouveaux à leur usage habituel, par l'ajout à un radical, qui contient le sens principal du mot, un préfixe ou un suffixe ou les deux à la fois ; les mots ainsi obtenus sont dits des dérivés.

III. 9.2. Néologie morpho-syntaxique par hybridation

La majorité des néologismes se regroupant dans un ensemble clivé de sous ensembles, soit celui des emprunts ou celui de la morphologie, dont la structure sémantique reflète une structure syntaxique plus profonde. La néologie la mieux

préférée et la mieux maîtrisée chez nos usagers demeure la néologie morpho-syntaxique car elle renseigne parallèlement sur la forme et le sens. La néologie de forme est la plus importante et aisément repérable puisqu'un néologisme apporte toujours de sens plus, même si la forme est inchangée et lorsque la forme empruntée paraît être respectée dans la langue emprunteuse, le sens est fréquemment faussé (emprunt de sens).

Dans la néologie morpho-syntaxique, nous proposons d'expliquer le processus de néologie et plus particulièrement le mouvement d'intégration des termes de la langue.

En effet, le terme nouveau marqué de sa nouveauté et de la trace de son origine de provenance, perd ce marquage à mesure qu'il s'intègre dans le stock lexical de la langue qui emprunte. La néologie morpho-syntaxique ayant un impact à la fois au niveau morphologique et au niveau sémantique, elle se manifeste donc dans le processus dérivationnel et morphologique qui affecte les emprunts. L'usage morpho-syntaxique joue un rôle important dans la créativité lexicale et sémantique à partir des mots ou racines déjà existantes, en vue de dénoter ou dénommer des réalités nouvelles, c'est à dire créer de nouvelles dénominations.

Selon W.LABOV (1976), les formes linguistiques peuvent varier au niveau du son, du lexique aussi bien que la morpho-syntaxe.⁶⁸

La néologie dérivationnelle consiste à adjoindre à un élément lexical autonome (dit base), dérivant ou mot racine, à un élément lexical non autonome (affixe). Nous parlons au sein de la suffixation de la néologie flexionnelle et de la néologie morphologique qui se manifeste dans le processus dérivationnel et morphologique touchant les emprunts. La dérivation et la composition sont les principaux modes de formation directe des termes nouveaux.

⁶⁸ - LABOV W., Sociolinguistique, Trad. HIHM A., Edition Minuit, 1976.

III.10. Doublets par formation hybride

Les doublets peuvent être des créations hybrides obtenues par dérivation ou composition.

III.10.1. Doublets hybrides par dérivation

L'hybridation est procédée de néologie lexicale. Les emprunts intégrés dans la langue réceptrice obéissent au processus de la dérivation. Ils font paraître des créations hybrides. Le processus dérivationnel peut néanmoins générer des doublets. Le mécanisme émerge plus fréquemment au cours d'une suffixation ou d'une préfixation.

Les particularités lexicales reposent sur les règles de dérivation par l'adjonction des affixes (suffixes ou préfixes) français qui s'appliquent à des emprunts à l'arabe. Les doublets par formation hybride à partir d'un même radical arabe, deux suffixes différents s'exécutent et peuvent donner deux néologismes différents mais véhiculent une même charge sémantique. Un mot dérivé est donc un syntagme constitué par l'enchaînement de plusieurs morphèmes (base + affixe). Les affixes n'ont pas de valeur dénominate, mais ils ont une signification qui intervient dans la valeur dénominate des mots dérivés ; ainsi les suffixes « ite », « iste », considérés comme la dénomination du paradigme de l'adjectif, font passer un morphème de la classe des substantifs dans celle des adjectifs (dérivation de l'adjectif sur le nom). Les bases et les suffixes sont des morphèmes lexicaux qui sont tous susceptibles de se combiner avec d'autres pour former d'autres mots.

Nous nous limiterons en revanche au processus de dérivation qui peut toutefois engendrer des doublets par emprunt lexical à l'arabe qui se signalent par la formation des mots hybrides à partir d'un même radical arabe auquel deux suffixes du français se sont appliqués.

Le phénomène peut se produire souvent au cours d'une préfixation ou d'une suffixation, de même, deux suffixes différents peuvent s'exercer sur un même radical

et donner lieu à des néologismes différents, mais désignant le même signifié ; tel est le cas des suffixes « ite » ou « iste » dans les énoncés suivants : « islamite-islamiste » Ces doublets (islamite-islamiste) ont une même base lexicale arabe associée à des suffixes non autonomes français. Ces doublets véhiculent et communiquent une même charge sémantique. En somme, nous dirons que leur émergence est simplement la marque d'une langue étrangère transplantée dont les mécanismes dérivationnels insuffisamment maîtrisés et adoptés. La grande majorité des lexies sont des adjectifs qui peuvent se prêter à la dérivation et constituent de bases pouvant s'adjoindre les éléments supplémentaires du français, autrement dit, la dérivation consiste à greffer aux lexies arabes des suffixes français.

L'emprunt peut être fragmentaire quand il s'agit du domaine des dérivations qui mènent à des créations de nouvelles lexies à la fois du système arabe et du système français. Par la mise en œuvre des affixes, nos usagers constituent de substantifs hybrides pouvant être classés selon leurs aspects formels comme pouvant être aussi analysés en fonction de leur sens. L'adjonction des lexies arabes aux affixes supplémentaires français afin de créer les mots hybrides, s'installe au niveau sémantique et des formes créent par la néologie, résident au niveau lexématique, c'est à dire, la formation des mots locaux. Nous allons constater dans les énoncés qui suivent que par hybridation, la dérivation fait appel aux suffixes productifs. « Ce qui m'a plu surtout les traditions et les coutumes de ces sahraouites... ». Ces doublets sahraouites-sahraouistes ont un même radical arabe « sahraoui » associé à deux suffixes non autonomes français « ite » et « iste ».

Les lexèmes hybrides constituent l'essentiel du lexique français. Ce procédé lexical qui se pratique dans notre vie quotidienne répond aux besoins de nos usagers de dénommer des univers référentiels et socioculturels. Pour nous, il est question de relever des emprunts, des doublets ou des néologismes formels.

L'usage morpho-syntaxique joue un rôle important dans la créativité lexicale, en outre, le changement de catégories grammaticales s'effectue au plan morpho-syntaxique dans le but de créer de nouvelles lexies. Nous notons ainsi que les emprunts fréquents sont aussi des adjectifs et que la langue s'enrichit par le processus d'association de bases lexicales à des suffixes ou à des préfixes.

Selon T. HORDE (1977), « *l'intégration morpho-syntaxique d'un terme étranger est considéré comme achevé à partir où il reçoit des affixes, marques de genre, de nombre et de suffixes* ». ⁶⁹

Le mode de formation, le plus pertinent, le plus productif ; est celui de la dérivation à partir des bases variées, auxquelles se joignent des séries affixales bien caractérisées. L'affixation forme des mots dérivés, par l'adjonction d'un affixe à un mot simple ou à une base non autonome. Elle est une opération qui consiste à fabriquer un mot complexe en accolant à un mot simple ou à une base non autonome, un affixe.

Les emprunts massivement installés dans l'arabe algérien peuvent être soumis au processus de la dérivation ; ils mènent à l'émergence à des créations hybrides dont le phénomène de dérivation se produit au cours d'une suffixation ou d'une préfixation. Le mécanisme de dérivation des emprunts paraît trop influencé par le degré de stabilité et d'intégration dans l'arabe algérien qui paraît plus créatif quand il use du système de dérivation affixale.

Les suffixes et les préfixes permettent la création de nouveaux mots par dérivation régressive, ils désignent des éléments permettant de constituer une famille sur une même base lexicale. La nominalisation est sans doute la procédure de suffixation la plus productive.

⁶⁹ - HORD TRISTIAN, Note sur l'emprunt, in bref, n°12, 1977, p. 47.

Le préfixe est antéposé à la base et ne change guère la catégorie grammaticale, il précède à partir du mot reconnu comme radical dans :

- « La **dé**gourbisation » : Ce mot est composé d'un radical arabe « gourbi » (demeure misérable) auquel se joignent deux affixes français (dé-ation).

En décomposition du lexème, nous obtiendrons. (dé +gourbis +ation).

- « Gourbi » : est un radical (base autonome), morphème doté d'une valeur dénominate. « dé – ation » sont des affixes (préfixe + suffixe), morphèmes dotés d'une signification relationnelle.

Le suffixe est postposé et permet de changement de catégories en constituant une famille de mots sur une même base lexicale : « Tlemcen est la capitale de l'islamisme » (religion musulmane).

Islamiser (intégrer à l'Islam), islamisation (action d'islamiser). Islamiste ou islamite (intégriste).⁷⁰

Le préfixe diffère encore du suffixe par un caractère qui, sans être absolu, et assez général, il est mieux délimité, parce qu'il se détache plus facilement de l'ensemble du mot.

Au niveau lexical, nos usagers fabriquent facilement des mots hybrides composés de deux éléments de nature différente où le radical est un arabe algérien et le suffixe nominal français. Les suffixes ite- iste- isme- tion- ation- age font désormais partie de la formation nominale en arabe algérien.

Les emprunts peuvent se prêter à la dérivation et constituer des bases pouvant s'adjoindre les suffixes ordinaires en français et créer de nouvelles formes d'usage et

⁷⁰ - Notons que les suffixes diffèrent de préfixes par leur position et par leur capacité de modifier la catégorie lexicale de la base. « Les morphèmes flexionnels conviennent à des catégories morpho-syntaxiques tandis que les morphèmes dérivationnels correspondent à des éléments lexicaux et sémantiques », écrit. J. MOLINO, Art (Où est la morphologie?), in *Language*, n°78, 1985, p. 31.

nous découvrons à travers notre analyse que la dérivation est le processus le plus fréquent dans le fonctionnement des adjectifs.

Un néologisme peut avoir un caractère dérivationnel, nous avons le cas des néologismes issus des noms propres.

- « Transaharienne » : Dans le cas du nom propre, l'étudiant a remplacé le complément du nom « direction du sahara » par un adjectif qualificatif «transaharienne » pour un effet de style. Nous constatons que la lexie adjectivale «sahara » d'une part et le suffixe « ienne » d'autre part, et que celle-ci est riche d'un contenu sémantique et est une unité de fonctionnement syntaxique, alors que le suffixe aide à la formation de lexie.

La concurrence des suffixes crée des possibilités excessives de dérivation. Le dynamisme des suffixes est basé sur deux marques : la créativité, autrement dit, la capacité à produire les dérivés, et la motivation, c'est à dire, la manière dont nos usagers saisissent les dérivés comme contenant une base et un suffixe.

Par intérêt d'économie linguistique, nos élèves ont recours à l'emploi de ces petites entités, par l'adjonction de la désinence suffixale en rendant le système linguistique plus complexe.

Nous observons ici que nos élèves n'exécutent pas la suffixation à partir du verbe comme le nécessite le système français, le fait d'effectuer un transfert de catégorie celle des substantifs pour exprimer une action et son résultat, mais en arabe algérien, c'est sur le substantif lui-même que s'exerce la suffixation.

L'intégration morpho-syntaxique est distinguée lors des processus dérivationnel et morphologique touchant les emprunts dont nos usagers importent les suffixes « tion » et « iste » du français qu'ils ont ensuite combinés à des racines de l'arabe algérien.

L. GUILBERT (1975) souligne, « *un mot étranger, dès le moment où il sert de base à une dérivation selon le système morpho-syntaxique de la langue française est véritablement intégré à notre langue* ». ⁷¹ En marge de cette citation de L. GUILBERT, les éléments grammaticaux français s'intègrent aux éléments lexicaux arabes. Nous signalons qu'en général, les emprunts arabes tendent à suivre les règles grammaticales de la langue réceptrice. Les items lexicaux arabes sont considérés comme faisant partie du même répertoire lexical de la langue réceptrice. En d'autres termes, ces emprunts arabes qui sont d'ordre lexical uniquement, respectent les structures morphologique et syntaxique de la langue qui les emprunte.

III.10.2. Doublets hybrides par composition

Le terme emprunté fonctionne comme élément de composition en combinaison avec des mots ou des morphèmes appartenant à la langue française. Les néologismes qu'en émergent peuvent être des doublets formant une paire soit avec des termes composés français, soit avec des emprunts lexicaux arabes.

La langue met à la disposition de nos usagers des moyens linguistiques comme la composition. La composition réunit dans une même entité lexicale appelé « mot composé », deux mots par ailleurs, existant de façon autonome bien que n'étant pas reliés par un trait d'union. En d'autres termes, la composition est définie par la juxtaposition de deux éléments pour former une unité nouvelle à signifié unique et constant.

Les mots peuvent être formés par dérivation impropre, c'est à dire par transfert sans modification d'une catégorie syntaxique à une autre. « un calif », « la souika », « des derbs » « un sultan » ; « le moujahid »... sont des néologismes créés par dérivation impropre.

⁷¹ - GUILBERT LOUIS, La créativité lexicale - langue et langage, librairie. 1975, p. 97.

Un : déterminant français + calif : nom masculin arabe.

Le: déterminant français + moujahid : nom masculin arabe.

Un : déterminant français + Sultan : nom masculin arabe.

La wilaya : déterminant français + wilaya : nom féminin arabe.

La souika : La (déterminant français) + souika (lexie arabe).

Des derbs : Des (déterminant français) + derbs (lexie arabe).

Les néologismes qui en résultent pouvant être des doublets formant une paire soit avec des mots composés français, soit avec des emprunts lexicaux arabes.

La composition nominale prend la forme de la construction syntagmatique du type nom arabe + caractérisant français.

- Bédouins du grand désert.

« bédouins + du + grand + désert ».

Lexie arabe + déterminant + adjectif + nom français

Le terme emprunté fonctionne comme élément de composition, en liaison avec des mots ou des morphèmes appartenant au français.

La composition nominale prend la forme de construction syntagmatique du type nom français accompagné d'un caractérisant arabe ou substantif français suivi d'une lexie adjectivale arabe.

- « **La fête du mouloud** » : « Mouloud » renvoie à la fête commémorant la naissance du prophète Mohamed, le 12 Rabi el awal. De l'arabe « mouloud » (nativité). Dans ce cas, les règles de l'arabe s'imposent au désavantage du français car ici, le substantif « Fête » entre dans un autre syntagme plus compliqué où il est déterminé par un autre substantif.

« La fête » (syntagme français +du actualisateur français + Mouloud (substantif d'origine arabe).

- « **Le gouvernement amiral** » : Le gouvernement (syntagme français) + amiral (lexie arabe).

- « **Un séjour Saharien** » : Un séjour (syntagme français) + Saharien (lexie arabe).

- « **Le rif constantinois** » : Le (actualisateur français) + rif (emprunt à l'arabe) + constantinois (adjectif français).

- « **Le palais du bey** » : Le palais (syntagme français) + du (actualisateur français) + bey (lexie arabe).

- « **La révolte du cheikh** » : La révolte (syntagme français) + du (actualisateur français) + cheikh (substantif arabe).

- « **Un ensemble de ksours** » : Un ensemble (syntagme français) +de (actualisateur français) + ksours (substantif arabe).

- « **L'écoulement d'une seguia** » : L'écoulement (substantif français) +d'une seguia (complément de nom arabe).

La composition repose pour sa part en la formation d'unités de langue par réunion de deux éléments lexicaux autonomes ; elle utilise la formation d'unités sémantiques complexes à partir d'unités susceptibles d'un emploi autonome. Sur le plan morphologique, toutes ces lexies composées sont semblables quant à leur procédé et leurs éléments de formation. Il n'en demeure pas moins impossible de rendre compte de façon identique du rapport existant entre les éléments constitutifs de la nouvelle unité syntagmatique. Dans la détermination, le plus souvent les emprunts sont actualisés dans le parler bilingue pour le système des déterminants de la langue d'adoption au signe du système linguistique de la langue d'accueil. Comme le souligne

D. MORSLY (1996), « à la langue française un aspect national et algérien, un refus de la réduire à une langue étrangère »⁷².

Selon Y. DERRADJI, par le recours à l'emprunt à l'arabe, le locuteur algérien colonise à son tour la langue française. Selon les règles de combinaison de la langue d'accueil, les emprunts d'origine substantivale s'incorporent dans le syntagme nominal, ainsi la majorité des substantifs arabes employés dans le français adoptent la règle du S.N de la langue d'accueil.

La composition est la juxtaposition de deux éléments pour former une unité nouvelle à un signifié unique et constant.

Le terme emprunté fonctionne comme élément de composition, en liaison avec des mots ou des morphèmes appartenant au français.⁷³

⁷² - DALILA MORSLY, cité par DERRADJI YACINE: (Le français en Algérie : Langue empruntée emprunteuse, 1996, pp. 50-51.

⁷³ - EMILE BENVENISTE, « Problèmes de linguistique générale », Gallimard, Chapitre XII, 1974, p. 171. « Il y a composition quand deux termes identifiables pour le locuteur se joignent en une unité nouvelle à signifié unique et constant ».

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Ce qui nous a intéressé dans cette enquête sociolinguistique ce sont les facteurs psycho-sociaux influant sur les choix et les décisions de nos lycéens dans leur face à face avec cet emprunt conforme, adapté, pertinent, intégré et donc identitaire-ment constitué.

Le contexte du bilinguisme en Algérie comme en justifie la cohabitation du français et de l'arabe algérien à un effet considérable sur les phénomènes d'interférences, les deux parlers se croisent, nos usagers les emploient comme s'ils font partie du même répertoire linguistique. Ainsi en s'exprimant en français, nos locuteurs emploient des lexies reflétant leur identité nationale. Puisque l'arabe algérien et le français sont en contact, il n'est pas souvent qu'ils s'empruntent réciproquement la même quantité de mots. La proportion d'emprunts dans la production écrite de nos élèves exprime généralement un rapport de force entre la langue empruntée et la langue emprunteuse. Ainsi l'arabe qui est dominé sur le plan culturel, a recours davantage aux ressources linguistiques du français; même le français, de culture hautaine emprunte massivement à l'arabe algérien.

Dans l'emprunt sémantique (calque), nous assistons à des créations diverses, transformations sémantiques par métaphore, changement de référent, différence de connotation et glissement de sens.

Il existe souvent qu'un terme soit emprunté avec les mêmes significations que celles qu'il possédait dans la langue d'origine. Fréquemment, il entre dans la langue emprunteuse avec le sens qu'il a dans l'énoncé respectif. En outre, son sens premier est soumis et exposé à des modifications dépendant de son nouveau milieu linguistique et social. Si le mot emprunté existe longtemps dans la langue qui emprunte, plus il est affronté à divers changements qui modifient son statut primitif.

Les emprunts ont parfois deux prononciations différentes ; l'une où le mot emprunté est interprété selon les habitudes de la langue empruntée, et l'autre où la prononciation est simplement adaptée au système phonétique de la langue emprunteuse.

L'intégration des emprunts à l'arabe algérien est un facteur actif et profond contribuant surtout au renouvellement et à l'enrichissement du vocabulaire de la langue seconde. Le contact du français et de l'arabe algérien a fait émerger à une sorte de transplantation de la langue d'accueil qui s'enrichit par des emprunts, c'est un véritable bilinguisme résidant dans le mélange des termes arabes et français. Nos usagers utilisent une nomenclature propre à l'arabe, un lexique qui leur permet de combler les vides rencontrés dans la langue seconde.

Nos usagers font appel à leurs deux lexiques puisque l'équivalent de traduction n'existe pas dans le code qu'ils sont occupés à s'exprimer, et que le mot qui y est disponible ne traduit pas toutes les nuances désirées dans l'expression écrite. Dans l'emprunt de syntagme, nous assistons à la traduction littérale des éléments de la forme étrangère, changement de catégorie grammaticale, de construction syntaxique. L'emprunt à l'arabe est combiné avec un morphème de la langue réceptrice.

L'arabe algérien dispose de ses propres structures bien qu'il partage une richesse avec le français. Sur le plan syntagmatique, la structure arabe fait appel aux emprunts. Ces emprunts constituent pour la langue d'arrivée (français) une ressource importante, là où ils sont nécessaires à combler des lacunes qui ne font pas partie de la conscience linguistique et nous signalons qu'il ne devrait pas y avoir emprunt là où il n'y a pas de lacune.

Les emprunts à la langue maternelle sont bien enracinés dans le répertoire linguistique de nos lycéens dont ils sont perçus comme une liste de mots, un inventaire de termes dans lequel nos élèves puisent à chaque fois que le besoin qui se fait ressentir, que ce besoin soit réel quand il y a une marque du français.

L'emprunt lexical consiste à employer les éléments lexicaux de la langue maternelle pour des raisons d'usage, d'absence d'équivalent ou pour créer un effet de style. L'arabe devient alors une partie intégrante du patrimoine linguistique chez nos lycéens, souvent les mots à l'arabe comblent un vide lexical et un déficit culturel. Dans la production écrite en français, nos élèves activent parfois inconsciemment, parfois pour un effet de style ou de rhétorique des structures de leur langue maternelle pour pallier à l'absence des structures appropriées en langue seconde et qui peuvent mener à des calques sémantiques. La coexistence de deux codes linguistiques chez nos lycéens et le recours à des emprunts arabes ne doit pas être considéré comme un handicap car néanmoins le sujet bilingue est amené à structurer ses connaissances linguistiques doubles de façon originale.

La production écrite de nos étudiants est parée d'emprunts à l'arabe, qui enrichissent son lexique de créations métissées. Le mot emprunté à l'arabe algérien a plus d'intensité, de signification parce que le désir de jouer avec les mots en les superposant, cette dimension, par nos usagers qui considèrent que la langue est un champ illimité et que l'usage permet l'autonomie d'infester leur expression d'emprunts, de calques et de néologismes. Une fois l'emprunt adopté par la langue, il peut donner lieu à des dérivations dont les néologismes révèlent un aspect dérivationnel à partir d'une base connue. Dans les lexies nouvelles, la formation des dérivés relève à la fois de la création et de l'emprunt subissant de transformations sémantiques par extension (connotation, glissement de sens...).

PROTOCOLE DE RECHERCHE

Tout corpus en sociolinguistique suscite les interrogations c'est pourquoi notre démarche d'analyse s'est attachée à l'examen d'un questionnement varié qui nous serait utile et qui pourrait orienter notre recherche .Le recueil de données est basé sur un Q.C.M .Un premier volet comportant le constat et l'analyse d'un questionnaire destiné aux enseignants de la langue française, le second volet consiste à dresser un questionnaire attribué aux lycéens de différents âges ; sexes et de niveau scolaire.

- Analyse du questionnaire attribué aux enseignants de la langue française

La collecte des réponses au questionnaire composé de 21 questions destiné à 100 enseignants du secondaire du F.L. E s'est faite par le biais des rencontres pédagogiques (séminaire, correction du baccalauréat et en milieux scolaires où nous nous sommes rendus à plusieurs reprises).

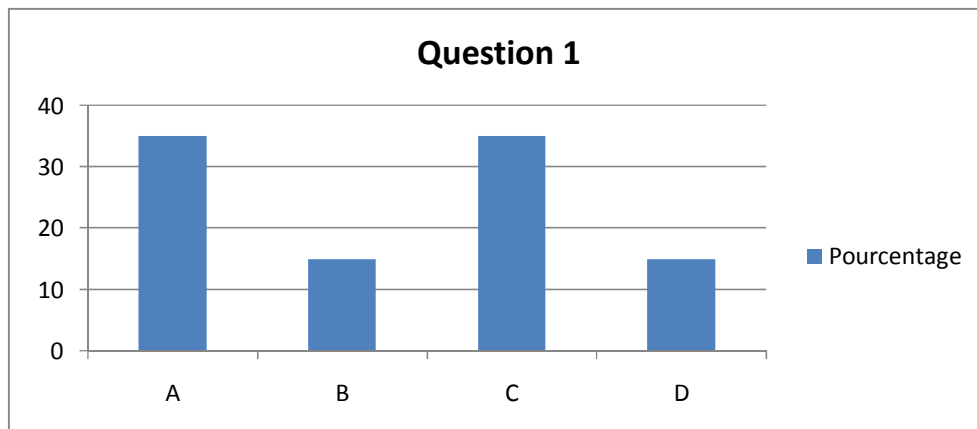
Question 1 :

Malgré les efforts fournis par les enseignants du F. L. E l'apprenant en classe de langue se trouve coincé à l'écrit et n'arrive pas à s'exprimer ; cela est dû :

- a) A la surcharge des classes?
- b) Au volume horaire du F. L. E?
- c) Aux programmes non adaptés?
- d) A la faiblesse du niveau des élèves.

Graphique :

Enseignant



- Soixante pour cent (60%) d'enseignants ont opté pour la réponse « d » ; ils affirment que ces apprenants venus du collège (C. E .M) n'ont pas de compétence linguistique pour rédiger un devoir écrit en français.
- Dix pour cent (10%) d'enseignants ont choisi la réponse « b » ; ils pensent que le volume horaire du F. L .E n'est pas suffisant.
- Quinze pour cent (15%) d'enseignants ont évoqué la réponse « a » ; ils déclarent que l'effectif des élèves en classe est intensif.
- Quinze pour cent (15%) d'enseignants ont pris la réponse « a » ; ils se plaignent des programmes non adaptés au niveau des élèves.

Question 2 :

La langue française dispose combien d'heures par semaine par rapport aux autres filières?

Volume horaire :

Répartition du volume horaire hebdomadaire vis-à-vis des autres langues étrangère et à l'arabe en tant que médium des autres matières :

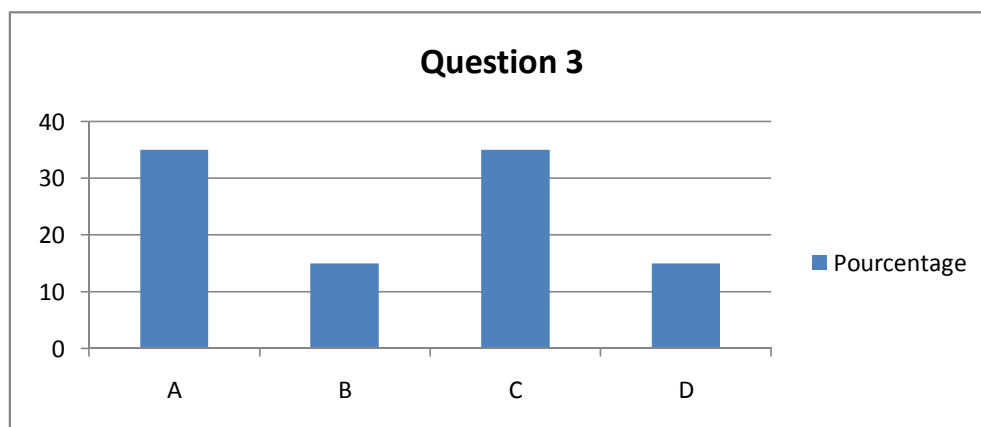
Section	Volume horaire total	Français	Anglais	Espagnol ou allemand	Arabe médium
1 ^{er} A.S sciences et technique	33 H	03 H . soit 09.09 %	03 H	00 H	27 H
1 ^{er} A.S Lettres	32H	05 H . soit 15.62%	04H	00 H	23 H
2 ^{eme} A.S Langues	30H	05H .soit 16,66%	05 H	05 H	15H
2 ^{eme} A.S Lettres et philosophique	30H	04 H soit 13,33%	04 H	00 H	22 H
2 ^{eme} A.S Sciences expérimentales	30H	03H.soit 10%.	03 H	00 H	24 H
2 ^{eme} A.S maths	30 H	03 H soit 10%	03H	00 H	24 H
2 ^{eme} A.S Gestion économie	31H	03 H soit 9,67H	03 H	00 H	24 H
2 ^{eme} A.S technique maths	33H	03H soit 09,9%	03 H	00H	27H
3 ^{eme} A.S Langues	31H	04 H soit 12,9%	04 H	05 H	18H
3 ^{eme} A.S Lettres et philosophique	31H	04Hsoit 12,3%	04 H	00 H	23 H
3 ^{eme} A.S Sciences expérimentales	31H	3 H soit 09,67 %	03 H	00 H	25 H
3 ^{eme} A.S Maths	31H	03H soit 09 ,67%	03H	00H	25H
3 ^{eme} A.S Gestion économie	33 H	03Hsoit 09,09%	03 H	00 H	27H
3 ^{eme} A.S Technique maths	34	03 H soit 08,82%	03 H	00 H	28 H

Question 3 :

Le vocabulaire de nos apprenants est très réduit parce que cela résulte :

- a) Des programmes non adaptés?
- b) Du nombre d'heures qui est limité?
- c) De la négligence de la lecture?
- d) Au manque d'application du devoir écrit à la maison?

Graphique :



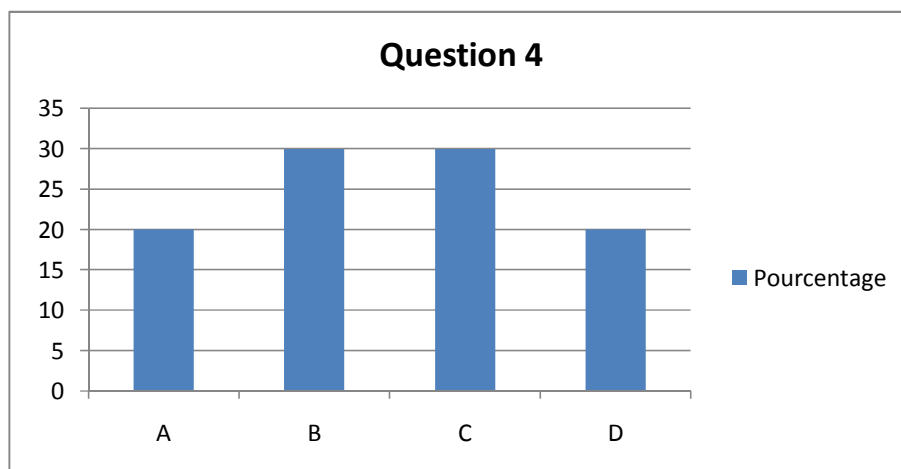
- Trente cinq pour cent (35%) d'enseignants ont opté pour la réponse « a » ; ils accusent la réforme pédagogique et voient que les programmes ne correspondent pas au niveau des élèves.
- Quinze pour cent (15%) d'enseignants ont pris la réponse « b » et trouvent que le nombre d'heures limitées n'aide pas à un bon enseignement du F .L. E.
- Trente cinq pour cent (35%) d'enseignants ont choisi la réponse « c » ; ils signalent que la majorité de nos apprenants est confrontée à un handicap dans la production écrite parce qu'ils négligent la lecture des textes en français.
- Quinze pour cent (15%) d'enseignants ont évoqué la réponse « d » ; ils pensent qu'avec l'entraînement des productions écrites à la maison, l'apprenant peut réaliser sa performance dans un devoir écrit en classe.

Question 4 :

Les lacunes rencontrées communément dans les productions écrites sont dues aux :

- a) Fautes d'orthographe ?
- b) Fautes de syntaxe ?
- c) Fautes d'interférences et au recours aux emprunts ?
- d) Fautes de style ?

Graphique :



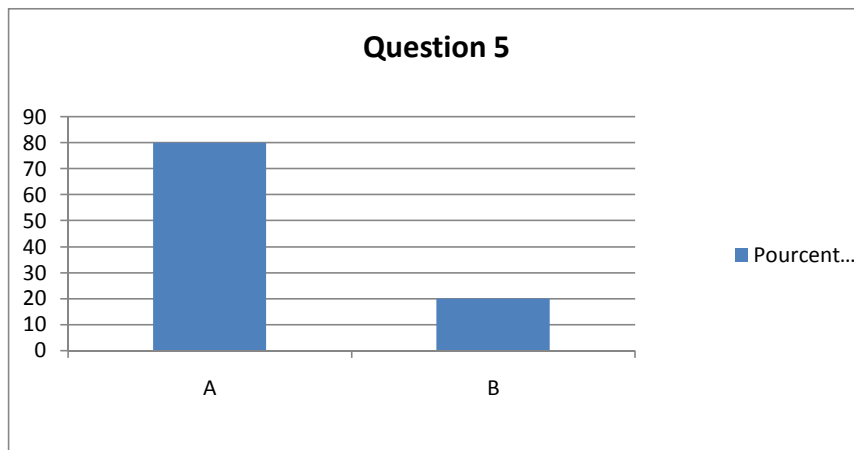
- Vingt pour cent (20%) d'enseignants ont opté pour la réponse « a » ; ils estiment qu'il serait efficace de réserver des séances de dictée pour éviter l'excès des fautes d'orthographe.
- Trente pour cent (30%) d'enseignants ont choisi la réponse « b » ; ils expliquent que les fautes syntaxiques sont dues à la négligence des règles de la grammaire et aux incorrections grammaticales.
- Trente pour cent (30%) d'enseignants ont évoqué la réponse « c » ; ils trouvent que la pensée en langue maternelle engendre les emprunts et les interférences dans un devoir écrit en français.
- Vingt pour cent (20%) d'enseignants ont pris la réponse « d » ; ils signalent que les fautes de style dans la rédaction d'un sujet en français sont dues à l'insuffisance de la production orale en classe et en groupe établissement.

Question 5 :

Pensez-vous que l'Internet favorise l'apprentissage du F .L .E ?

Oui ou non...pourquoi ?

Graphique :



- Quatre vingt pour cent (80 %) d'enseignants ont répondu par « non »; ils affirment que le livre demeure le meilleur ouvrage linguistique à l'apprentissage du F. L. E.

- Vingt pour cent (20 %) d'enseignants ont répondu par « oui » ; ils pensent que le net favorise l'accès à l'apprentissage du F .L .E.

Question 6 :

Quelles sont les solutions que vous proposez pour améliorer le niveau de nos apprenants à l'écrit?

Nous avons obtenu une variété de réponses et nous avons opté pour des réponses les plus fréquentes et les plus pertinentes.

- 1)- Inciter l'élève à lire
- 2)- Revenir à la dictée
- 3)- faire des séances de rattrapage
- 4)- Organiser des ateliers d'écriture en formant des groupes
- 5)- Pousser l'élève à faire des exposés après chaque projet didactique
- 6)- Exiger à l'élève d'apprendre la conjugaison
- 7)- Renforcer les séances de lecture en classe
- 8)- Insister sur la consultation de la bibliothèque
- 9)- Correction collective sur le tableau de quelques productions écrites
- 10)- Eviter la surcharge des classes afin d'assurer un bon suivi d'apprenants
- 11)- Conseiller l'élève de ne pas traduire sa pensée dans sa langue maternelle pour éviter l'usage abusif d'emprunts et la manifestation d'interférences.

Question 7 :

* Est-ce que la lexie d'origine arabe est intégrée dans le français de référence?

- Quand elle pénètre dans le dictionnaire de langue. ☒
- Quand elle est employée par des français.
- Quand elle est utilisée par un auteur algérien.
- Quand on la retrouve dans la presse française.

Question 8 :

* Vous avez recours aux règles d'accord du système français pour le genre et le nombre des adjectifs d'origine arabe dans votre enseignement ? Oui ☐ ou Non ☒

Question 9 :

* S'il est question par exemple d'utiliser les termes « moudjahid » ou « wilaya », distingueriez-vous leurs marques (masculin singulier du féminin singulier et masculin pluriel du féminin pluriel)? Oui ☒ ou Non ☐.

Question 10 :

* Quel est le pluriel le plus conforme pour ces termes?

Pour wilaya	wilayate
	wilayas ☒
	wilayates

Question 11 :

* Conservez-vous le genre d'origine des lexies arabes lorsque vous les employez dans un contexte français? Oui ☐ ou Non ☒.

Question 12 :

* Pour des termes comme calife, ksar, casbah, coton...; opteriez-vous pour une prononciation appropriée au :

Phonétisme arabe	
Phonétisme français	☒

Question 13 :

* Selon- vous la prononciation des lexies empruntées à l'arabe a-t-elle une importance particulière? Oui ☒ ou Non ☐.

Question 14 :

* D'après-vous quelle est la composante du système linguistique arabe la plus concernée par l'emprunt?

La phonologie	☒
La morphologie	
Le lexique	☒
La syntaxe	

Question 15 :

* Dites quel est l'élément lexical de la phrase le plus facile au passage de l'arabe au français?

L'adjectif	
Le substantif	☒
L'adverbe	
Le verbe	

Question 16 :

* Dans quelle langue communiquent quotidiennement les algériens?

Arabe dialectal	☒
Arabe littéraire (classique)	
Berbère	
Français	☒
Autres langues étrangères	

Question 17 :

* Dès fois les conditions de travail vous exigent d'employer l'arabe en classe de langue ; le faites-vous pour :

- Une parfaite explication?
- Un handicap dans la compréhension chez vos élèves?
- Gain du temps?
- Un cas de synonymie? ☒

Question 18 :

* L'usage de la langue française est considéré comme :

- Langue de science et de technologie?
- Langue du colonisateur?
- Langue d'enseignement et de culture? ☒
- Langue d'administration?
- Langue de littérature?
- Langue de modernité?

Question 19 :

* Selon vous, quel est le statut attribué à la langue française en Algérie?

- Langue véhiculaire?
- Langue vernaculaire?
- Langue seconde? ☒
- Langue officielle?
- Langue étrangère? ☒

Question 20 :

*Quelles sont les raisons pertinentes qui ne permettaient pas aux enseignants qui sont venus juste après l'indépendance d'insérer à leurs élèves l'emprunt à leur langue maternelle?

- Par absence d'arabisation. ☒
- Parce qu'ils se croiraient des enseignants du haut niveau.

Question 21 :

* Quelle est votre vision pour l'avenir du français en Algérie?

régression ☒ stabilité ☐ progression ☐

Résumé relatif aux réponses du questionnaire des enseignants du F .L .E.

D'après les solutions proposées par les enseignants du F .L .E du cycle secondaire, nous synthétisons que l'handicap de l'élève à l'écrit est dû au système pédagogique. Notons que la circulaire ministérielle éducative récente ordonne aux enseignants du F. L. E de permettre aux apprenants la traduction; autrement dit ; dès qu'une unité linguistique manque en français ; les apprenants peuvent avoir recours au répertoire lexical arabe car ils possèdent des capacités en langue maternelle qui les aident à les exploiter en langue seconde. Les nouveaux enseignants acceptent la traduction des informations en arabe dans un code différent français. Cependant les anciens enseignants rejettent toute idée de traduction.

- Analyse du questionnaire attribué aux lycéens :

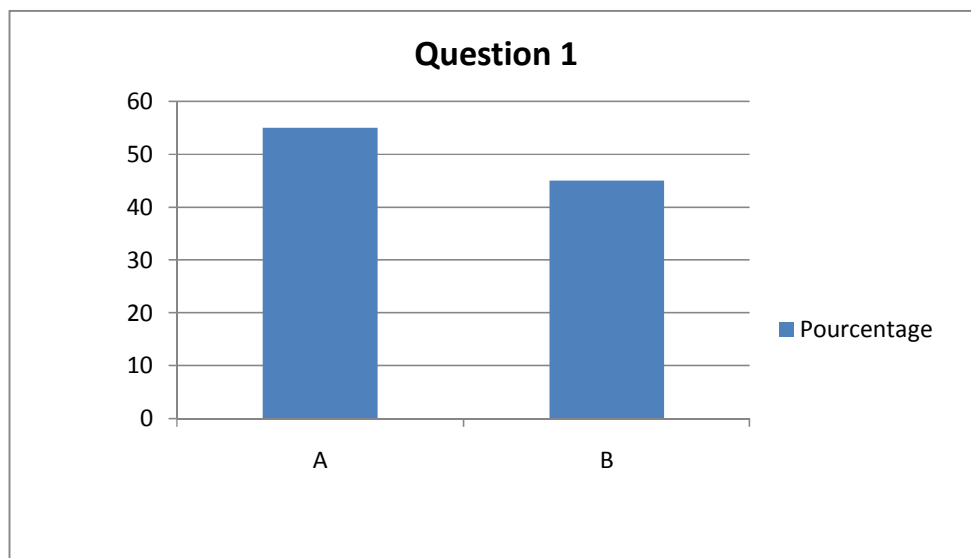
Après avoir trié les copies de la production écrite, nous avons mis en œuvre le second questionnaire soumis à des lycéens dont l'âge varie entre 17 et 19 ans. Ce questionnaire comporte 14 questions et se compose d'une centaine d'apprenants à travers deux lycées de la wilaya de Mostaganem : Lycée Idriss Senouci (Mostaganem centre) et lycée Mohamed Boumedienne (commune Hassi Mamèche, wilaya de Mostaganem).

Question 1 :

Sentez vous compétents à s'exprimer convenablement dans la production écrite en rédigeant un sujet en français?

Oui ou non.....Pourquoi?

Graphique :



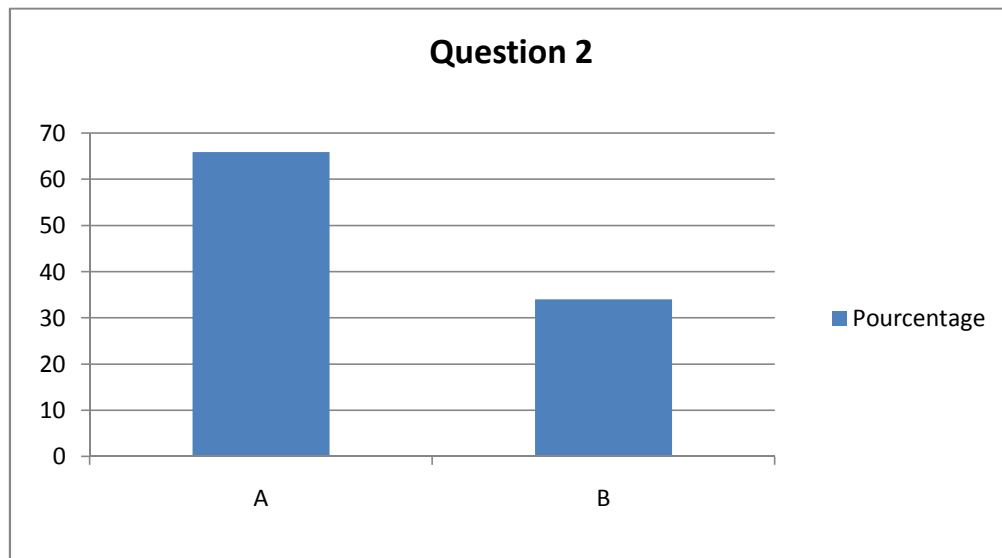
- Cinquante cinq pour cent (55%) d'apprenants issus d'un milieu citadin ont répondu par « oui »; ils disent qu'ils n'ont pas tellement de difficultés à s'exprimer dans la langue seconde (français) car leur apprentissage favorise la réussite dans un devoir écrit.

- Quarante cinq pour cent (45%) d'apprenants issus d'un milieu rural ont répondu par « non »; ils protestent que leurs pré-requis et la répartition du volume horaire de la langue française sont insuffisants.

Question 2 :

Employez-vous de termes arabes dans un devoir écrit ou bien seulement que vous connaissez en français?

Graphique :



- Soixante six pour cent (66%) d'apprenants ont répondu par « oui » ; ils avouent qu'ils puisent dans le moule arabe dès qu'un mot ou une expression leur échappe en langue seconde (français).

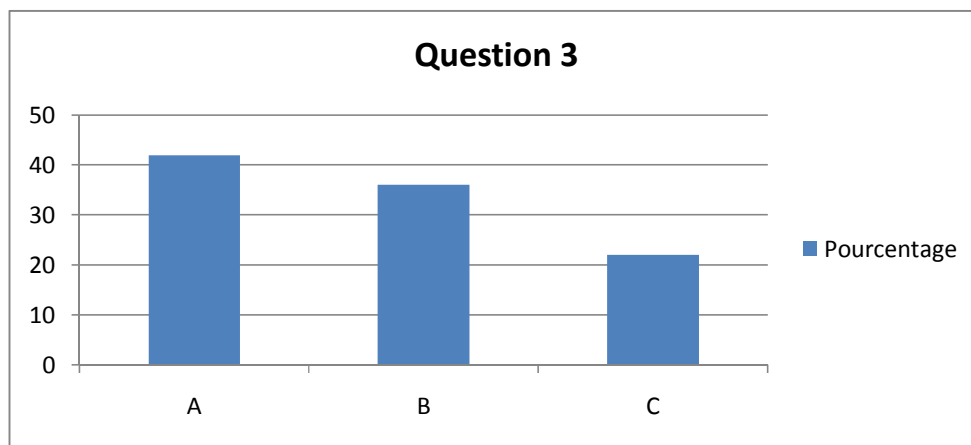
- Quarante quatre pour cent (44%) d'apprenants ont répondu par « non » ; ils qualifient leur niveau « bon » en français c'est pourquoi ils n'ont pas recours au répertoire lexical de leur langue maternelle (arabe).

Question 3 :

Votre handicap dans un devoir écrit en français réside dans :

- a) La compréhension de l'écrit?
- b) Le fonctionnement de la langue?
- c) La production écrite?

Graphique :



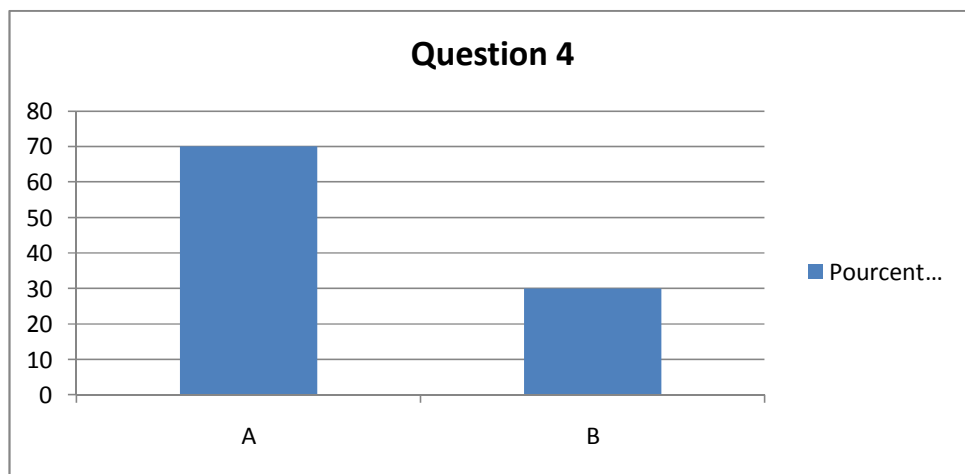
- Quarante deux pour cent (42%) d'apprenants ont choisi la réponse « a » ; ils pensent que pour mieux réussir un devoir écrit ; il est nécessaire de comprendre le texte et de connaître son organisation.
- Trente six pour cent (36%) d'apprenants ont opté pour la réponse « b » ; ils voient qu'avec une bonne connaissance du fonctionnement de langue seconde (français), ils atteignent leurs objectifs.
- Vingt deux pour cent (22%) d'apprenants ont évoqué la réponse « c » ; ils affirment que pour mieux réussir une production écrite; il suffit de ne pas avoir des difficultés dans la reformulation. Il est indispensable donc de comprendre le sujet de la rédaction et d'avoir une bonne connaissance du lexique et de la syntaxe.

Question 4 :

Un dictionnaire de traduction « français- arabe » ; vous aide-t-il à apprendre de nouveaux mots pour réussir votre production écrite ?

Oui ou non....Pourquoi ?

Graphique :



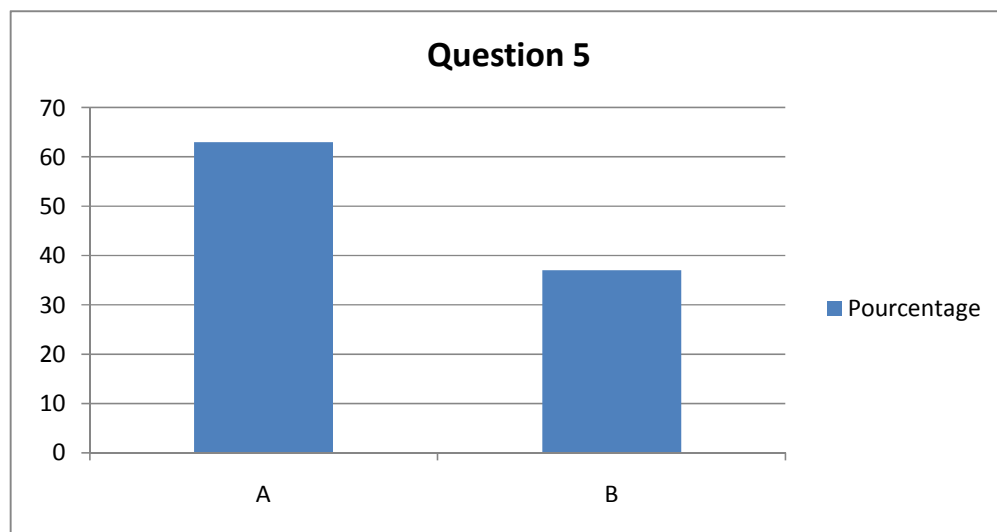
- Soixante dix pour cent (70%) d'apprenants ont opté pour une réponse positive « oui » ; ils affirment qu'un dictionnaire de traduction demeure très efficace pour réussir une expression écrite.

- Trente pour cent (30%) d'apprenants ont choisi une réponse négative « non » ; ils disent qu'ils ne consultent pas le dictionnaire de traduction « arabe -français » car il n'est pas un moyen utile pour améliorer sa performance à l'écrit et que la rédaction d'un devoir en langue seconde est un technique d'écriture qui s'apprend en classe.

Question 5 :

En dehors de votre établissement scolaire, vous êtes aptes à rédiger convenablement un sujet en français (lettre, demande administrative etc ...) ou vous êtes aidés par votre entourage ?

Graphique :



- Soixante trois pour cent (63%) d'apprenants disent qu'ils sont aidés par leur entourage car leur lexique n'est pas riche et aussi pour éviter les fautes (d'orthographe ; de conjugaison et de syntaxe).

- Trente sept pour cent (37%) d'apprenants affirment qu'ils sont aptes à rédiger un sujet en français car leur compétence linguistique en cette langue seconde est suffisante.

Question 6 :

* Pourquoi vous employez dans le parler arabe des emprunts français?

- a – Parce que vous ne trouvez pas les mots adéquats dans votre expression. ☐ ^x_x
- b- Parce que vous aimez alterner les deux langues.
- c- Parce que vous êtes en situation de bilinguisme.

Question 7 :

* Selon vous, l'intégration des emprunts arabe en rédigeant un sujet en français peut mener à une inter-langue?

- a- Parfaitement.
- b- Impossible.
- c- Peut-être. ☒

Question 8 :

* Vous aimez communiquer en français?

- a- Parce que le français est une langue prestigieuse.
- b- parce que le français est une langue des découvertes scientifiques. ☐ ^x
- c- Parce que votre entourage communique dans cette langue.

Question 9 :

* Vous utilisez le français?

- Seulement dans le lycée.
- Même lorsque vous êtes dans votre cellule familiale. ☒
- Dans le lycée aussi bien dans la cellule familiale.

Question 10 :

* En apprenant la langue française, préférez –vous que l’enseignant?

- Connaît votre langue maternelle?
- Utilise un usage minimum de la langue source en classe dans les explications? ☒
- Ne pas traduire pour éviter le risque d’interférences?

Question 11 :

* Dans votre expression écrite vous transposez des expressions françaises dans votre moule arabe?

- Parce que vous aimez traduire.
- Parce que vous êtes incapable de trouver le mot adéquat par manque de réflexion. ☐

Question 12 :

* Le bilinguisme arabo-français est dû :

- Lorsque des gens parlant une langue se trouvent en présence des gens parlant une autre langue.
- Aux migrations des peuples durant les grandes invasions.
- A l’occupation militaire et la colonisation. ☒
- A l’influence économique et aux échanges commerciaux.

Question 13 :

* L’emprunt de l’arabe au français résulte :

- D’un contact purement géographique.
- Lors des grands mouvements de conquêtes.
- Par carence dans le vocabulaire de la langue seconde (français). ☒

Question 14 :

* Le français est considéré pour vous comme :

- Langue de l'ennemi.
- Langue seconde. ☒
- Langue de modernité.
- Langue étrangère. ☒

- Sondage attribué aux apprenants

D'après les réponses données par nos élèves ; nous déduisons que l'apprenant possède encore un stock lexical en sa langue maternelle et qu'il a affaire à la traduction en sélection des unités linguistiques susceptibles d'exprimer ce vouloir dire. Nous signalons que le fonctionnement de l'écrit ne s'améliore pas s'il serait toujours perturbé par cette réflexion et cette traduction mal faites en arabe.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ASSELAH.RAHAL SAFIA, Plurilinguisme et migration, Paris. L'Harmattan, 2004.
- BABASSI WAHIDA, Procès d'indexicalisation dans le parler bilingue franco-arabe algérien, université de Paris. « expansion ou en régression? », la recherche en linguistique française, études de la langue dans ses variétés. Lexicologie.
- BAYLON;CHRISTIAN, Sociolinguistique. Société, langue et discours. Paris. Nathan1996.
- BACCOUCHE TAYEB, L'emprunt en arabe moderne, Tunis : Beit Al-Hikma, Carthage et L.B.L.V. Tunis, 1994.
- BEAUD MICHEL, L'art de la thèse (comment préparer et rédiger une thèse de doctorat, magister ou un mémoire de fin de licence), collection « Guide Approches », animé par Mustapha MADI. Editions Casbah. Lot. Said Hamdine, 16012, Alger-Algérie. Tél: 021 54 79 10 / 54 79 11. Fax: 021 54 72 77. Site Web : [www.casbah @casbah editions. com](http://www.casbah@casbah-editions.com). Algérie, 2005.
- BELKHIRAT ABDELHADI, « Précis de phonétique et de phonologie », éditions Dar El Hadith Lil Kiatab, 2003.
- BENSABIA ABDELHAK ABDERAHMANE : Etude des comportements langagiers dans les milieux diglossiques- cas de l'Algérie, Université d'Oran (ALGERIE).
- BENVENISTE EMILE, « problèmes de linguistique générale » volume 1 et 2- Paris : Gallimard 1974. Achevé d'imprimer sur les presses des Imprimeries Réunies Groupe Cérès Productions, 6 Av. Azzam 1002 Tunis Novembre 1995.

- BENZAKOUR FOUZIA, La définition en terre de variation. Le cas du français au Maroc. Publication le 01-03-2010, consulté le 17/08/2011.url : <http://publifurum.farum.it/ezone-articlesphp?id = 115>.
- BENZAKOUR FOUZIA, Français de référence et français en usage au Maroc .Une adéquation illusoire : l'exp. de l'écart lexical »In le français de référence, constructions et appropriations d'un concept, Actes du colloque international organisé par le groupe de recherche Valibel, Louvain-la neuve, cahier de l'institut de linguistique de Louvain, Tome II, 2001.
- BENZAKOUR FOUZIA, Le français au Maroc. Le problème des doublets : entre dénotation et connotation, in contacts de langue et identité culturelles, Acte des IV journées scientifiques de Québec, Québec, les presses de l'université Laval, Actualité scientifique, AUPELEF-UREF, 2000.
- BLOOMFIELD LEONARD, le bilinguisme, Cambridge 1935.
- BOUAMRANE ALI, variation dans les emprunts de la langue française en Algérie, in revue maghrébine des langues, Oran- 2002, N.1.47.
- BOURHIS, RICHARD Y, LEPICO, DOMINIQUE, SACHDEV, ITESH, « La psychologie sociale de communication multilingue ».Divers cité langues 2000. En ligne.vol.v.disponible. www. Teluq. Uquebec.ca / diversité. (consultée le18-04-2006).
- CALVET LOUIS JEAN, La guerre des langues et les politiques linguistiques. Paris, Payot, 1987.
- CALVET LOUIS JEAN, La sociolinguistique. Paris, presses universitaires de France, (Que sais-je?), 1993.
- CANTINEAU JEAN, « Géographie linguistique des parlers arabes algériens », Revue Africaine 79.

- CASTELLOTI VERONIQUE, « D'une langue à d'autres : Pratiques et représentations », publications à l'université de Rouen, 2001.
- CAUBET DOMINIQUE, « Alternance codique chez les travailleurs d'origine marocaine.
- CHERIGUEN FOUDIL, « Les mots des uns les mots des autres », le français en contact avec l'arabe et le berbère, Casbah édition, Alger, 2002.
- COLOT SERGE, « Stratégies d'expansion lexicale d'hier et d'aujourd'hui en Guadeloupe et en Martinique : Du créole emprunteur au créole constructeur. Htt : // www.potomiton.info/ewop/Strategies.H.T.L.M.
- CORBIN DANIELLE, « Morphologie dérivationnelle et structuration de lexique ». Lille : Presses universitaires de Septentrion 1963.
- DAROT MIREILLE, « Enseignement de la langue française en francophonie : Intérêt et enrichissement pour des étudiants français ». In bilinguisme, 2002. Traduction et francophonie, Actes du Colloque du 27-28 Sept 2001, Ixè Sommet de la francophonie, Université Saint esprit de KASLIK.
- DAROT MIREILLE, « Utilisation respective de l'arabe et du français, l'alternance codique français- arabe dialectal », 1987.
- DE FERAL CAROLE, coordinatrice « Composition de l'équipe virtuelle « Français identitaire des jeunes en Afrique ». De la page 1 à la p. 6. Actualisation 18 Juillet 2005. www.Sdl.auf.org.
- DELESALLE SIMONE, JEAN-CLAUDE chevalier, « La linguistique, la grammaire et l'école 1750-1914 », édition, Armand colin, 103, bd Saint-Michel, 75005 Paris, 1986.
- DEME ABDOULAYE, « Les emprunts linguistiques du wolof à l'arabe », in plurilinguisme, numéro 9-10, 1995.

- DENIS BARIL, « techniques de l'expression écrite et orale », 10^e édition. Editions Dalloz-2002.
- DEPREZ CHRISTINE, « l'emprunt : la trace et la marque, le passage », in plurilinguisme, numéro9-10, 1995.
- DEROY LOUIS, « l'emprunt linguistique », les belles lettres, Paris 1956.
- DE SAUSSURE FERDINAND, « Cours de linguistique générale », édition TALANTIKIT, Béjaia, 2002.
- DREYFUS MARTINE et JUILLARD CAROLINE, « Le jeu de l'alternance dans la vie quotidienne des jeunes scolarisés à DAKAR et à ZIGUINCHOR (Sénégal), variation dans l'usage du français et du wolof », Cahiers d'études africaines, 2001. [www : // études africaines. Revues.org / document 115. html](http://www.étudesafricaines.org/document/115.html). Consultée le 04-10-05.
- DUBOIS JEAN, Professeur à l'université de Paris, « Grammaire structurale du français- la phrase et les transformations ».
- DUBOIS JEAN, « L'emprunt en français », in l'information littéraire, num, Paris.1969.
- ELIMMAM ABDOU, « Le maghrébi, langue trois fois millénaire ». ANEP-ALGER-1997.
- ELUARD ROLOND, « Pour aborder la linguistique » Tome 1- Initiation – Recyclage-6^{ème} édition, 1991.
- FLIPPI PAUL- MICHEL, Docteur des lettres, Maître de conférence à l'université » de Corte « initiation à la linguistique et aux sciences du langage », édition Marketing, 1995.
- GARMADI LE CLOIREC JULIETTE, « Remarques sur l'interférence grammaticale », Revue tunisienne de sciences sociales.

- GARMADI JULIETTE LE CLOIREC, « Remarques sur la syntaxe de français, 35.
- GARMADI SALAH, « Quelques aspects du contact linguistique franco- arabe en Tunisie », Revue tunisienne des sciences sociales, numéro 08.
- GRINE FATIMA, SARI FAWZIA, ZINAI YAMINA, « pratique systématique de la langue », éditions Dar el Gharb, février 2007.
- GUILBERT LOUIS, « La créativité lexicale- langue et langage », librairie. Larousse, Paris, 1975.
- GUIRAUD P. 1965, les mots étrangers, Paris : PUF.
- GUMPERZ JEAN, « Sociolinguistique interactionnelle, une approche interprétative, Paris, éditions, CNRS, 1989.
- GUMPERZ LOUIS, « Communication, langage identities, Cambridge university », 1982.
- HAGEGE CLAUDE - le matériau sonore-systèmes phonologiques, expressivité dans la structure des langues- Presses universitaires de France, édition « que sais – je? », N 2006-Paris,1982.
- HALTE JEAN- FRANÇOIS, « De la langue à la communication dans l'école » pages 03-16. revue communication numéro 40 décembre 1983. Directeur de la publication André petit Jean.
- HAMERS, JOSIANE F et MICHEL BLANC, Bilingualité et bilinguisme. Bruxelles, Pierre Mardaga édition, 1983.
- HAMZAOUI.R, « Quelques aspects du bilinguisme en Tunisie », 1970, (C.E.R.E.S).
- HAMZE, HASSAN. « De la racine au mot ou du mot à la racine : problématique de la création d'une nouvelle mémoire de l'emprunt en arabe », in Revue tunisienne

des sciences sociales, Actes du colloque de linguistique : la mémoire des mots, publications du CERES, Tunis, 1998.

- HUMBLEY JEAN, « vers une typologie de l'emprunt linguistique- cahiers de lexicologie, 25-1974 /2.

- JACKOBSON ROMAN, « Essais de linguistique générale ». (Seuil, 1963).

- LABOV WILLIAM« Qu'est ce qu'un fait linguistique, marges linguistiques- N°1, Mai 2001. <http://www.marges-linguistiques-cours-M.L.M.S>, éditeur-13250 Saint-Chanas, University of united states.

- LALLAOUI CHIALI.FATIMA ZOHRA, « Guide de sémiotique appliquée » laboratoire création d'outils pédagogiques en langues étrangères-université Oran Es-Sénia. Office des publications universitaires. Chapitre III « La description sémiotique», 2008.

- LANLY ANDRE, le français d'Afrique du nord : Presses universitaires de France Paris 1973.

- LAROUSSI FOUED, « Le français dans l'espace francophone », (Publié sous la direction de Robillard et Michel Beniamino, p.710-719. (tome2) .Université de Rouen. 07 rue th. Beckett -Mont- Saint Aignan.

- LAROUSSI FOUED, « Minoration linguistique au Maghreb », cahier de linguistique sociale, 22 Mont -S. Act- AIGNAN.

- LEDENT ROGER, « comprendre la sémantique », Marabout, Verliers, Belgique 1974.

- LEHMANN ALISE, MARTIN-BERTHET FRANÇOISE, introduction à la lexicologie sémantique et morphologique. DUNOD, Paris, 1998.

- LEPICO DOMINIQUE, BOURHIS, RICHARD Y, SACH DEV, I.T.E.S.H « la psychologie sociale de la communication multilingue, divers cité langues », 2000.

- LOUBIER CHRISTINE, « les emprunts : traitement en situation d'aménagement linguistique, les publications du Québec. Office Québécois de la langue française, Québec, 2003.
- LUDI BERNARD PY GEORGES, « être bilingue », 3ème édition, PETER LANG SA, éditions scientifiques européennes, Bern 1986, 2002-2003.
- LYONS JEAN : Eléments de sémantique », collection langue et langage-Larousse, université-1978.
- MACKEY WILLIAM FRANCIS, « Bilinguisme et contact de langues », Chapitre 1 « universalité du problème », Chapitre 14 « les variables du bilinguisme », édition Klincksieck, Paris, 1976.
- MARCAIS WILLIAM, « La diglossie arabe. La langue arabe dans l'Afrique du nord, l'arabe parlé et l'arabe écrit dans l'enseignement secondaire, dans l'enseignement public », Revue pédagogique, Paris, T. 104, n° 12 (Déc 1930), T.105, no1 (Janv, 1931), n°2 (Fév 1931, 121-133).
- MARCAIS WILLIAM, « Les parlers arabes, dans « initiation à la Tunisie », (ouvrage collectif), A-Maison neuve, Paris, 1930.
- MARTINET ANDRE, « Eléments de linguistique générale », Quatrième édition, deuxième tirage, ARMAND COLIN, Juin 1998-1999.
- MEILLET ANTOINE, « comment les mots changent de sens dans l'année sociologique1905-1906.
- MELIANI HADJ, « Sociétaire de l'émotion », étude sur les musiques et les chants d'Algérie d'hier et d'aujourd'hui, Oran, Dar El Gharb, 2005.
- MEJRI SALAH, « A la croisée des mots ». Hommages à TAYEB BACCOUCHE, université de Sousse ; université Paris 13, Sousse ; Villetaneuse, 2007.

- MESSAOUDI LEILA, « Opacité transparence dans les technolèctes bilingues (français-arabe) », université de Kénitra 1990.
- MOREAU MARIE LOUISE, « Sociolinguistique- concepts de base », édition Pierre Margada, Collection dirigée par Marc Richelle, 1997.
- MORSLY DALILA, « Interférences de l'arabe sur le français chez les travailleurs immigrés à Paris ». Thèse de Doctorat, 3^{ème} cycle. (consultée au centre de CRIDISCH d'Oran le 30-05-2006.
- MORSLY DALILA, « Génération M6, le français dans le parler des jeunes algérois ». Plurilinguismes, 12, 1996.
- MORSLY DALILA, « El watan, el moudjahid, Algérie-Actualités, el djeich, Liberté, le matin...la presse algérienne de langue française et l'emprunt à l'arabe », in plurilinguisme, numéro 9-10, 1995.
- MORTUREUX MARIE FRANÇOISE, « La lexicologie entre langue et discours », SEDES, Paris. Edition Armand Colin /VUEF, 2001.
- MOUNIN GEORGES, « Introduction à la sémiologie », Paris édition de minuit, 1970.
- MOUNIN GEORGES, « la sémantique », petite bibliothèque Payot, 1977.
- MOUNIN GEORGES, « les problèmes théoriques de la traduction », Paris : Gallimard, 1963.
- NACEREDDINE ABDELLAH « nouvelle approche de la grammaire arabe », entreprise nationale du livre, 3, rue ZIROUT YUCEF Alger, numéro d'édition :15.92.02.04.
- OUZZANI ILHAM, « Les emprunts dans deux romans de littérature marocaine de langue française : une enquête au pays (EP) en 1981 et l'inspecteur ALI IDRIS CHRAIBI (LA, en 1991) ».

- QUEFFELEC AMBOISE : « Des migrants en quête d'intégration : Les emprunts dans le français d'Afrique, université de province, INALF-UPRESA 6039 (consulté le 12-08-2006.[http:// www.Unice.fr /ILF-CNRS /of caf /12 / QUEFFELEC. HTM](http://www.Unice.fr/ILF-CNRS/of_caf/12/QUEFFELEC.HTM)).
- QUEFFELEC AMBOISE, BENZAKOUR FOUZIA, GAADI DRISS, « Le français au Maroc », lexique et contacts de langues, DUCULOT, Bruxelles, 2000.
- QUEFFELEC AMBOISE, DERRADJI YACINE , DEBOV VALERY, SMAALI –DEKBOUK DALILA, CHERRAD-BENCHEFRA YASMINA, « Le français en Algérie », Lexique et dynamique des langues, DUCULOT, Bruxelles. Champs linguistiques, 2002.
- QUEFFELEC AMBOISE. NAFFATI HABIBA : Le français en Tunisie, in, le français en Afrique, numér19, AUPELF-UREF, éditions DUCULOT, Bruxelles, Belgique, 2004.
- RAHAL ASSELAH SAFIA, « Etude sociolinguistique et communicationnelle des pratiques bilingues français- arabe et français –kabyle chez deux familles immigrés à Paris ».Université Rennes2, Haute Bretagne, en FEV 2000.
- RIAHI ZAHIA, « Emploi de l'arabe et du français par les élèves du secondaire », in quelques aspects du bilinguisme en Tunisie du CERES, Série linguistique, 3, 1970.
- ROMAN JAKOBSON et LINDA WAUCH, « La charpente phonique du langage », traduit par Alain Kihm. Titre de l'édition originale, 1979 « The sound shape of language ». 1980, pour la traduction-les éditions de minuit, 7, rue Bernard-palissy-75006, Paris.
- SFAR I. MASSOUSSI T., « Analyse et traitement lexicographique des emprunts », in Dictionnaires et mots voyageurs : les 40 ans du petit Robert : de Paul

Robert à Alain Dey, les journées des dictionnaires de Cergy Pontoise, sous la direction de Jean Purvost, éd. des silves, Eragny-sur-Oise, 2007.

- SIOUFFI GILLES et VAN RAEMDONCK DAN, « 100 fiches pour comprendre la linguistique », illustration : Jarrie Martin, édition Bréal, 1999, 1, rue de Rome-93561 Rosny-sous-Bis cedex.

- SKIK HICHEM, « Le passage d'une langue à l'autre chez les cadres tunisiens bilingues », Revue Tunisienne de sciences sociales, 1980.

- TALEB AHMED (docteur), « Méthodologie de préparation des mémoires et des thèses (Guide du chercheur) », Traduction par BENDIMERAD NACERA, (faculté de lettres-université de Tlemcen) édition « Dar El Gharb ». Dépôt légal : 2002-2004. Cité 52 villa numéro 21 ENSP -Oran.

- TALEB IBRAHIMI KHAOULA, « Les algériens et leur (s) langue (s), Dar El Hikma, Alger, 1995.

- TALEB IBRAHIMI KHAOULA, « Remarques sur le parler des jeunes à Bab el oued, Plurilinguismes, 12, 1996.

- VANOYE FRANCIS, « Expressions- communication », édition ARMAND COLIN, Collection U- dépôt légal Nov 1982.

- CASTELLOTTI VERONIQUE, « D'une langue à d'autres : pratiques et représentations », collection dyalang, Publications de l'université de Rouen, 2001.

- WALD, CHASNY, HILY et PONTIGNAT, « français et sango en contact : De l'interférence au discours mixte.p1 sue 05. <http://www.A/6/20contact/20DE/20Sango/20en/20contact/20DE/20>. (consultée le 13-10-2005).

- WALTER HENRIETTE, « Enquête phonologique et variétés régionales du français ». Edition : WALTER HENRIETTE, « Pour une enquête sur la vitalité des emprunts lexicaux en Portugais ».JSTOR : la linguistique, vol.30, Fax.1, 1994.

- WALTER HENRIETTE, « La phonologie du français », 1^{ère} édition: 4^{ème} trimestre 1977, Presses universitaires de France. 1982, Fév.

Dictionnaires et encyclopédies :

- Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage : J. DUBOIS., M.GIACOMO, I. GUESPIN. Editions : LAROUSSE.

- DUCLOS JEANNE- Dictionnaire du français d'Algérie. Français colonial, Pataouète, Français des pieds- noirs. Editions : CHRISTINE BONNETON, 1992.

- DUCROT, OSWALD; SCHAEFFER, JEAN-MARIE- Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage- Paris, Seuil, 1995.

- DUBOIS JEAN, Dictionnaire de la linguistique, Larousse, Paris, 1996.

- DUBOIS JEAN ET COLIN MICHEL: Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage, édition Larousse.

- DUBOIS JEAN : Morphologie et syntaxe, grammaire structurale du français, 3 volumes (LAROUSSE, 1965, 1967, 1969).

- EDMA : Encyclopédie du monde actuel, collection dirigée par CHARLES-HENRI FARVORD, La linguistique, le livre de poche, Bilinguisme, 1978, P.48.

- EL-MOUNGED, dictionnaire français-arabe, Ed. DAR -EL - MASHREQ, BEIRUT, 1972.

- GUILBERT LOUIS, Langage, « Présentation », Didier. Larousse, Paris, 1974.

- LAROUSSE: Le petit Larousse illustré- Dictionnaire encyclopédie. Paris, 1993.

- Le petit Larousse en couleur, dictionnaire encyclopédique pour tous, Larousse, Paris, 1972.

- Le petit Larousse illustré, Dictionnaire encyclopédique pour tous. Librairie Larousse, 1978.

- Le petit Robert 1 par PAUL ROBERT, dictionnaire analogique de la langue française, rédaction dirigée par A.REY et J.REY-DEBOVE, Juin 1986.
- MOUNIN GEORGES, Dictionnaire de la linguistique, Presses universitaires de France, 1974.
- KANZ- AL- TALEB, dictionnaire des étudiants français-arabe, par JERWAN SABEK, 3^{ème} édition-maison SABEK S.A.R.L
- PRUDENT, FL, « diglossie et interlecte », bilinguisme et diglossie, langages, numéro 61, Larousse, Paris, pp.68-85.
- WALTER H. WALTER G., dictionnaire des mots d'origine étrangère, Paris Larousse, coll. Expression, 1998, 427p.
- Collecte des données : Enquête menée près de nos lycéens à travers deux lycées .Le corpus est basé sur la sélection des copies d'élèves.

Annexe

Nom = Alès

Prénom : Merouane

Classe : 2^{ème} S. Exp

Note

$\frac{11}{20}$

Observations

Attention aux fautes, ne mets pas les "accents" n'importe où !

Sujet :

Dimanche 14 mars 2010.

Décrivez une ville d'art qui vous a enchantés avec ses endroits historiques

Oran est l'un des plus précieux ensembles de notre territoire algérien. Cette ville a été fondée aux IX^e siècle par les arabes. Oran est connue par ses arts, ses événements historiques, par ses monuments comme "médina du Hodjaid". Après la prise de la ville par les espagnols un traité a été conclu et qui reste le symbole de la ville - c'est la Porta Cruz, la porte espagnole au sommet du Djebel auisi la

place du bay qui englobe ses vestiges situés au centre d'Oran et qui remonte à l'antique. Parmi les quatriers populaires, je cite la medina nouvelle. Au temps de la colonisation, Oran possédait plusieurs palais comme comme le meghis. Finalement jusqu'à je suis un oranaï, j'aimerais que la ville reste un endroit merveilleux qui marque ses visiteurs.

Dimanche 14 mars 2010

Nom: Belbachir

Prenom: Mohamed el cimine

Classe: 2^{ème} S.e

Note

13
20

Observations

Fais attention aux fautes
de Conjugaison et
d'orthographe!

Sujet: Décrivez une ville d'art

qui vous a enchantés avec ses

endroits historiques

Après l'irration des romains,
Tijaga était gouverné par un
vigneron. L'été dernier
j'ai passé mes grandes vacances
chez ma tante paternelle à
Tijaga, je me suis bien amusé,
je me promenais avec mon cousin
la promenade est agréable, cette
ville d'origine surtout en été,
je montais dans une felouka
avec mon proche, le dernier
est passionné par la pêche,

Après midi, je montais à
cheval, je traversais les champs
de blé et des fermes, je courais
avec les fellahs qui travaillent
dans arret la terre, j'ai admiré
le labour, la patience et la
grande volonté de ces cultivateurs
Jeux, offrant mon retour chez
moi, j'ai visité les ruines et
les arts de cette ville romaine,
ses monuments et ses musées
dont les témoins d'un passé de

Nom Bendagedy

Prénom Yasmine

classe : 2 L. ph 4

note

Observation

13
20

Attention à l'accord
du participe passé et
soigne ton écriture !

Sujet

Décrivez une ville d'art qui vous a enchanté
avec ses endroits historiques.

Lundi 5 Avril 2010

Tlemcen est une ville d'art et d'histoire.
Pour la majorité des visiteurs, Tlemcen est
considérée comme un site privilégié
dans notre patrimoine national.

Mais récemment mieux la ville parle
"KOURBA de Rala Setti".

La ville de Tlemcen est entourée de terres
fertiles c'est pourquoi les romains appelaient

la ville "POMPHAT" qui signifie les

vergers; Nous allons visiter à midi-bonne heure
pour avoir le bon bannaka. Ce Chik

nous dit que Tlemcen fut fondée à la fin
du 16^{ème} siècle par les gémites.

Elle était autre capitale du maghreb.

Mais et nous emmenons par les arts de
maisonner construite par un sultan
marocain.

Dans ce bel endroit se trouve une
agréable source; là où nous buvons
de cette eau douce.

nous avons assisté à une cérémonie de
mariage. nous étions surpris par les

traditions de cette terre hospitalière, le
marie portant un burnouse monte dans un
cheval et la mariée vêtue d'un beau caftan
en velours grenat brodé avec du doré.

ns

Nom - Bendjeli

Prénom - Hafsa

classe - 2^{me} - H₁

sujet - D'écrivez une ville d'art qui
vous a enchantés par ses endroits historiques

Note

14
20

observation

Bonne expression écrite
Continue !

Jadis Constantinople était sous le
gouvernement arabe. L'empereur
byzantin, cette ville est considérée comme
une ville du monde comme Paris son
patrimoine et son site exceptionnel,
dont témoignent le musée, la mosquée,
le palais du bey et les digues de mer.
Constantine est située sur un plateau
rocheux, limitée par un ravin profond,
sur le bord duquel coule le fleuve Rhodan
et qui offre une vue panoramique
exceptionnelle pour les visiteurs.

Après la ville s'appelait cirque mais
l'empereur romain Constantin lui
donna son nom en 313.
La ville a connu beaucoup de civilisations
helléniques, romaines, byzantines, arabes et turques.
Le site de Constantinople est extraordinaire,
ici on se sent à la fois romain et le passé
vif.
La ville est une magnifique mosaïque
architecturale où l'ancien se confond
avec le moderne.

D'un côté, des derhs sinuense, des constructions
contiguës et des marchés traditionnels
(Rabhat essouf, Sidi Ojazzanne et coenika.
De l'autre côté, la place du 1^{er} Novembre
autour de laquelle se trouvent le théâtre,
la banque, la mairie...). À côté du pont
suspendu, la statue de notre dame de
la paix. L'université du cheikh Ben
Badis a certainement l'une des plus grandes
universités d'Afrique.

Nom : Benkabilia

Prénom : Salima

Classe : 2.^{ème} L. et philo

Date : Mardi 08 Mars 2011

Note	Observations
<div data-bbox="523 1093 703 1272"><div>12</div><div>20</div></div>	Fais attention aux fautes d'accord (genre, nombre) et à la place de l'adjectif.

Sujet : Racontez un voyage que vous avez
entrepris au sud algérien.

et, et, dernier, j'ai fait le programme
pour la visite de la mosquée, une
région descriptive du sud ouest algérien.
La région exactement visible, c'est Benina
Alger qui est limitée au nord par les
monts des Ksour qui valent les yeux du
vestibule et le front alger marocain, à
l'ouest par le hamada de duca, à l'est
par les oasis de Tidikelt et au sud par
le plateau du large. J'ai été
surpris par les dunes splendides et
le grand.

et, notamment pour un rôle important
de la science, de multiples souffrances,
de poésie et de l'opéra avec des dessins variés,
des univers purs, la science était
l'œuvre par une science qui a entraîné
de nombreuses nombreuses
se compte nichelles, repasse un autre
épave dans cette grande science.

Lundi 05 Avril 2010

Nom: Benkriba

Prénom: Samir

Classe: 2^{ème} L. ph 4

Note

12
20

Observations

Il fallait développer
plus les idées.

Sujet:

Décrivez une ville d'art qui vous

enchantés avec ses endroits historiques.

Algèze est située à 3418 mètres
au nord - ouest de mostaganem, algèze
nous attire par ses lieux historiques
la kasbah fort construite par le
sultan el moumen et le moyen de la
beauté algérienne. Son architecture
est séculaire, voûtes, porticoes, galeries
et colonnes terrassées, des rues
de la kasbah sont étroites. J'ai
visité le centre commercial situé au
moment « marabout du chahid »
dans cet endroit, il y a des

restaurants, les salles de fêtes et les
grands magasins ou on vend diffé-
rents articles ménagers, le commu-
nement, les habits modernes et tra-
ditionnels tels que le haïk, le
pantalou algérien pour les femmes,
le pantalou de l'arabe pour les
hommes et le karbouch qui se vend
à l'époque de l'été. J'ai admiré et
autres endroits à algèze, la plage
de sidi freedj, l'ab el oued, l'aghdia
et lein merouad mais. Je compte

passé un autre séjour car makhache
un autre endroit plus merveilleux
que la capitale d'alger.

* Nom : Ftiha

* Prénoms : Amima

* classe : 2^{ème} H₁

* Note

* observations

M
20

Soigne ton écriture!

* Sujet : Racontez un voyage que vous
avez entrepris au Sud algérien.

* Mardi 05 Avril 2011.

Le royaume était long mais
s'étendait dans le désert de

Timimim.

Timimim est une oasis située
entre les oasis de Ksar
et d'une région et d'une
palmeraie véritable.

ce qui m'a plu surtout les tra-
ditions et les coutumes de ces
palmerais, la fête du mouloud
était inoubliable. J'étais chargé
aussi par l'architecture de ce

coin ensoleillé, plutôt un
mystère. Toute la ville me parait

avoir en chantier, elle est construite

en argile rouge c'est pour ça en

l'appelle "Timimim la rouge". Les

maisons de cette ville sont toutes

rouges. Timimim est un ensemble

de ksars qui attire le tourisme.

Le charme de cette oasis est dû surtout

aux dunes de sable et à la salinité. c'est

le lieu de la révolte du chérif

Bouamama. L'accueil chaleureux de

ces habitants reste aggraver dans notre
esprit. Après avoir visité Timimoxan,
notre groupe a décidé de visiter le Tassili,
nous avons emprunté la transaharienne en
direction du nord. Nous avons eu l'occa-
sion de visiter un autre vaisseau du désert
: c'est un musée en plein air. C'était un
séjour agréable, une détente, un calme
absolu qu'on oublie même la routine
mieux que le brouhaha qu'on
trouve dans les grandes villes.

Nom: HARRAT

Prénom: Mohamed Amine

Classe: 2^{ème} L.ph₂

Note

14
20

Observations

Bonne rédaction
mais fais attention
aux fautes d'orthographe.

Sujet: Décrivez une ville d'art qui vous
a enchanté avec ses endroits historiques

Mardi 05 avril 2011

Il y a deux ans que j'ai fait la
reconnaissance d'un ami de Ghondia
à la plage des sablières. Cet ami m'a
invité plusieurs fois, j'ai hésité puis je me
suis décidé d'y aller visiter cette ville. Ce qui
m'a ébloui c'était le minaret pyramidal de
la mosquée, sa hauteur atteint les vingt mètres.
Sur la place du souf, se sont des maisons de
pierre, à terrasses étagées en trois de
palme. Les nouvelles sont étagées, les maisons
sont très basses pour ne pas gêner les autres
maisons voisines.

Je considère Ghondia comme un bon
modèle d'architecture urbaine. La place du
marché est une place de soixante-
quinze mètres sur quarante-quatre, ce
sont les arcades où se tient la "ajemai" où
on vend les produits de l'artisanat local
tels que: la paterie, les faibles comme les
gondouas, les tapis en matière de laine et en
coton avec de dessins et figures, aux couleurs
vives et éclatantes à motifs géométriques.
Les couffins enalfa. Au fond de la
vallée de l'Oued-M'gab, s'étend la

palmerie qui abrite les jardins de l'oasis
Mon ami m'a accueilli avec la fameuse
hospitalité des gens de Lghardaia. Il m'a
fait des repas variés sans oublier le
délicieux méchoui.

lundi 05 avril 2020

Nom: Ketranci

Prénom: Chafika

Classe: 2^{ème} L-ph₄

Note	Observation
12/20	Fais attention aux fautes d'orthographe!

Sujet: Décrivez une ville d'art qui vous a enchantés avec ses endroits historiques.

Nous avons passé nos
vacances dans un mekka.
Cette campagne est allée à vingt
km de Béjaïa. Il y avait pas
à côté son charme. Il y avait
que nous avons été obligés de
devenir être satisfait de notre origine
sur les énormes montagnes, nous sentons
nécessaire la liberté sur "la fête"
modernes" et les cultes "iraqui ont
sacrifié leur sang et étaient toujours
engagé pour le "djihad" les martyrs

offrent à nous leur âme pour
vivre libre dans notre pays. Les
habitants de Béjaïa sont généreux et
sympathiques, il y avait une
jeune, nous avons rencontré une
jeune, vêtue d'une djellaba blanche
une chemise grise portant un
makh à la main. Ce dernier nous
a invité chez lui. La femme habillée
d'une gandoura blanche nous port
des corbeilles de pain est assise dans
un Tadjine en argile. Ce déjeuner

nous dit que Béjaïa pendant la
colonisation s'appelait "Bougie", nous
traversons un ruisseau, nous avons
rencontré des femmes kabyles dans
une source portant des jarres aux dos
je n'oublierai jamais le beau
paysage de cette région.

Nom : Kharroubi

Prénom : Omar

Classe : 2^{ème} Lett et philo₄

Note

M
90

Observations

Il y a trop de répétitions dans la rédaction, le mot "romain" est répété 06 fois!

Sujet : Décrivez une ville d'art qui vous a enchantés avec ses endroits historiques.

Lundi 05 Avril 2010

des vacances d'été, nous partons en famille à l'étranger. Le premier endroit visité c'était la vilaya de Suelma. Nous sommes allés à Hammam Chelala qui est un complexe thermal dont les eaux sulfureuses s'écoulent abondamment. Nous avons visité des endroits touristiques célèbres : le théâtre romain, le riche musée et les ruines romaines d'Helipolis avec la pyramide romaine. Deux jours après nous sommes allés à Timgad,

colonie romaine située à Batha puis nous avons visité les arts de Djimla situés à Séty, c'est un bel exemple de l'urbanisme romain. Toutes ces villes visitées étaient des colonies amicales appartenant à l'empire romain.

Nom: Kaurouglou

Prénom: Nadjat

classe: 2L Ph 2

Note

13
90

observations

Evite les interférences
de l'arabe au français
Car la traduction mot
à mot est une trahison!

Sujets Racontez un voyage que vous
avez entrepris au Sud algérien

Mardi 08 mars 2011

Arrivés à quatre heures du matin
à Bouchon par train chag mes
cruels de Landemain mes amis
et mes oncles décidé d'entreprendre
une visite à Taghit, et nous
allâmes arrivés à l'endroit
ensevelissant qui s'ouvrait sur
détours d'un ruisseau. Taghit
est censé sur l'étage national,
elle est vraiment supérieure sur
tout en fait de pays. C'est une

ceux qui vole les yeux
des visiteurs, Taghit est
découvé par une ligne de
polymères jaunes vifs, ce qui
ce qui rend belle Taghit
est la Kisa situé entre le
sable et le polymère, de
Landemain mes oncles
décidé de visiter l'immense
la neige, en cours de route
j'étais chaque par la neige
du grand désert et surtout

les dunes de sable et puis soudain
une caravane de chameaux passe.
c'était un hasard et un mystère de
la saoua. Le paysage était splendide
le ciel était d'un bleu gris nuageux,
auxi y'avait de bruits d'ailes de car-
eaux qui tournoient en cercle. nous
distingons de loin une grande tente
des nomades. ces bedouins nous
reçoit avec un grand hospitalité et
nous sert le thé avec les dattes.

Nom : Kh'kideche

prénom : Fatima

classe : 2^{eme} H₁

Note	Observations
<div data-bbox="539 1055 715 1196">13 20</div>	De bonnes idées mais fait attention aux fautes d'orthographe

Sujet : racontez un voyage que vous avez
entrepris au Sud algérien

Mardi 05 Avril 2011.

Pendant les vacances d'automne, mon père nous a proposé de visiter la ville d'el oued Souf, située au sud d'el de l'Algérie. Engr visiter à l'idée du voyage, j'ai préparé ma valise bien avant le jour du départ. c'était un jour de week-end, nous avons emprunté la route direction "el oued". Le voyage s'est bien long et fatigant. Nous sommes passés par plusieurs villes : Oran, Algiers, Tangier... Mais l'entrée à el oued, la plaine de sable offre

à nos regards des mirages surabondants.
Le paysage d'El Oued est un musée.
La vallée saharienne est magnifique.
Par les champs de palmiers, les canaux
profonds et une transparence intégrale
des bédouins vivaient avec leurs caravanes
de chameaux par cette splendide oasis.
Et quand la grande mequité de
ville, nous avons rencontré un devin
qui nous disait : " El Oued est une ville
du paradis, elle a son passé glorieux,
chaque année, la ville reçoit un

nombre importants de touristes et nous
sommes trop fier de notre patrimoine

Nom: Mehdi

Prénom: Karima

Classe: 2^{ème} S.E

Dimanche 14 Mars 2010

Note

Observation

Bonne rédaction!

14
20

Sujet: Racontez un voyage que vous
avez entrepris au sud algérien

Il y a parcouru presque toutes les régions d'Algérie, l'endroit qui m'a plu c'est le Sahara magnifiques de Tammasset. Il y a deux années que j'ai entrepris ce voyage organisé par l'agence de tourisme en raison de printemps. Sur les hauteurs de la Village de Tammasset domine le massif du Hoggar, le trajet était pénible. Mes compagnons et moi ne pouvions supporter le chaleur car le climat saharien n'est pas si kif kif à

notre climat du nord. Dès que nous aurons dépassé le tell, le Sahara apparaît. A l'entrée du Hoggar, il y avait un guide tenqui qui nous attendait, habillé d'une saharienne et la tête entourée de chèche. Ce qui nous a attiré c'était une caravane de mulet qui emportait dans les dunes de sable qu'on appelle "eng". Nous étions chouya du vaste étendue du désert de sable, nous découvrons un sol formé de cailloux et de la terre

de reg⁷. Le reste du désert est occupé
par les touaregs qui vivent dans un douar
composé de tentes et des gourbis. Le climat
de Tamnasset est moins aride à cause des
hauteurs. Au centre de la ville, il y a un
grand fandouk recevant beaucoup de
touristes venus découvrir les valeurs d'un
patrimoine culturel et artisanal. Dans
ce coin, on vend des objets locaux:
une gamme d'articles aux motifs
divers, Tapis multicolores, des produits
brosés, des sacs et des mules en cuir.....

Nom : Razine

Prénom : Ali Salah Eddine

Classe : 2^{ème} sciences / expérimentales

Date : Dimanche 14 Mars 2010

Note

14
20

Observations

De bonnes idées
mais fais attention
aux fautes
d'orthographe!

Sujet de l'expression écrite

Racontez un voyage que vous avez
entrepris au sud algérien.

Aïn sefra est situé dans le village de Nâima. L'endroit fut une visite c'est Hamam Warka situé à 60 km d'Aïn sefra. Dans cet formidable endroit, il ya un "cht", une montagne de sel et une colline de sable d'où le nom de "Hamada". J'étais choqué par le paysage et le panorama de ce coin magique. Cette région est caractérisée par une grande aridité. Ma famille est moi, nous étions hébergé dans un

hôtel. A une distance de l'hôtel, il ya une soukha, ici nous trou- vons une "ghaïma" où on fait le "halouage", où on vend de l'ortica- nat. Local, des djebs comme les frères et des bradi- brava en "doun", des Couscoulier en "falga". Le climat du désert est insupportable parce que la chaleur est insupportable le jour, les températures baissent seulement au coucher du soleil. Le troisième jour, nous avons

visité "liout" qui est une oasis
Caractérisé par un point d'eau, les
habitants de cette région remplissent
de l'eau dans des "guerbas" et la
transportent dans des chameaux.
Cette superbe oasis qui permet à
la végétation de croître est une
véritable "djénina".

Mardi 05 Avril 2011

Nom : Takhi

Prénom : Wahiba

Classe : 2^{ème} L.P.H.

note	Observation
13 20	Fais attention aux fautes d'orthographe !

Sujet : Décrivez une ville d'art qui vous
a enchantés avec ses endroits
historiques

La ville d'art qui m'a enchanté,
son ses endroits historiques, c'est la
Médina de Mostaganem, ma ville natale
est située au nord-ouest de notre
Tunisie algérienne. Mostaganem est
une ville côtière qui reçoit beaucoup
de touristes surtout en été. Cette
charmante ville tire son nom d'un
vieil homme qui élevait des moutons
Mesque el ghannim,
ça c'est les arts de Mostaganem :

Le Djebel Turck était un mabrouk où
on caressait les âmes, le programme
d'el oua. Dans notre quartier
populaire Tigdirt, il y a la Zawiya
alawia fondée par une Djennat de
alawis et la medina là où
on donne les hadiths. On trouve
les hammams dans les vieux quartiers
de Tabana, denb. Dans le centre
ville, il y a la mosquée d'el badi
qui était une cathédrale durant la

colonisation. Les traditions de
Mostaganem dans les mariages
sont : "les aissak" et le groupe de
"madahat" et aussi la musique du
andalous.

Résumé de mémoire de magister

Ce présent mémoire de magister intitulé : « L'usage d'emprunts arabes au français dans la production écrite des lycéens à Mostaganem ».

Mots Clés : Variation sociolinguistique -Bilinguisme diglossique –variation phonologique- Alternance codique-Système-interlangue- emprunt- Calque- interférence-néologisme.

Dans notre parcours de recherche, nous menons à la fois deux approches : didactique et sociolinguistique. L'analyse de notre recherche s'attachera principalement à la communication bilingue, elle s'inscrit dans le cadre général des approches développées à la suite des travaux de Jean Dubois et Louis Derooy pour l'emprunt linguistique, J. J. Gumperz et Maya Scotton pour le code switching, Dell Hymes pour l'expression « la compétence communicative » et le modèle speaking qui permettra la comparaison du discours dans diverses sociétés. Nous présentons le cadre sociolinguistique qualitatif qui servira de référence théorique à notre travail de recherche les travaux de William Labov sur le changement linguistique et la variation. Nous poursuivons la construction de l'objet de recherche en abordant la question de la variation dans le cadre du bilinguisme diglossique chez les lycéens. Nous rappelons d'abord les modalités très contraintes et spécifiques de la collaboration de deux langues en contact et notamment le mode paradoxal de prégnance du français écrit.

Nous avons opté dans ce présent mémoire de magister pour répartir notre travail en trois chapitres. Dans le premier chapitre, nous nous intéressons de donner un aperçu sur le bilinguisme puis d'établir une distinction entre la compétence bilingue et la diglossie.

Dans le second chapitre, nous avons à distinguer les particularités de la variation de l'emprunt au niveau phonologique.

Dans le troisième chapitre, nous nous sommes attachés à décrire le fonctionnement d'emprunts à travers la variation lexico-sémantique qui repose sur trois angles : le glissement de sens qui fait appel à la connotation et à la recomposition du sens, l'insertion syntaxique, la création néologique y compris la néologie morpho-syntaxique par hybridation affixale dans le but de voir qu'une langue influe une autre sur le plan des structures.

Résumé

Dans notre parcours de recherche, nous menons à la fois deux approches : didactique et sociolinguistique. L'analyse de notre recherche s'attachera principalement à la communication bilingue, elle s'inscrit dans le cadre général des approches développées à la suite des travaux de Jean Dubois et Louis Derooy pour l'emprunt linguistique, J. J. Gumperz et Maya Scotton pour le code switching, Dell Hymes pour l'expression « la compétence communicative » et le modèle speaking qui permettra la comparaison du discours dans diverses sociétés. Nous présentons le cadre sociolinguistique qualitatif qui servira de référence théorique à notre travail de recherche les travaux de William Labov sur le changement linguistique et la variation. Nous poursuivons la construction de l'objet de recherche en abordant la question de la variation dans le cadre du bilinguisme diglossique chez les lycéens. Nous rappelons d'abord les modalités très contraintes et spécifiques de la collaboration de deux langues en contact et notamment le mode paradoxal de prégnance du français écrit.

Nous avons opté dans ce présent mémoire de magister pour répartir notre travail en trois chapitres. Dans le premier chapitre, nous nous intéressons de donner un aperçu sur le bilinguisme puis d'établir une distinction entre la compétence bilingue et la diglossie.

Dans le second chapitre, nous avons à distinguer les particularités de la variation de l'emprunt au niveau phonologique.

Dans le troisième chapitre, nous nous sommes attachés à décrire le fonctionnement d'emprunts à travers la variation lexico-sémantique qui repose sur trois angles : le glissement de sens qui fait appel à la connotation et à la recomposition du sens, l'insertion syntaxique, la création néologique y compris la néologie morpho-syntaxique par hybridation affixale dans le but de voir qu'une langue influe une autre sur le plan des structures.

Mots Clés :

Variation Sociolinguistique; Bilinguisme Diglossique; Variation Phonologique; Alternance Codique; Système; Interlangue; Emprunt; Calque; Interférence; Néologisme.